

سكنا من الاعمال

# Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE N° 13341 - 6 F Fondateur : Hubert Beauve-Méry Directeur : André Fontaine DIMANCHE 20-LUNDI 21 DÉCEMBRE 1987

## L'Afrique de l'Est à son tour

Un nouveau conflit menaçait d'éclater, en Afrique, après les affrontements dont la frontière entre le Kenya et l'Ouganda a été le théâtre ces derniers jours. Nairobi a, en effet, vendredi 18 décembre, rompu « de facto » ses relations diplomatiques avec Kampala, en expulsant l'ambassadeur ougandais et son premier conseiller et en rappelant son propre représentant dans le pays voisin. Auparavant, le président Arap Moi avait ordonné la fermeture de l'ambassade kenyenne à Nairobi, l'accusant de « grossières ingérences dans les affaires intérieures du pays ».

Les relations entre les anciens territoires britanniques d'Afrique orientale n'ont jamais été aisées. On se souvient du mal que se donnaient, dans les années 70, Jomo Kenyatta pour tenter de tempérer les « écarts » du sanguinaire Idi Amin Dada. Le Kenya n'avait guère apprécié, pour autant, que des troupes tanzanaises envahissent l'Ouganda en 1979, pour en chasser le dictateur, soutenu par le colonel Kadhafi. D'autant que l'homme alors ramené au pouvoir par les Tanzaniens, après un court intermède, l'ancien président Obote, s'est montré incapable de mettre fin à l'instabilité régionale.

L'Ouganda d'aujourd'hui n'a, apparemment, aucun intérêt à chercher querelle au Kenya. Son président, M. Museveni, fait face à une rébellion active, notamment sur la frontière avec le Kenya, ce qui pourrait expliquer l'origine des incidents, qui ont déjà fait plusieurs morts. En outre, l'armée ougandaise, peut-être plus aguerrie, est certainement moins bien équipée que celle du Kenya. Enfin, ce dernier peut toujours recourir à l'armée décisive du blocus de son voisin encadré et dont le seul véritable accès à l'extérieur passe par le Kenya.

Mais, quand un Etat connaît des difficultés intérieures, il est toujours tenté d'opérer une diversion à l'extérieur. C'est là, sans doute, une des explications de la tension actuelle.

Les héritiers de Kenyatta ont, depuis plusieurs mois, durci le ton à l'égard de leur opposition interne, l'accusant notamment de connivence avec la Libye, ennemi de toujours du Kenya pro-occidental. Des accusations de torture ont contribué à ternir l'image d'un régime qui passait, autrefois, pour relativement libéral.

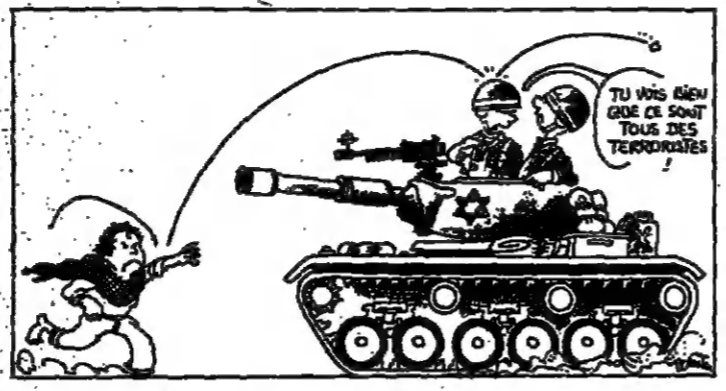
Dans l'Afrique post-coloniale, des gouvernements aux prises avec d'énormes difficultés n'ont pas toujours tort d'affirmer que la « main de l'étranger » étire les feux qui couvent sur leurs territoires, d'autant que la balkanisation ethnique est la règle sur le continent. Mais cette évidence sert un peu trop souvent de prétexte à des querelles régionales qui peuvent tout aussi bien s'événuer que déboucher sur des situations incontrôlables.

**Le voyage de M. Barre en Afrique noire**  
Page 7  
M 0146 - 1221 0 - 6.00 F  
3790146006000 - 12210

## Les manifestations anti-israéliennes à Gaza et en Cisjordanie

### Washington critique la répression dans les territoires occupés

Les affrontements ont repris, vendredi 18 décembre, dans les territoires occupés par Israël. Les heurts les plus durs ont eu lieu à Gaza, où trois Palestiniens ont été tués, selon des sources palestiniennes ; les autorités israéliennes ne reconnaissent que deux morts. Le gouvernement de M. Shamir doit faire face non seulement aux critiques des Occidentaux et de Washington en particulier, mais également à celles de la presse israélienne pour la façon dont il réprime, depuis dix jours, des manifestations au cours desquelles dix-huit personnes au moins ont trouvé la mort.



Lire nos informations page 3

## Envisageant une hausse du prix du gaz importé

### M. Chirac veut régler rapidement le contentieux franco-algérien

Le contentieux gazier entre la France et l'Algérie devrait connaître incessamment une évolution décisive, affirmait-on le samedi 19 décembre. Sur intervention directe du premier ministre, Paris pourrait accepter d'augmenter immédiatement le prix du gaz acheté à Alger, avant même la signature du contrat définitif, en renégociation depuis un an et demi. Cette initiative devrait coûter 600 millions de francs à Gaz de France. Le premier ministre pourrait d'autre part se rendre au mois de janvier à Alger.

M. Chirac, qui le 14 décembre a déploré qu'il ne « constatait pas l'opportunité d'un geste de solidarité et de compréhension » à l'égard de l'Algérie, semble donc pressé de régler le contentieux dans le sens souhaité par le gouvernement algérien. Outre la normalisation des relations commerciales avec Alger de plus en plus dégradées, le premier ministre paraît anxieux de régler sa « dette » vis-à-vis des autorités algériennes qui ont joué, et jouent encore un rôle dans les négociations pour la libération des otages français détenus au Liban. Rappelons que M. Charles Fauriol s'était rendu personnellement à Alger le 6 décembre pour porter un message de remerciements (Le Monde du 15 décembre) et que, selon la presse algérienne, M. Chirac lui-même avait téléphoné au président Chadli Bendjedid au lendemain de la libération, vendredi 27 novembre, des deux otages français.

Le problème posé par le « geste de solidarité » ainsi consenti par la France en cette veille de Noël est qu'il risque de compromettre les efforts faits depuis plus d'un an par Gaz de France.

VÉRONIQUE MAURUS.  
(Lire la suite page 17.)

## Crise monétaire

Les sept grands pays industrialisés pourraient faire prochainement une déclaration commune.

PAGE 20

## Les relations entre Moscou et le Vatican

Une lente amélioration.

PAGE 20

## Après les élections en Corée du Sud

La chape de plomb retombe lentement...

PAGE 3

## « Grand Jury RTL-le Monde »

M. Philippe Mestre, député UDF de Vendée, directeur de la campagne électorale de M. Barre, invité dimanche de 18 h 15 à 19 h 30.

Le sommaire complet se trouve page 20

## Le vote du budget de la région Champagne-Ardenne

### Le PS housculé par l'effet Le Pen

Le conseil régional de Champagne-Ardenne se réunit le mardi 21 décembre afin d'examiner le budget présenté par M. Stasi (CDS). Les socialistes ont reçu la consigne de voter contre, comme le PCF et le Front national. M. Stasi, dans une interview à l'Union de Reims, appelle à dépasser les « citations partisans » créés par des « considérations tactiques ».

« Entre Le Pen et Bernard Stasi, je choisis la tolérance et l'ouverture contre l'exclusion et le racisme » : la leçon, brutale, ainsi administrée aux « éléphants » du Parti socialiste émane d'un député nationaliste inconnu, Michel Cartelet, cinquante-deux ans, directeur de collège, élu du département de l'Aube. Elle a le mérite du courage et de la clarté. MM. Mauroy, Fabius, Joux, Poperas et Chevènement devront déployer des trésors de pédagogie pour expliquer au rebelle pourquoi ils ont donné l'ordre aux élus régionaux de Champagne-Ardenne de voter, lundi 21 décembre, contre le budget présenté par le centriste et antilepniste Bernard Stasi. Ce budget, auquel les socialistes locaux ne trouvent pas grand-chose à redire, sera repoussé, si la consigne est respectée, par les votes conjugués des communistes, des socialistes et du Front national.

Les « éléphants » du PS marchent sur la tête, de la même manière que ceux du RPR divaguaient dans la brousse lorsque Michel Noir, au mois de mai dernier, à propos des alliances avec l'extrême droite, leur avait servi tout cru sa vérité : il vaut mieux perdre les élections que de perdre son âme.

Voilà un beau sujet de méditation pour les évêques français, qui remarquaient à point nommé jeudi dernier : « La démocratie est fragile, elle se s'accoutume ni des affrontements stériles ni de l'indifférence des citoyens. » Croix de bois, croix de fer, messieurs les éléphants iront au enfer d'où ils feront, dans l'indifférence générale, la morale à ceux de leurs adversaires qui, comme eux, préfèrent les « affrontements stériles » aux débats d'idées. Quant à Lionel Jospin, mis en minorité par

ses pairs, et à Michel Rocard, qui le soutient, ils auront droit - ces deux « papillotes », anti-papistes notaires - à la bénédiction de l'évêque français.

Comment Laurent Fabius, qui, avant les élections législatives de mars 1986, prêchait pour la constitution d'un « front républicain » peut-il aujourd'hui, sans en être troublé, inviter ses amis à mêler leurs voix à celles d'un autre Front ? Comment Jean-Pierre Chevènement, qui lorsqu'il naviguait en direction du gaullisme et d'une possible alliance de « salut public » peut-il ainsi se réfugier dans un refus frileux, comme si, hors de l'opposition avengée et systématique, il n'y avait point de salut ?

La fameuse « morale » de la gauche socialiste, déjà fortement mise à mal par quelques « affaires » retentissantes, va en souffrir encore un peu plus. A ceux qui invoquent Pierre Mendès France et ses « mains propres » en politique, ou qui, au contraire, se recommandent de François Mitterrand et de ses « mains sales », on répondra qu'est en train

d'émerger, entre ces deux caricatures - l'une est trop flatteuse et l'autre injuste, - une nouvelle génération politique. Une « génération morale », comme on a dit des jeunes gens de l'hiver passé. Ceux-là ont de la bouteille, mais leur morale n'a pas d'âge. Ils sont de droite, ou de gauche, mais en cela se rejoignent, ils s'appellent Stasi, Noir, Rocard, Jospin. Puisque l'on fonctionne, dans la politique française, par références et qu'à gauche les références sont Pierre Mendès France et François Mitterrand, il faut mesurer le chemin parcouru en regard de ces deux personnages mythiques.

Michel Rocard est né à la politique dans le sillage de Pierre Mendès France. Il s'est aujourd'hui détaché du cliché des « mains propres » et a, au moins, appris de François Mitterrand qu'on ne fait pas de politique sans se salir. Il a appris que le « parler vrai » a ses limites : on ne ment pas, mais on ne dit pas tout. Lionel Jospin est né à la politique pendant la guerre d'Algérie.

JEAN-YVES L'HOMEAU.  
(Lire la suite page 7.)

## Djibouti et la guerre du Golfe

### Chère Task Force 623...

Le président Mitterrand fera une visite officielle les 22 et 23 décembre à Djibouti. Il rencontrera aussi les officiers de la flotte française dépêchée dans la région du Golfe.

DJIBOUTI  
de notre envoyé spécial

Le vieil Ali est rayonnant : sa boutique - Au chic parisien - ne désemplit pas de chalands marins. Ses affaires, assure-t-il, n'ont jamais aussi bien marché depuis l'indépendance de Djibouti, il y a dix ans. Depuis que, fin juillet, la marine nationale a été appelée en renfort dans le Golfe et que ses bâtiments font escale ici à intervalles réguliers, il a vendu des centaines de magnétoscopes, des dizaines d'appareils de photos et de mini-chaines.

Pour Djibouti, cette affaire du Golfe est un vrai pactole. Son port - à quatre jours de mer du détroit d'Ormuz - a déjà comptabilisé, entre début août et début décembre, plus d'une cinquantaine de passages de navires de guerre

étrangers, américains, britanniques et italiens notamment. Mais ce sont les bâtiments de la flotte française - la Task Force 623 - le groupe aéronaval avec à sa tête le Clemenceau, qui font les beaux jours de cette jeune République. N'a-t-on pas calculé que, toutes dépenses confondues, ceux-ci laissent sur place entre 15 et 20 millions de francs par mois ?

Tout ce qui tient commerce à Djibouti craint donc que ne s'achève dans les semaines à venir la mission du groupe aéronaval, maintenant que la crise franco-iranienne pourrait être en voie de règlement. « En tout cas, constate le vice-amiral Jacques Lanxade, commandant des Forces maritimes de l'océan Indien, cette mission nous a permis vis-à-vis des Etats-Unis. Nous sommes des alliés qui comptent et cela a ajouté au rayonnement politique de la France dans le monde. » Et d'ajouter : « Si on part, on est capable de revenir vite, en cas de besoin. »

Environ le tiers de la marine nationale est aujourd'hui engagé sur ce théâtre d'opérations : 140 000 tonnes de bâtiments, environ vingt-cinq bateaux et six mille hommes. Placés sous l'autorité du vice-amiral Lanxade, la Task Force 623 comprend une unité de protection de la flotte de commerce française qui escorte en moyenne un navire marchand par semaine, une unité de déminage qui a déjà retiré neuf mines entre Khor-el-Fakkan et Al-Fujayrah, au large des Emirats arabes unis et une unité de dissuasion avec le porte-avions Clemenceau.

« Le coût de fonctionnement du Clemenceau a doublé, explique son « pacha ». Les soldes sont majorés et, surtout, nous opérons loin de la métropole. » Avec son escorte (deux frégates lance-missiles et un pétrolier ravitailleur), ce porte-avions qui, par exemple, dévore 500 tonnes de mazout par jour et a besoin de dizaines de milliers de pièces de rechange, représente ainsi les trois quarts du coût de renforcement de la flotte française, qui s'élève à plus de 100 millions de francs par mois.

JACQUES DE BARRIN.  
(Lire la suite page 3.)

## JEAN-LOUIS HUE

### Dernières nouvelles du Père Noël

Le Père Noël existe, Jean-Louis Hue l'a rencontré, dans tous ses états.

GRASSET

سكنا من الاحول

# Dates

Il y a soixante-dix ans

## La négociation de Brest-Litovsk

### RENDEZ-VOUS

**Lundi 21 décembre.** - *Arabie saoudite* : réunion des ministres des affaires étrangères du Conseil de coopération du Golfe.

**Mardi 22 décembre.** - *Djibouti* : visite de M. François Mitterrand aux forces françaises (jusqu'au 23).

*Belgique* : réunion des ministres de l'industrie de la CEE à Bruxelles.

*Suisse* : ouverture du procès de Lucio Gelli, loge P2 à Genève.

**Samedi 26 décembre.** - *Arabie saoudite* : sommet du Conseil de coopération du Golfe.

### Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,  
75427 PARIS CEDEX 09  
Tél. : (1) 42-47-97-27  
Télex MONDPAR 650 572 F  
Télécopieur : (1) 45-23-08-81

Edité par la SARL Le Monde

Gérant : André Fontaines, directeur de la publication

Anciens directeurs :  
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)  
Jacques Fauriol (1969-1982)  
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :  
cent ans à compter du  
10 décembre 1944.

Capital social :  
620 000 F

Principaux associés de la société :  
Société civile  
- Les rédacteurs du Monde -  
Société anonyme  
des lecteurs du Monde,  
Le Monde-Entreprises,  
MM. André Fontaines, président,  
et Hubert Beuve-Méry, fondateur.

Administrateur général :  
Bernard Wozniak  
Rédacteur en chef :  
Daniel Verne  
Corédacteur en chef :  
Claude Sintes

### Le Monde PUBLICITE

5, rue de Montessuy, 75007 PARIS  
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71  
Télex MONDPUB 206 136 F

Reproduction interdite de tous articles,  
sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux  
et publications, n° 57-437  
ISSN : 0395-2037

### Le Monde

TÉLÉMATIQUE  
Composés 36-15 - Taped LEMONDE

ABONNEMENTS  
BP 507 09  
75422 PARIS CEDEX 09  
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE  
364 F 672 F 984 F 1 200 F

TOUTS PAYS ÉTRANGERS  
PAR VOIE NORMALE  
687 F 1 337 F 1 952 F 2 530 F

ÉTRANGER (par messageries)  
L. - BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS  
399 F 762 F 1 089 F 1 389 F

IL - SUISSE, TUNISIE  
504 F 972 F 1 404 F 1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.  
Changements d'adresse définitifs ou  
provisaires : nos abonnés sont invités à  
formuler leur demande deux semaines  
avant leur départ. Joindre la dernière  
bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire  
tous les noms propres en capitales  
d'imprimerie.

ABONNEMENTS  
PAR MINITEL  
36-15 - Taped LEMONDE  
code d'accès ABO  
365 jours par an, 24 heures sur 24

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT

Le Monde ÉCONOMIE

DÈS la prise du pouvoir, le gouvernement bolchevik avait promulgué le décret sur la terre et le décret sur la paix. Par le premier texte, il partageait les domaines des grands propriétaires et distribuait des parcelles aux paysans. Cette affaire en effet pouvait être réglée par décret. Dans le second texte, il annonçait la paix sans annexions ni indemnités et invitait tous les gouvernements des États belligérants à entrer immédiatement en négociations, et à conclure la paix sur les bases qu'il venait de définir.

Du temps qu'il préparait l'insurrection, Lénine avait su exploiter la lassitude d'un peuple recré de souffrances, obsédé par la faim, pressé de sortir d'une guerre qui lui était devenue étrangère et à laquelle il payait chaque jour un effroyable tribut. Les gouvernements provisoires, les révolutionnaires modérés qui, entre février et octobre, avaient tenté de maîtriser les événements, n'avaient pas compris que pour eux l'arrêt des hostilités était une des conditions, sinon « la » condition du succès.

Lénine n'avait rien d'un pacifiste. S'il l'avait connu, il aurait pu entonner la chanson de Brassens : « Moi, mon colon, celle que j'adore, c'est la guerre de 14-18 ». Cette guerre mettait à vif, en effet, les contradictions de l'impérialisme, et l'ennemi de classe se suicidait dans cette conflagration déjà « longue et massacrante ». Pour accoucher de la société nouvelle, il suffisait presque aux bolcheviks d'exploiter le néo-pacifisme engendré par cette épreuve.

Arrivés aux commandes, les léninistes n'allaient pas renouveler l'erreur d'un Kerenski. Il fallait dans les plus brefs délais tenir la « promesse de paix » et puis les soldats-laboureurs étaient pressés de prendre possession du lopin qui venait de leur être donné. Et encore, et surtout, il ne restait dans ce qu'on appelait l'armée que des hommes en uniforme, des apparences de soldats qui vendaient leurs armes. Il n'y avait plus de combattants. Ordre fut donné au commandant en chef le 21 novembre (1) de proposer des conversations d'armistice. L'officier refusa. Il fut immédiatement destitué et remplacé au poste de généralissime par le lieutenant Krylenko. Allemands et Autrichiens acceptèrent la proposition et une trêve fut très vite instaurée. En même temps, des dirigeants essayaient, mais sans résultat, d'associer les alliés occidentaux à cette affaire.

La ville n'existait plus

La trêve fut transformée le 15 décembre en un armistice conclu pour vingt-huit jours. Un mois pendant lequel les négociateurs devaient passer à l'étape ultime : le traité de paix. L'accord stipulait évidemment que les deux armées ennemies cessaient de faire mouvement. Les bolcheviks avaient même fait écrire que les forces austro-allemandes, dégagées à l'est des missions de combat ne pourraient être transférées sur le front occidental. Pourquoi le nouveau gouvernement communiste prenait-il un tel soin des intérêts des anciens alliés de son pays ? Les plus avisés se souciaient de ne pas couper les ponts avec un partenaire répudiable mais qui pourrait redevenir indispensable. Que faire si les pourparlers avec les empires centraux n'aboutissaient pas ? D'autre part, on se rendait parfaitement compte que les classes ouvrières de Grande-Bretagne, de France n'étaient pas entrées dans les considérations « internationalistes » de Lénine. Ces prolétaires-là n'avaient pas lu Marx. En tout cas, ils gardaient le sentiment d'avoir une patrie. Les bolcheviks jugeaient nécessaire de ménager les sentiments de ces camarades « retardés ». Mais la disposition prise n'avait guère d'importance pratique : le commandement germano-autrichien s'était réservé le droit d'effectuer les mouvements de troupes qu'il avait décidés avant l'armistice.

De la mi-décembre 1917 au début de mars 1918 se déroula la plus étrange des négociations dans une cité de l'actuelle Biélorussie, non loin de la frontière polo-

naise de Brest-Litovsk. C'est actuellement une agglomération de 160 000 habitants. Mais en 1917 ce n'était que ruines. C'est là que « résidait » le général Hoffmann, qui menait les pourparlers au nom de l'état-major allemand. Pour la partie politique, il allait être relayé et parfois contredit par Kuhlmann, ministre allemand des affaires étrangères, et par le ministre autrichien Czernin.

Dans ses Mémoires (Ma vie, Ed. du Seuil), Trotski raconte : « A l'exception de quelques édifices qui se trouvaient à l'écart de la vieille ville et qui étaient occupés par l'état-major allemand, Brest-Litovsk, à proprement parler, n'existait plus. Tout en avait été incendié dans un accès de rage impuissante par les troupes du tsar quand elles battirent en retraite. C'est très probablement pour cela que le général Hoffmann y avait établi son état-major afin de le tenir mieux en main.

L'installation et la nourriture étaient d'une remarquable simplicité. Le service était fait par des soldats allemands. Nous étions pour eux les messagers de la paix, et ils nous regardaient avec espoir.

première phase, très conviviale, les deux délégations prenaient leurs repas ensemble. Dans ses souvenirs, Hoffmann fait état de l'impression étrange que lui laissèrent ses hôtes. En particulier le paysan, qui demandait simplement « Lequel est le plus fort ? ». Lorsqu'on lui proposait du vin blanc ou du vin rouge, Trotski ne dément pas cette version. Il écrit : « La première délégation soviétique, à la tête de laquelle se trouvait Joffe, fut circonvenue de toutes parts à Brest-Litovsk... Le général Hoffmann devait regarder avec quelque curiosité Blitsenko, qui avait tué autrefois le général Sakharov. Les Allemands prenaient place à la table entre les nôtres et tâchaient d'apprendre amicalement ce qu'ils avaient besoin de savoir. Il y avait dans la première délégation un ouvrier, un paysan et un soldat. C'étaient des hommes venus là par hasard, peu préparés à de telles intrigues. Le paysan, un vieil homme, se laissa même un peu griser pendant un repas.

La délégation soviétique fut modifiée lorsqu'il s'agit de passer aux pourparlers de paix. Cette fois, c'est Trotski qui en prit la direction. N'était-il pas commis

négociations, et à part entière, les représentants de la rada, qui faisait office de gouvernement et de Parlement dans l'Ukraine révolutionnaire mais hostile aux soviets. La situation variait de jour en jour. Lorsque les prosoviétiques ukrainiens remportèrent des succès, Trotski lança : « Désormais, le territoire de la rada est limité à la superficie des champs qu'occupent ses délégués à Brest. » Il lui faudra quand même subir un camouflet : le 8 février, la rada signait un traité séparé.

Les autorités soviétiques, elles, se débattaient en plein drame interne. Les Germano-Autrichiens posaient des conditions draconiennes. Evacuation totale de la Finlande, indépendance de la Pologne, des pays baltes, de l'Ukraine et d'une partie de ce qui deviendra la Biélorussie. Ils appuyaient les Roumains, qui réclamaient la Bessarabie. C'est inacceptable, déclara Lénine, mais nous sommes obligés de l'accepter.

### De l'espace contre du temps

Une première confrontation eut lieu le 21 janvier à l'occasion d'une réunion informelle d'une sorte de comité central élargi. Signos tout de suite cette paix, dit en substance Lénine, parce qu'il nous faut céder de l'espace pour gagner le temps qui nous est vital. Il s'agit de sauver la seule révolution socialiste existante, en espérant que d'autres peuples mieux préparés prendront le relais.

C'est vrai, répartit Trotski, mais nous pouvons entrer en paix sans signer. Donc ni guerre ni paix. Nous proclamons que nous cessons les hostilités. Que feront nous, objecte Lénine, si l'adversaire reprend le combat ? La réponse de Trotski est faible : cette attaque sera désavouée par le prolétariat des empires centraux, et les gouvernements devront y renoncer. En fait, une nouvelle avancée allemande ne pouvait être limitée que par les difficultés ferroviaires et par le manque de troupes disponibles pour occuper un vaste territoire.

Un troisième groupe, animé par Boukharine, se faisait alors le champion du communisme de gauche et le châtiment de la guerre révolutionnaire. Si nous signons et si nous renonçons à combattre, disait-il, nous trahissons le prolétariat européen. Dussions-nous y laisser nos forces ultimes, nous devons faire la guerre à tous les impérialismes.

Ce langage de Boukharine plaisait aux militants. A la réunion informelle, il fut approuvé par trente-deux voix. Trotski en eut seize et Lénine seulement quinze. Le « patron » annonça sa démission, mais le comité central se ravisa. Trotski lui-même proposa un compromis qui donna satisfaction à Lénine mais fit perdre encore du temps. Le 10 février, à Brest, le commissaire aux affaires étrangères fit cette déclaration : « Tout en refusant de signer une paix annexionniste, la Russie déclare que pour sa part elle cesse d'être en état de guerre avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Turquie et la Bulgarie. »

Pour sa part, le général Hoffmann annonça le 17 février que les hostilités reprendraient. C'était l'échec de Trotski. Les Soviétiques sollicitèrent la reprise des négociations. Les empires centraux les firent languir et ne donnèrent une réponse favorable que le 27 février. Non seulement les Russes n'obtinrent aucune amélioration mais au dernier moment il leur fallut encore céder à la Turquie Batoum ainsi que les vilayets de Kars et d'Abadan.

Trotski s'était rallié à la position de Lénine mais il cessa d'exercer les fonctions de commissaire aux affaires étrangères. Sokolnikov prit in extremis la tête de la délégation qui conclut le 3 mars 1918 le traité de Brest-Litovsk. Il signa le texte sans même prendre la peine de le lire.

FRANÇOIS BREVENT

(1) La Russie a changé de calendrier entre le début et la fin des négociations. Toutes les dates sont données ici selon le nouveau calendrier.



Autour des bâtiments occupés par l'état-major s'étendaient de hautes clôtures en fil de fer barbelé. Pendant mes promenades matinales, je tombai sur des écriteaux où était dit : « Tout Russe qui sera trouvé ici sera fusillé. » Je me demandais si ce n'était pas aussi pour moi, car nous étions à demi prisonniers et je revins sur mes pas.

Brest est traversé par une excellente route stratégique. Durant les premiers jours, nous fîmes quelques promenades dans les automobiles de l'état-major. Mais un des membres de notre délégation eut à ce sujet une altercation avec un sous-officier allemand. Hoffmann m'en fit une plainte par lettre. Je lui répondis que, tout en remerciant, nous renoncions à nous servir désormais des automobiles qu'on avait mises à notre disposition.

Les pourparlers traînaient en longueur. Nos adversaires et nous devions consulter par fil direct nos gouvernements. Assez fréquemment la ligne se trouvait hors service.

### Très convivial

Au début, les Russes avaient vainement demandé que les négociations se déroulent en territoire neutre (en Suède). La première délégation soviétique comprenait Kamenev, un des principaux dirigeants du parti, et Sokolnikov, alors membre du comité central. Elle était dirigée par Adolph Joffe, un révolutionnaire qui avait suivi le même itinéraire que Trotski et s'était rallié au bolchevisme en juin 1917. Il y avait bien sûr des experts militaires, mais aussi un ouvrier, un paysan. Dans la

saine aux affaires étrangères ? Drôle de ministre pour ses interlocuteurs, habitués à des méthodes plus classiques. Il avait pour tout programme la publication des traités secrets conclus aux derniers temps du tsarisme. D'ailleurs, en prenant son poste, il avait affirmé : « Je ferai quelques proclamations révolutionnaires puis je fermerai boutique. »

Il vint à Brest accompagné de son ami Radeck, celui qui publiait un pamphlet quotidien à l'usage des soldats allemands : Die Fackel « la Torche ». Ils avaient à profusion dans leurs bagages des exemplaires de ce journal. Première décision du commissaire : désormais, chaque délégation fera table à part. Fin de la convivialité. Et, en séance, un Trotski qui s'adressait plus aux « masses prolétaires » d'Allemagne qu'à ses interlocuteurs. Chaque point débattu était bourré de propagande. Les Allemands se faisaient les champions de l'indépendance des Polonais et autres peuples européens qui, jusqu'aux derniers débats, étaient sous autorité russe : les bolcheviks ne pouvaient rejeter l'autodétermination qu'ils prêchaient. Indépendance ? Oui, s'ils le veulent, dit Trotski, mais cela sera décidé lorsque ces territoires cesseront d'être occupés par les Allemands.

Les conversations traînaient. Parfois, Trotski allait à Petrograd donner des informations ou discuter de la conduite à tenir. Quand il était à Brest, il lui restait suffisamment de temps libre pour rédiger une première histoire de la révolution russe.

Les Allemands savaient profiter des faiblesses de l'adversaire. Ils invitèrent aux

“GRAND JURY” RTL - Le Monde

# PHILIPPE MESTRE

dimanche 18h15

en direct sur

# RTL

animé par Olivier MAZEROLLE

avec André PASSERON  
et Thierry BREHIER (Le Monde)  
Dominique PENNEQUIN  
et Paul JOLY (RTL)

# Etranger

## CORÉE DU SUD : la défaite électorale de l'opposition

### La chape de plomb retombe lentement...

Le président Reagan a adressé, jeudi 17 décembre, un message au nouveau président sud-coréen, M. Roh, dans lequel il assure de son « soutien complet ». Le porte-parole de la Maison Blanche a d'autre part rejeté les critiques portées contre la validité du scrutin, affirmant que « chaque électeur est remis en cause par chaque candidat ».

**SÉOUL**  
de notre envoyé spécial

Entre la résignation et la rancœur, entre les enseignes des rues commerçantes et, çà et là, des effluves de réjouissance, Séoul vit un lendemain d'élection incertain. L'affrontement violent entre la police et des contestataires, vendredi 18 décembre, à la mairie du quartier ouvrier de Kuro, dix-huit heures après la victoire de M. Roh Tae Woo, tend à démontrer que le pouvoir, qui parle aujourd'hui de « réconciliation nationale », n'a rien changé à ses méthodes « musclées ». Il y a eu des victimes à Kuro. Sans doute des morts, bien que, pour l'instant, on n'en ait aucune confirmation. Une jeune enseignante présente au moment de l'assaut, dompté alors qu'il faisait encore nuit, affirme avoir vu des « ombres tomber du toit en hurlant ». A la police, on déclare inconsciemment que « des matelas avaient été placés sur le toit ». On peut se demander si cette « précaution » était suffisante alors que la bataille finale a eu lieu au cinquième étage... Amer baptême pour la démocratie!

Les contestataires de Kuro avaient confisqué une urne supposée bourrée de faux bulletins de vote et

voulaient que des représentants de la commission électorale viennent l'ouvrir devant eux. Fort de sa victoire, le pouvoir a fait donner l'assaut par 4 500 policiers anti-émeutes. Parmi les personnes arrêtées figure le père de la paroisse. Deux étudiants se seraient suicidés en se jetant du toit de la mairie et un homme s'est immolé par le feu. A Chun-ju, un partisan de M. Kim Dae Jung, l'un des deux candidats de l'opposition, s'est également suicidé, laissant une note demandant à M. Roh « de ne pas abuser de son pouvoir et d'être généreux », et aux deux candidats défaits de l'opposition d'accepter le résultat de l'élection.

Séquences des passions de la campagne électorale ou grossièrement démentement, les manifestations sont encore sporadiques et de faible ampleur. Si, quarante-huit heures après la victoire de M. Roh, les Coreens semblent prêts à accepter son élection et si les critiques se concentrent davantage sur les deux candidats jugés responsables de la défaite des opposants, une déception où se mêlent lassitude, frustration et impuissance n'en transparaît pas moins dans les propos ou l'attitude de beaucoup.

**« Il faut accepter... »**

Il règne à Séoul, au lendemain de la victoire de M. Roh, un calme résigné. Cette ville, creuset s'il en fut d'une formidable énergie humaine, semble faire comme si les élections n'avaient jamais eu lieu. Elle a retrouvé son atmosphère « normale » : à peine deux heures après que M. Roh s'est proclamé vainqueur en milieu de journée, la police antiémeutes casquée, bottée, bouclier aux pieds avait été placée en faction à l'entrée des passages

souterrains pour piétons aux environs de la mairie de Séoul où devait avoir lieu une manifestation.

L'ordre a repris ses droits sur une pratique peut-être aussi illusoire qu'échevelée de la démocratie. La chape de plomb retombe lentement. Les opposants ont disparu des écrans de télévision, les journaux, qui s'étaient montrés un peu audacieux, sont rentrés dans le rang, insistant dans leurs éditoriaux sur la nécessité de respecter le résultat des élections. Dans les bistros, le soir, on parle peu politique, comme lorsqu'on préfère oublier un espoir déçu. « Il faut accepter, il n'y a rien à faire pour l'instant », dit un étudiant, favorable à M. Kim Dae Jung. « Je sais que pendant cinq ans je me regarderai plus la télévision et que s'ouvre un nouveau règne de l'arrogance et du mensonge ».

Le premier acte du nouveau président a été de se rendre au stade olympique pour bien marquer que, avec lui à la barre, les Coreens et la communauté internationale pouvaient être rassurés : les Jeux auront lieu dans la stabilité. Quelle qu'ait été l'ampleur de la fraude électorale, la victoire de M. Roh reflète jusqu'à un certain point un choix de stabilité. Elle démontre aussi combien le pays est tenu en main, quelle qu'ait pu être l'ampleur de certaines manifestations en ville. Dans les campagnes, le pouvoir dispose d'un réseau capillaire de contrôle des habitants qui, conjugué à l'information biaisée donnée par la télévision, lui donne un avantage certain : « Dans un petit pays où un village, les habitants sont persuadés que l'on saura en définitive pour qui ils ont voté et, s'ils reçoivent de l'argent, ils se sentent obligés. Ils ne sont pas aussi cyniques qu'en ville », commente un sociologue.

« Si le parti majoritaire a effectivement dépensé 2000 milliards de won comme beaucoup le disent, chaque vote en faveur de M. Roh aura coûté dans les 200000 won », ajoute, en souriant, notre interlocuteur (740 won font un dollar).

Cette victoire, qui constitue un triomphe du statu quo, n'en pose pas moins de questions. La loi de la majorité relative a joué, mais il est aussi clair que 54 % des électeurs ont voté contre un système de pouvoir dont M. Roh est l'héritier, quelles que soient ses promesses et sa figure d'homme ordinaire, sur laquelle personne ne se fait grande illusion. « Quand on tue un homme, on est un meurtrier : quand on en tue mille, on est un homme ordinaire », dit ce chauffeur de taxi en colère, faisant allusion à la responsabilité de M. Roh dans le massacre des habitants de Kwangju en mai 1980. Beaucoup ont le sentiment de repartir à zéro avec un pouvoir ayant l'appui des militaires et dont le détenteur aura simplement changé de visage.

Si un état de confrontation semble latent, la responsabilité des deux Kim dans la défaite des opposants est aussi un facteur de démobilisation. Unie, l'opposition avait sa chance : mais l'âpre rivalité des deux hommes la lui a fait perdre. Réflétant cette opinion, les caricatures des quotidiens de ce samedi représentaient les deux Kim foudroyés par les électeurs. Ce qui est perçu par certains comme une « trahison » pourrait bien constituer un tournant dans leur carrière politique. Déjà, dans les rangs de leurs partisans, des voix se font entendre pour demander la relève d'une vieille garde qui a failli.

PHILIPPE PONS.

## PAKISTAN : le mariage de Benazir Bhutto

### La politique d'abord

**NEW-DEHLI**  
de notre correspondant en Asie du Sud

Benazir Bhutto elle est, Benazir Bhutto elle restera : il n'y aura pas de M<sup>me</sup> Zardari, Asif Zardari, son époux, déjà résigné, a accepté le statut de prince consort : « C'est son problème, pas le mien », dit-il. Benazir Bhutto, chef de file de l'opposition pakistanaise et fille de l'ancien premier ministre Zulfikar Ali Bhutto (exécuté en 1979) s'est mariée, vendredi 18 décembre à Karachi, et les mauvaises langues disent qu'elle a « pris » un mari pour assouvir son avenir politique.

Ce fut un nikah, mariage musulman, avec tout ce qu'il faut de prières, de musique, de danses et de feux d'artifice. Asif, comme le veut la coutume, fut le premier à découvrir le beau visage longtemps voilé de la jeune mariée. Mais pour le reste, il fut fait selon les vœux de Benazir. Sa belle-famille ne lui offrit que deux robes au lieu des cinquante et une qu'exige la coutume.

La dot, dit-on, fut très modeste, les invités furent dis-

suadés d'offrir des cadeaux coûteux et M<sup>me</sup> Bhutto n'accepta de porter qu'un jeu de bijoux au lieu de cinq ou six. Ce fut donc un mariage « populaire », puisque la mariée est le chef incontesté du Parti du peuple pakistanais (PPP), et vingt mille partisans en délire purent fêter leur passionaria au cours d'une réception dans le quartier de Kakti, un lieu hautement symbolique : c'est là que, le 14 août 1986, après de violents affrontements avec les forces de l'ordre, Benazir qui était rentrée d'exil cinq mois plus tôt fut arrêtée.

Peu avant, une réception nettement plus mondaine avait été offerte par la mère de la mariée, la légumière Nurat Bhutto, elle-même « rentrée au pays » pour l'occasion. Avant et après la cérémonie, Benazir répéta qu'elle était d'abord mariée à la politique. Asif Zardari, de son côté, s'efforce de gammer, mais c'est difficile, son image de play-boy qui passe ses journées à jouer au polo et ses nuits dans les discothèques. Entre-temps, une jeune femme, qui assistait de son balcon à la cérémonie, a été tuée par une « balle perdue »...

LAURENT ZECCHINI.

● **LAOS** : incident de frontières avec la Thaïlande. — Le vice-ministre laotien des affaires étrangères, M. Souphan Srithirath, a accusé la Thaïlande d'avoir bombardé les 15 et 16 décembre une partie du territoire laotien, a rapporté Radio-Vientiane. Dans un commentaire, dont le manuscrit est parvenu vendredi 18 décembre à Bangkok par l'entremise d'une source occidentale, Radio-Vientiane, citant le ministre, a

indiqué que cet incident « était le plus grave enregistré au cours des douze dernières années ». De son côté, le chef de l'armée de terre thaïlandaise, le général Chaowalit, a déclaré jeudi à Phitsanulok, village frontalier, que l'escadron dans la région était le fait du Laos, qu'il a accusé d'avoir récemment tiré des coups de feu en direction du territoire thaïlandais. — (A.F.P.)

## La guerre du Golfe

### Renforcement « sans limite » de la coopération militaire entre l'Égypte et le Koweït

**LE CAIRE**  
de notre correspondant

Un mois à peine après le rétablissement des relations diplomatiques avec les États arabes du Golfe, l'Égypte vient de concrétiser ses promesses de soutien militaire. « Face à la menace irakienne », un accord est intervenu cette semaine entre l'Égypte et le Koweït, l'État le plus « menacé » après l'Irak, pour le « renforcement sans limite ou condition de la coopération militaire entre les deux pays ». Il a été conclu au terme d'une visite de plusieurs jours au Koweït du vice-premier ministre et ministre égyptien de la défense, le maréchal Abdel Halim Abou Ghazala.

Première conséquence de cet accord : l'accroissement du nombre d'experts militaires égyptiens, déjà important, au Koweït, principalement chargés de la défense anti-aérienne et du déminage. Par ail-

leurs, les académies militaires et les différents centres de formation de l'armée égyptienne accueilleront, dorénavant, un nombre accru d'officiers koweïtiens. L'éventualité de l'acquisition par le Koweït d'armes et de munitions fabriquées par l'Égypte a aussi été examinée au cours du séjour du maréchal Abou Ghazala.

Ce dernier a refusé en revanche de dire si la question de l'envoi d'un contingent de l'armée égyptienne au Koweït avait été étudiée. Des rumeurs avaient récemment circulé sur l'éventuel remplacement des troupes pakistanaises, présentes dans plusieurs États du Golfe et en Arabie saoudite, par des soldats égyptiens. On indique enfin, de source bien informée au Caire, que l'accord intervenu avec le Koweït devrait être le premier d'une série comprenant notamment l'Arabie saoudite et les Émirats.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

### Chère Task Force 623...

(Suite de la première page.)

Parti de Toulon le 30 juillet, le groupe aéronaval qui se tient à l'entrée de la mer d'Oman a déjà fait trois patrouilles dans le Golfe, les deux premières d'un mois, la dernière de dix-huit jours seulement afin d'éviter aux marins d'avoir à passer Noël à terre sans famille. Parmi les deux mille hommes du Clemenceau, cinq cents ont moins de vingt ans.

La flotte française engagée près du Golfe paraît de dimension modeste comparée à l'armada que les États-Unis ont mise sur pied : plus de 400 000 tonnes de bateaux de combat, 90 avions, 25 000 hommes. Politique d'intimidation qui a, en partie, porté ses fruits puisque, depuis le mois d'août, les Iraniens n'ont plus posé de mines en mer, sans des mines dérivantes, et ne se livrent plus à des attaques aériennes.

En revanche, les Iraniens disposent de missiles Silkworm, de fabrication chinoise, dont ils peuvent se servir à partir de la presqu'île de Fao et dans le détroit d'Ormuz. Pour le moment, ils utilisent des frégates armées de canons et de petites vedettes. « C'est une guerre très intelligente et très contrôlée, avec le choix des moyens et des lieux », notent des experts militaires qui relèvent, en passant, que quatre

pétroliers, sous pavillon britannique, postés à l'île de Larak, servent de cibles aux forces iraniennes...

Ce fut un pétrolier soviétique qui, en mai 1987, alors qu'il évacuait du brut de Koweït, fut le premier bateau étranger à servir de cible aux Iraniens. Aujourd'hui, l'Union soviétique dispose sur place d'une dizaine de navires de combat qui mouillent au large de Khor-el-Falcan. Les Britanniques, les Italiens, les Belges et les Néerlandais sont aussi présents.

Malgré tout, la protection de ces flottes concerne seulement 10 % du trafic. La grande majorité des navires marchands — panaméens, japonais, grecs, chypriotes, etc. — qui vont se ravitailler au Koweït ou en Arabie saoudite, naviguent sans escorte et sont donc la cible favorite des forces iraniennes ou des gardiens de la révolution (Pasdaran).

Aucune marine nationale n'a encore, en effet, décidé d'accorder sa protection à un navire de commerce qui ne bat pas pavillon de son propre pays. Pas question de sortir du concept de légitime défense et de s'ériger en gendarme du Golfe, chargé de faire respecter la liberté de navigation. En définitive, beaucoup de moyens mis en œuvre pour peu d'effet.

JACQUES DE BARRIN.

## ISRAËL : la répression dans les territoires occupés

### De nouveaux affrontements à Gaza auraient coûté la vie à trois jeunes Palestiniens

Le sang a de nouveau coulé, le vendredi 18 décembre, dans les territoires occupés par Israël, où trois jeunes Palestiniens auraient été tués par balles à Gaza, après deux jours d'une légère escalade, selon des sources palestiniennes. Il s'agirait d'un Palestinien du camp de réfugiés de Burei, dans le sud de Gaza, et de deux résidents du quartier de Soljajah, dans la ville de Gaza. Le radio israélienne n'a confirmé la mort que de deux manifestants palestiniens, indiquant que neuf autres avaient été blessés.

Le bilan des victimes, après dix jours d'affrontements, s'élevait vendredi en fin d'après-midi à dix-huit morts par balles, selon des sources palestiniennes en Israël, à dix-sept tués, selon des sources israéliennes et à vingt et un morts, selon l'office de l'ONU d'aide aux réfugiés de Palestine (UNRWA).

Les événements de vendredi, survenus à la sortie des mosquées après la prière, ont brusquement ravivé la tension qui avait quelque peu baissé les deux jours précédents. De violents affrontements avec les forces de l'ordre se sont notamment poursuivis vendredi autour de l'hôpital Shifa de Gaza, où les blessés et les morts avaient été transportés. Par ailleurs, un fidèle musulman de soixante-dix ans est décédé d'une crise cardiaque sur l'esplanade des Mosquées de Jérusalem, troisième lieu saint de l'islam, au moment où la police dispersait une manifestation anti-israélienne à coup de grenades lacrymogènes.

Pourtant, les responsables politiques du pays, soumis à de fortes pressions internationales, avaient semblé ces derniers jours vouloir éviter à tout prix de nouvelles effusions de sang et avaient donné à l'armée des ordres stricts de ne tirer qu'en dernier recours.

Une délégation composée des ambassadeurs de l'Égypte, de Belgique et du Danemark, représentant l'ensemble de la CEE, a encore exprimé, vendredi, la très forte préoccupation des pays européens face à la dégradation de la situation dans les territoires occupés. Reçu par cette délégation, le ministre des affaires étrangères par intérim, M. Ezer Weizman, a reconnu que la situation était « très grave » et a promis de faire tout son possible pour que cessent les effusions de sang.

M. Weizman s'est déclaré également très soucieux des réactions en Égypte et a demandé, vendredi, l'autorisation au premier ministre israélien, M. Yitzhak Shamir, de se rendre dans la région de Gaza, mais le chef du gouvernement a refusé.

La politique d'intransigence de ce dernier a fait cependant pas l'unanimité dans l'opinion publique israélienne. La presse surtout, ne ménage pas ses critiques contre le gouvernement, qu'elle accuse de « mener la politique de l'autruche » en minimisant la gravité des événements. Les journaux, toutes tendances confondues, s'en prennent aussi bien à M. Shamir qu'à ses par-

tenaires travaillistes du gouvernement d'union nationale.

Le gouvernement devra également tenir compte de la réaction des 650 000 Arabes israéliens, dont les représentants ont appelé la population arabe d'Israël à une grève générale lundi.

A l'étranger, les critiques contre l'attitude des autorités israéliennes sont poursuivies vendredi. A Washington, le président Reagan s'est déclaré « très préoccupé » par les événements dans les territoires occupés, et la Maison Blanche a rappelé que les États-Unis avaient demandé à Israël « de faire preuve de retenue ».

Les Britanniques ont, pour leur part, souligné le côté « excessif » du recours à la force par « les autorités d'occupation » israéliennes, « nettement en contradiction avec l'obligation faite à la puissance occupante par l'article 47 de la [quatrième] convention de Genève en temps de guerre, lequel stipule que toutes les personnes protégées soient traitées humainement à tout moment ». Cette déclaration a été faite par le représentant de Londres au Conseil de sécurité des Nations unies qui a reporté ses débats, sur la situation au Cisjordanie et à Gaza, à lundi.

Par ailleurs, le Jihad islamique pour la libération de la Palestine (JILP) a menacé, vendredi, de s'en prendre aux quatre otages (trois Américains et un Indien) qu'il détient depuis le 24 janvier 1987, si Israël poursuit sa répression dans les territoires occupés. Un communiqué en ce sens, parvenu à une agence de presse occidentale à Beyrouth, est accompagné d'un cliché instantané en couleurs de l'otage américain, Robert Pollitt, vêtu d'une combinaison kaki et d'un t-shirt jaune, et sur lequel sont pointés deux fusils mitrailleurs. — (A.F.P., Reuters).

### Une déclaration de M<sup>me</sup> Marie-Claire Mendès France

Présidente du Comité français pour la paix au Moyen-Orient, M<sup>me</sup> Marie-Claire Mendès France nous a fait parvenir le communiqué suivant :

« La grave tension qui ne cesse de monter depuis quelques semaines dans les territoires occupés par Israël démontre l'urgence d'une véritable négociation entre les responsables israéliens et palestiniens, y compris l'O.L.P., en vue de réaliser la coexistence entre ces deux peuples sur la base de l'autodétermination.

« Le sang n'a déjà que trop coulé dans cette région de part et d'autre. Il faut que cesse le cycle infernal de violences, afin de ne pas conforter les extrémismes et ainsi gâcher les chances de paix. On ne peut pas impunément dénier à un peuple le droit à l'autodétermination. Il y va de la sécurité et de l'intégrité même d'Israël. »

### Selon un médecin palestinien Des soldats ont brutalisé des blessés dans un hôpital

Gaza (A.F.P.). — Un chirurgien palestinien de l'hôpital Shifa à Gaza, qui a demandé à conserver l'anonymat, de crainte de représailles des autorités militaires israéliennes, a dénoncé, le vendredi 18 décembre, dans le soir, « l'assaut meurtrier et inhumain des gardes-frontières israéliens » contre son établissement hospitalier. « Vers midi, les deux premiers blessés légers (palestiniens) sont arrivés. En moins d'une heure, deux morts et une dizaine d'autres blessés par balles nous ont été amenés », a-t-il déclaré. « Les familles, comme cela est la tradition ici, accompagnent les victimes, e-t-ii poursuivi. Très rapidement, près de cinq cents personnes se trouvaient dans l'enceinte de l'hôpital. Devant les grilles, entre-temps fermées, des groupes de jeunes ont commencé à manifester, lançant des pierres et des cocktails Molotov sur les soldats — plus de trois cents, nous n'en avions jamais

vus autant jusqu'à présent — qui encerclaient l'hôpital. »

« Vers 2 heures locales (12 heures GMT), deux des manifestants ont été blessés par balles. Les soldats ont brutalisé les deux jeunes blessés que leurs camarades tentaient de protéger en faisant diversion. Comme les gardes se saisirent abondamment, nous avons laissé leurs camarades et des infirmiers les traîner à l'intérieur de l'enceinte. Pendant ce temps, les hélicoptères survolaient l'hôpital. »

« Comme nous refusions de livrer les manifestants qui avaient pu entrer pendant ce bref délai, a affirmé le médecin, les gardes-frontières (...) ont fait irruption de force. Ça traitait dans tous les sens, les israéliens se battaient avec les parents des victimes. A coup de crosse contre des femmes et des enfants. Ils ont même brutalisé les blessés par balles sur les lits et les infirmiers qui tentaient de s'interposer. »

## A TRAVERS LE MONDE

### Tchécoslovaquie

#### La retraite de M. Husak avait été décidée en novembre

Prague (A.F.P.). — La décision de remplacer Gustav Husak par Milos Jakes à la tête du P.C. tchécoslovaque avait été prise dès novembre dernier, lors d'une réunion du présidium de ce parti, a révélé le vendredi 18 décembre à Prague, M. Michal Stefanik, chef du département de la politique internationale du comité central du P.C.T. Entendu lors d'une conférence de presse à l'issue d'une réunion de deux jours du plénum du comité central. D'après lui, M. Milos Jakes « a été le seul candidat » à la succession.

Le nouveau numéro un a tenu à enlever toute illusion à ceux qui espéraient des mesures de libéralisation à la suite de ce changement de direction, et d'« élargissement de la démocratie sera toujours basé fermement sur les principes socialistes. Aucun espoir de légalisation d'une opposition politique, qui ne pourrait être qu'antisocialiste, n'a de fondement », a-t-il notamment déclaré dans son rapport devant le C.C. Et il n'y a selon lui « aucun motif d'afficher une position défensive face aux attaques des ennemis, qui vont sans doute se multiplier à l'approche du 20<sup>e</sup> anniversaire des événements de 1988 » dans son pays.

### République sud-africaine

#### MM. Fernand Wibaux et Jean-Yves Olivier ont été décorés par M. « Pik » Botha

Deux personnalités françaises ont été décorées, le jeudi 17 décembre, par l'Afrique du Sud pour leur rôle dans l'échange de prisonniers entre Luanda et Pretoria en septembre dernier. Il s'agit de MM. Fernand Wibaux, conseiller diplomatique du gouvernement, et Jean-Yves Olivier, homme d'affaires ayant effectué dans la région des missions pour le premier ministre.

Ces deux Français, ont été promus dans l'ordre de Bonne Espérance, la plus haute distinction civile sud-africaine qui puisse être décernée à des étrangers. La remise de ces distinctions organisée à la résidence du Cap du ministre sud-africain des affaires étrangères, M. « Pik » Botha, était destinée, selon un communiqué officiel sud-africain, à récompenser « la rôle-clé qu'ont joué » ces deux personnalités « dans la libération par l'Angola du commandant Wynand Du Toit ».

Interrogé sur ces décorations, le Quai d'Orsay a déclaré tout ignorer de cette affaire. M. Wibaux avait joué un rôle actif dans l'échange de prisonniers qui avait permis la libération du jeune coopérant français Pierre-André Albertini.



De passage à New-York  
 être reçu le prix Nobel de la paix  
 Président du Costa-Rica  
 sévèrement le Nicaragua

de Salvador  
 quelle ombre  
 le regard par  
 l'air. Tout autre  
 à l'heure de la  
 gouvernement  
 la France de la  
 l'ère, les «directeurs  
 une «réponse de  
 la population pour  
 de dignité. L'absence  
 de l'absence de la  
 de la paix.

ercira, ministre des fin  
 quitte le gouvernemen

Europe

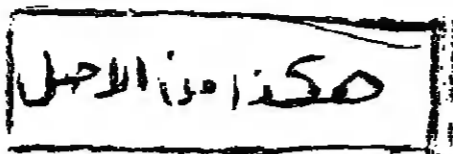
Le président de la République  
 est parti de la peine de...

# Pour Noël, faites-vous offrir un Miele par un petit vieux.



Tiens, c'est bientôt Noël! En d'autres termes, c'est le moment de vous faire offrir un Miele, voire même plusieurs. Comment? Il suffit de faire part de vos désirs à un monsieur un peu mûr qui se fera un plaisir de vous gâter. Un détail: le monsieur en question porte une houppelande rouge et une barbe blanche. Profitez-en, il est généreux.

**Miele**  
 LA PAIX N'A PAS DE PRIX.



# Politique

## La fin de la session parlementaire

La session d'automne du Parlement s'achève, le dimanche 20 décembre à minuit, sans que les deux Assemblées aient pu venir à bout d'un ordre du jour passablement boussulé, et les parlementaires devraient être conduits, dès lundi, à prolonger leurs travaux pour une

courte session extraordinaire. Le ministre chargé des relations avec le Parlement, M. André Rossinat, l'a confirmé : le gouvernement demandera au président de la République de convoquer le Parlement probablement dès le début de la semaine, afin d'épurer les projets

qui restent en navette entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Aucun texte nouveau ne devrait être soumis, sauf impératif, aux parlementaires à cette occasion. Une autre session extraordinaire du Parlement sera convoquée en janvier pour le financement des partis.

### Assemblée nationale

## La contribution des employeurs pour le logement est réduite et devrait être mieux gérée

L'Assemblée nationale a adopté, le jeudi 17 décembre, un projet de loi présenté par M. Pierre Méhaignerie qui diminue de 0,77 % à 0,72 % de la masse salariale la contribution des employeurs pour le logement et qui crée une agence nationale chargée de contrôler et de coordonner l'action des organismes gérant les sommes ainsi recueillies. Seuls le RPR et l'UDF l'ont approuvé, le PS, le PC et le FN votant contre.

dénoncé le texte « qui porte un coup au droit au logement dont devrait bénéficier tout citoyen », a dit M. Mugette Jacquemaux (PC, Hauts-de-Seine).

Il aurait fallu que le taux de contribution des entreprises remonte à 1 % et atteigne progressivement 2 % et que les représentants des salariés soient véritablement associés à la gestion des sommes ainsi recueillies et à la répartition des logements qu'elles permettent de construire.

### Diminuer la charge financière des entreprises

Loi d'avoir une opposition de principe à cette réforme, les socialistes avaient pensé qu'ils pourraient en profiter à l'avenir. Mais, la gauche étant majoritaire lors de la réunion de la commission de la production, elle avait désigné le rapporteur, M. Guy Malandain (PS, Yvelines). Celui-ci n'a démissionné qu'au cours du débat en séance publique, la majorité ayant refusé de le suivre dans son souhait de voir garantir que la diminution de la contribution patronale n'entraînerait pas une baisse des crédits consacrés au logement, des économies n'étant faites que sur les frais de gestion.

Il serait même possible de descendre à 0,62 %, affirme, pour sa part M. Méhaignerie « sans diminuer les investissements », tant les dépenses annexes sont importantes. Pour lui, cette réforme a donc l'avantage de diminuer les charges financières imposées aux entreprises sans abais-

ser l'effort pour le logement. Les socialistes auraient aussi souhaité qu'un fonds de précaution permette de faire profiter les salariés des petites entreprises des habitations ainsi construites, alors que la faible cotisation de leurs employeurs ne leur permet pas d'en profiter.

A l'initiative de M. Malandain et de M. René Beaumont (UDF, Saône-et-Loire) le statut et les missions de l'agence nationale ont été renforcés. Elle sera un établissement public à caractère industriel et commercial à qui l'Etat transmettra une partie de ses pouvoirs réglementaires et qui aura les moyens de contrôler l'action et la gestion des CIL. De plus, ceux-ci seront soumis à la loi sur la prévention des difficultés des entreprises, ce qui leur impose des règles comptables, et un contrôle par un commissaire aux comptes.

L'agence gèrera la part de cette contribution (0,1 %) destinée aux logements des travailleurs immigrés. M. Jean-Paul Virapoul (UDF, la Réunion) aurait souhaité que les habitants des DOM-TOM puissent aussi profiter de cette partie des crédits.

Le Front national a contesté la part faite aux étrangers « dont la vocation n'est pas de rester en France », car, pour eux, « les foyers » sont suffisants. Ces propos ont fait dire à M. Francis Delort (UDF, Val-d'Oise) qu'ils étaient « inadmissibles », et à M. Robert Mondange (PC, Val-d'Oise) qu'ils étaient « racistes ».

Th. B.

### Sénat

## Approbation de la réforme de l'instruction

### M. Jean-Marie Girault (UDF) impute au gouvernement la responsabilité du « discrédit » de la justice

Le Sénat a adopté dans la nuit du vendredi 18 au samedi 19 décembre le projet de réforme de l'instruction judiciaire dont il avait commencé l'examen le matin même. Le texte amendé a été approuvé par deux cent vingt voix contre quatre-vingt-onze. Quelques sénateurs de la majorité n'ont pas voté pour les modifications ainsi apportées au code de procédure pénale (1).

M. Alain Chalandon pouvait à juste titre nourrir quelques inquiétudes pour le passage devant le Sénat de l'ultime texte auquel il voulait tant attacher son nom. La loi Badinter du 10 décembre 1985, que l'actuel garde des sceaux a décidé d'appliquer, avait été adoptée au palais du Luxembourg à l'unanimité, les sénateurs RPR s'abstenant. Certains s'en souviennent, à commencer par le rapporteur de l'époque, M. Jean-Marie Girault (RI, Calvados). S'interrogeant sur les raisons qui ont conduit la chancellerie à refuser cette loi, il se demande si ce n'est pas parce qu'elle « portait le péché originel d'avoir été le fruit d'un gouvernement de gauche ». Le maire de Caen se moque de voir la réforme proposée ; il parait qu'elle ne sera pas appliquée dans quinze mois, comme il est prévu, car « jamais un gouvernement issu de l'élection présidentielle, quel qu'il soit, ne voudra l'appliquer » ; il observe que l'objection faite à la loi Badinter est identique à celle qui pourra l'être à la future loi Chalandon, c'est-à-dire

manque d'effectifs et nécessité de créer de nombreux emplois.

Avant d'accuser le ministre de la justice d'« assassiner » la loi de 1985 alors qu'il faudrait l'appliquer « sans délai », le maire de Caen évoque le procès des auteurs de la fusillade de Hengbène en termes encore plus vigoureux qu'il ne l'avait fait face à M. Bernard Pons, ministre des DOM-TOM, lors de l'examen du nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie. « Lorsqu'il y va de la dignité de la justice, le gouvernement a le devoir de prendre des initiatives », dit-il, avant de demander pourquoi le gouvernement justement « s'en abstient » et plus précisément pourquoi il n'a pas prescrit le désaisissement de la cour d'assises de Nouméa et pourquoi le procureur n'a pas formé un pourvoi devant la Cour de cassation. La cause est entendue pour M. Girault : le garde des sceaux a une « lourde responsabilité » dans le « discrédit qui entoure la justice ».

Soulignant le caractère « très grave » des paroles prononcées, M. Chalandon doute qu'une justification de l'hexagone ait été mieux à même de juger des agissements survenus à des milliers de kilomètres, et il objecte qu'un pourvoi n'aurait pas permis de revenir sur l'acquiescement.

Le plaidoyer en faveur de la loi Badinter (qui devait entrer en application le 1<sup>er</sup> janvier prochain) et le réquisitoire contre le projet de loi en discussion (dont la mise en œuvre n'est prévue que pour le 1<sup>er</sup> mars 1989) prononcés par M. Girault s'étaient guère en dépit de ceux qu'on prononcés les porte-

paroles de l'opposition de gauche. M. Félix Cicourel (PS, Bouches-du-Rhône) a tenté en vain de démontrer que le texte, sorte d'« embargo législatif », est contraire et à la Constitution et à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Sans plus de succès, M. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire de Belfort) a essayé de convaincre une majorité de sénateurs qu'il n'y avait pas lieu de débiter, « Vous avancez en zigzag sur un terrain glissant », insinua-t-il à M. Chalandon avant de l'accuser d'avoir « ramassé dans les poubelles de l'histoire » des dispositions arrachées à la loi dite « sécurité et libertés » qui étaient aux magistrats des tribunaux et des cours le droit bicentenaire de fixer le calendrier de leurs travaux.

M. Charles Ledermann (PC, Val-de-Marne) n'était pas en train pour soupçonner M. Chalandon de « mesurer les magistrats » et de vouloir « estomper le principe de la présomption d'innocence afin de frayer la voie à un système accusatoire particulièrement ambigu ».

La majorité prête bien évidemment des dessous moins noirs à M. Chalandon. Il n'empêche que M. Louis de Catuelan (Un. cent., Yvelines) s'interroge sur la hâte mise à faire voter, en fin de session, une réforme qui, même si elle constitue, selon lui, les garanties des prévenus - manque de cohérence.

Il n'y a guère que du côté du RPR, avec M. Michel Ruffin (Meuse), que le soutien sera sans équivoque.

Les sénateurs ont adopté ensuite quelques amendements, dont l'un décapite le « chapitre de garantie des libertés individuelles » pour l'appeler « chapitre des demandes de mise en détention provisoire ».

ANNE CHAUSSEBOURG.

## Les députés approuvent la loi de programme sur le patrimoine monumental

Le projet de loi de programme sur le patrimoine monumental a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le vendredi 18 décembre. Les députés ont approuvé à l'unanimité le texte présenté par le ministre de la culture. Les socialistes et les communistes se sont abstenus. Ce projet tend à la préservation des monuments historiques, à leur sauvegarde et à leur transmission.

« La dégradation de notre patrimoine monumental nécessite une réaction à la fois vigoureuse et urgente ». Ce constat du rapporteur de la commission des affaires culturelles, M. Jean-Paul Fuchs (UDF, Haut-Rhin) a fait l'unanimité sur les bancs du Palais-Bourbon. Pour le député UDF, le projet de gouvernement est « dense et concis », et s'il est positif, il ne suffit pas à lui seul à répondre à l'ampleur des problèmes posés. Des mesures réglementaires

sont en route, a-t-il précisé, mais le législateur devra, selon lui, travailler à une réforme de la fiscalité de la transmission des monuments appartenant à des personnes privées.

Le gouvernement a eu « une initiative heureuse », a applaudi M. Georges Trauchant (RPR, Hauts-de-Seine). Le rapporteur de la commission des finances a également voulu voir dans cette loi la manifestation d'« un attachement à notre identité nationale ».

« C'est un grand bonheur pour moi », a expliqué M. François Léotard, en rappelant qu'il marche sur les traces d'André Malraux, qui avait présenté, en 1962 et 1967, deux lois de programme. « La nature des travaux justifie l'engagement de programmes pluriannuels », a souligné le ministre, en précisant que de quatre cents au début du siècle le nombre d'édifices protégés était passé à plus de trois mille sept cents aujourd'hui. « Cette loi, a-t-il précisé, donne trois assurances : que les travaux concerneront l'ensemble du patrimoine ; que les crédits progresseront ; enfin que ces travaux seront effectués régulièrement ».

Ces affirmations n'ont pas tellement convaincu le député socialiste de Paris, M. Alain Billon, qui a jugé « regrettable » que la priorité donnée au patrimoine monumental se fasse « au détriment » d'autres actions majeures. Il s'est, en outre, étonné du fait que les crédits de restauration des monuments historiques de l'Etat « marquent le pas ».

D'autre part, les députés ont souhaité préciser par amendement la portée de l'article additionnel adopté le 5 novembre par le Sénat : cet article proposait l'exonération des droits de succession sur les édifices protégés ouverts au public (et portant sur les immeubles ainsi que sur les biens meubles). Les députés ont souhaité que soient exonérés des droits de mutations les biens immeubles classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire, ainsi que les meubles qui en constituent le complément historique ou artistique, dès lors que les héritiers, les donateurs ou les légataires ont souscrit avec l'Etat une convention à durée indéterminée prévoyant les modalités d'ouverture de ces bâtiments au public. En fixant une durée indéterminée pour ces conventions, les députés ont souhaité éviter que les biens continuent à échapper aux droits de succession tout en n'étant plus présentés au public.

P. S.

P. S.

## Adoption du projet de loi sur la transmission des entreprises

Le Sénat a adopté, dans la nuit du jeudi 17 au vendredi 18 décembre, le projet de loi relatif au développement et à la transmission des entreprises.

Ce texte accroît les avantages de la donation-partage pour les collatéraux et les tiers. Comme à l'Assemblée nationale (le Monde des 19 et 20 novembre), cette extension a suscité un débat aussi vif que technique. Pour les socialistes, le droit successoral a certes besoin d'être réformé, mais « pas à la sauvette », sans peine, en en retirant une pierre, d'élever l'édifice comme l'a expliqué M. Michel Darras (Fas-De-Calais). Le gouvernement, en proposant de régler au plan civil mais aussi indirectement au plan fiscal les problèmes liés aux transmissions d'entreprises, a été conduit à mettre au point ni plus ni moins qu'une réforme du régime des successions des donations-partages afin de régler les cas où les enfants du chef d'entreprise se refusent à la reprise ou en sont jugés incapables par l'ascendant.

Le gouvernement avait réussi à imposer ses vues malgré les réserves du président RPR de la commission des lois, au Palais-Bourbon. Dans l'hémicycle du palais du

Luxembourg, M. Georges Chauvane, ministre délégué chargé du commerce et de l'artisanat, n'a pas eu autant de succès : c'est en vain qu'il s'est opposé à la version de l'article mise au point par le rapporteur de la commission des lois, M. Etienne Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne), avec l'aval de M. Jacques Guéhen (RPR, Vendée), rapporteur de la commission des finances. L'amendement de la commission réserve l'extension du régime aux seules donations-partages dans lesquelles entre une entreprise et à la double condition que les tiers ne puissent se voir attribuer que tout ou partie de l'entreprise ou sa jouissance et qu'ils s'engagent à en assurer la gestion pendant une durée minimum obligatoire de cinq ans.

Il écarte, d'autre part, la possibilité pour les ascendants de recourir à la donation-partage, quel que soit le nombre de leurs enfants et descendants, dès lors qu'une entreprise entre dans le champ de distribution ou de partage, ce qui permet la transmission d'entreprises par cette voie même si l'ascendant n'a qu'un seul enfant.

A. Ch.

### EN BREF

● NOUVELLE-CALÉDONIE : une déléguée à Paris. Une déléguée du Parti fédéral d'Opus (un petit mouvement indépendantiste de Nouvelle-Calédonie) chevauchera, le lundi 21 décembre, une vingtaine de jours à Paris, au cours de laquelle elle a mis en garde ses interlocuteurs contre les risques de nouvelles troubles dans ce territoire d'outre-mer. MM. Gabriel Païta et Christian Brunel ont notamment rencontré des élus du groupe communiste au Sénat et M. Pierre Joux, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Ils se sont également entretenus avec un conseiller du président François Mitterrand, M. Gilles Ménage, ainsi qu'avec un collaborateur de M. Raymond Barre. Ils ont aussi été reçus par les dirigeants de l'Eglise protestante. « Une des conclusions de notre voyage, c'est que les canaques ne peuvent compter que sur eux-mêmes », ont indiqué les deux hommes à l'AFP en déclarant que la question néo-calédonienne ne soit pas un des enjeux de la campagne pour l'élection présidentielle.

● RAPATRIES : le RECOURS mécontent. — Au nom des rapatriés d'Afrique du Nord, le porte-parole du mouvement du RECOURS, M. Jacques Bessou, a vivement protesté, le vendredi 18 décembre, contre l'intention du ministre des finances de subordonner le remboursement des dettes des rapatriés réintégré — prévu par la loi de finances 1987 — à la jurisprudence concernant les dettes « professionnelles ». Cela reviendrait, a-t-il estimé, à « dévaloriser 90 % des familles de cette disposition ». M. Bessou a affirmé que le codicille ajouté au texte d'application de cette disposition « interdit, étant donné les précédents de la Cour de cassation, à la presque totalité des huit mille familles concernées de profiter du remboursement qui leur est dû ». Il a exprimé « son désaccord formel avec l'aspect et la lettre de la circulaire d'application que le ministre Camille Cabane s'apprête à publier », en considérant que « les services des finances ont une fois de plus manœuvré pour restreindre le portée de la loi ».

## Congé individuel de formation et fonds national de prévention

Les députés ont adopté en première lecture, le vendredi 18 décembre, le projet de loi portant diverses mesures relatives à la formation professionnelle. La majorité a voté pour le texte du ministre des affaires sociales et de l'emploi, M. Philippe Séguin. Le groupe communiste a voté contre, les députés socialistes se sont abstenus (huit élus socialistes n'ont pas participé au vote). Les députés du Front national n'ont pas pris part au vote pour protester contre les modifications successives de l'ordre du jour, à l'exception de sept d'entre eux, qui ont voté pour le texte de M. Séguin (il s'agit de MM. Desseaux, Frédéric Dupont, Frouzet, Mégret, Sergent, Spielier et Wagner).

Ce texte tend à améliorer la formation professionnelle en associant plus étroitement les partenaires sociaux à la gestion du congé individuel de formation. Les partenaires sociaux pourront déterminer eux-mêmes les règles de prise en charge des dépenses liées au congé de formation et du montant de la rémunération due aux salariés pendant la durée de ce congé. Ce projet assouplit également les conditions de prise en charge des congés individuels de formation qui dépassent la durée d'une année (le Monde du 17 décembre).

« La formation professionnelle est une arme privilégiée pour renforcer la compétitivité des entreprises », a affirmé M. Philippe Séguin au début de son intervention. Le ministre a jugé indispensable qu'une « plus grande souplesse et meilleure maîtrise du dispositif par les intéressés eux-mêmes » soient introduites dans les principes qui sous-tendent le congé individuel de formation.

« C'est un texte croupin que vous nous présentez alors que le premier ministre avait annoncé il y a quelques mois une grande loi sur la formation professionnelle », a ironisé M. Michel Berson (PS Essonne). « Une nouvelle dynamique va-t-elle être créée ? Assurément non ! Car le vrai problème est celui du financement qui n'est pas abordé ». « [...] Evidemment il faut dans le budget », a répliqué M. Séguin. « Pourquoi cette précipitation sinon pour masquer votre inaction pendant deux ans ? », a lancé M. Gérard Collomb (PS, Rhône).

Dans la nuit, le rapporteur de la commission des affaires culturelles, M. Etienne Pinte (RPR, Yvelines) a présenté l'économie générale du nouveau projet Séguin sur la Sécurité sociale. Ce texte amendé par M. Chrétien dans sa déclaration de politique générale, le 3 décembre, tend à créer un fonds national de prévention au sein de la branche d'assurance maladie. Il comprend également l'ouverture du droit pour ceux qui le souhaitent de bénéficier d'une fraction de leur retraite tout en poursuivant une activité à temps partiel.

Ce texte prévoit également la revalorisation des pensions et des retraites de 2,6 % au 1<sup>er</sup> janvier et de 1,3 % au 1<sup>er</sup> juillet 1988. Il offre enfin la possibilité aux médecins de cesser leur activité entre soixante et soixante-cinq ans tout en bénéficiant d'une garantie de ressources. « Ce texte tire les premières conclusions des états généraux de la Sécurité sociale », a dit M. Séguin à l'adresse de ses détracteurs.

P. S.

### L'élection cantonale de Tourcoing-Nord est annulée par le tribunal administratif

LILLE de notre correspondant

Le tribunal administratif de Lille a annulé, le mercredi 16 décembre, l'élection cantonale partielle de Tourcoing-Nord (Nord) des 11 et 18 octobre, au terme de laquelle le candidat socialiste, M. Alexandre Faidherbe, avait été élu, emportant un siège traditionnellement détenu par la droite. Le premier tour de ce scrutin avait donné lieu à une véritable mascarade électorale avec la présence, à l'extrême droite, de trois « candidats fantômes », M. Christian Baechelenot, député du Nord et candidat du Front national, le candidat scrutin, avait alors démissionné d'une manière destinée à dispenser les voix du FN et avait déposé un recours en annulation.

Le tribunal administratif, suivant les conclusions du commissaire du gouvernement, a considéré que les fausses indications portées sur les affiches électorales et les professions de foi ainsi que l'utilisation de photographies de « marquis professionnels » étaient de nature à tromper les électeurs. Il a, de surcroît, reconnu que l'étiquette sous laquelle se présentait l'un des candidats (« Front national, pour la défense de l'identité française ») et même celles des deux autres (« Trop d'immigrés, la France aux Français » et « Stop à l'immigration ») étaient « propres à établir une confusion » avec celle du Front national.

J.-R. L.

# Politique

## La visite de l'ancien premier ministre en Afrique noire

### « Jetez-vous à l'eau, vous nagerez » recommande M. Raymond Barre aux chefs d'entreprises

Pour sa dernière escapade avant la fin de l'année et la campagne présidentielle, M. Raymond Barre a entrepris, le jeudi 17 décembre, un déplacement en Afrique noire francophone, qui, successivement, devait le conduire en cinq jours au Sénégal, en Côte-d'Ivoire et au Cameroun.

DAKAR : de notre envoyé spécial

Au Sénégal, l'ancien premier ministre a séjourné trente-six heures, à l'invitation du président de la République, M. Abdou Diouf. Néanmoins, au risque de contrarier les belles dispositions de ses hôtes, M. Raymond Barre a tenu à garder à son séjour un caractère strictement privé, inaugurant dans ce pays une façon de faire qui a même déconcerté les gens de l'ambassade de France. Aucun contact avec la presse locale, les journalistes parisiens — qui avaient fait le déplacement — totalement ignorés; TF 1 interdit d'images; ses proches zélés qui l'accompagnaient et qui se veulent soi-disant au fait de la diplomatie, auront manqué, pendant ces journées, de la plus élémentaire courtoisie.

Il ne faisait pourtant pas de doute que le gouvernement sénégalais accueillait le candidat Barre et non pas, comme on tente de nous le faire croire, le professeur lancé dans un quelconque circuit de « conseils de monde ». Extrêmement avertis des méandres de la politique intérieure française, les Sénégalais désiraient mieux connaître celui qui sera peut-être dans cinq mois le nouveau chef de l'Etat français, mais qui, jusqu'alors, n'était jamais venu à leur rencontre, pas même lorsqu'il était premier ministre de M. Giscard d'Estaing, il est vrai très regardant à l'époque sur le partage de sa chasse gardée africaine.

Vendredi, M. Abdou Diouf, en froid depuis quelque temps avec M. Jacques Chirac, a accordé quatre longues heures d'entretien à M. Barre, ce qui est jugé à Dakar

comme tout à fait exceptionnel. La veille, l'ancien premier ministre avait convié à déjeuner à l'ambassade les ministres les plus influents du gouvernement sénégalais dont trois de ses anciens élèves, qui avaient beaucoup milité pour sa venue. La tenue de tous ces entretiens n'a pas été révélée. M. Barre se contentant de déclarer, selon la formule rituelle, qu'il avait pu procéder avec le président Abdou Diouf « à un large tour d'horizon ». On peut seulement supposer que le désengagement progressif de la France dans ce pays, démarré aujourd'hui avec habileté par les Canadiens, les Américains, voire les Italiens, aura constitué l'objet majeur de ces discussions.

### Le boss de la rue Quincampoix

Mais on a su également que ses interlocuteurs avaient été soucieux de savoir ce qui le distinguait réellement, sur le registre économique, de la politique de M. Edouard Balladur. Il ne faisait non plus pas de doute que le candidat Barre était aussi au Sénégal — osons le mot — pour faire campagne. Quinze mille Français dans ce pays, neuf mille électeurs potentiels, quatre mille inscrits pour le moment. Une communauté française fortement sollicitée par les socialistes qui, depuis quelque temps, ne ratent plus une visite; par le Front national, qui avait réussi ici, aux dernières élections législatives, un de ses meilleurs scores à l'étranger et, bien sûr, par le RPR, dopé par le ministre de la coopération, M. Michel Aurillac, ancien conseiller du président Senghor et surnommé « le Sénégalais du gouvernement français ». Conscients de cette âpre concurrence, les baristes tentent de muscler sans tarder leur réseau de Français à l'étranger. Plaquette en couleur avec l'emblème du chéquier sur fond de planisphère et le coupon d'adhésion à retourner; les petites recettes « microcosmiques » au Sénégal, comme ailleurs, sont d'usage.

Jeudi soir, M. Barre s'était d'abord, devant six cents de ces

Français, livré à un bref monologue sur la place de la France et des Français dans le monde, pour rappeler ce dont sont ses auditeurs étaient convaincus: dans ce monde, « notre pays a un capital de confiance et d'autorité, que nous ne pouvons pas laisser tomber en jachères ».

Après ce rendez-vous sans chaleur, un dîner-débat à huis clos... avec trois cents personnes, à cent quarante francs le couvert. Comme il l'aurait fait à Agen ou à Maugey, M. Barre a répondu à quelques-uns de ses questions écrites, significatives toutefois des préoccupations de ces Français vivant loin de l'Hexagone. Privatisations, Renault, politique d'investissements: une fois de plus, M. Barre a dit, sur un ton modéré, se justifier de ses divergences avec M. Balladur. Privatisations? Regrettant que l'on n'ait pas commencé d'abord par celles des petites banques régionales, qui auraient apporté un ballon d'oxygène aux PMI-PME, l'ancien premier ministre a convenu que « la situation était difficile ». « On a créé un état d'esprit, a-t-il relevé. M. Deureux a joué sur les écrans de la télévision le même rôle que le boss de la rue Quincampoix au temps du système de Law ». Mais il a souhaité « que le krach boursier ne compromette pas la poursuite des privatisations ».

Renault? M. Barre n'est pas aventuré à départager M. Mitterrand et M. Chirac. « Il faudra, a-t-il simplement expliqué, ne pas se limiter à faire de la Régie une société avec un seul actionnaire, mais quelque chose d'analogue à ce qu'est Elf-Aquitaine ou la Société française des pétroles, avec des actions publiques cotées en Bourse ».

Aides à l'investissement des entreprises? M. Barre s'est félicité des récentes propositions de M. Balladur: « Mieux vaut tard que jamais », a-t-il dit. « Mais il faut, a-t-il complété, une incitation à l'investissement offert aux chefs d'entreprise pour une durée de cinq ans ». A propos de ces chefs d'entreprise, il était nombreux dans la salle. M. Barre a aussi tenu quelques sévères propos. Partisan « de leur faire une paix royale », il leur tient

aussitôt, et en contrepartie, ce discours: « Si vous venez pleurer pour avoir une dévaluation parce que cela vous arrange, vous ne l'aurez pas. Si vous n'êtes pas capables de gérer votre entreprise et de faire des profits, alors il vaut mieux que vous disparaissiez: et que les ressources dont vous disposez soient mieux utilisées ailleurs ». Les patrons redoutent-ils le rendez-vous de l'acte unique européen de 1992? Image parlante: « Je réponds: prenez un chien, jetez-le à l'eau, il nage. Faites la même chose: jetez-vous à l'eau, vous nagerez ».

### L'absence des responsables RPR

Autant de nobles phrases, qui ne furent pas tout à fait du goût de l'auditoire. L'orateur fut davantage entendu quand vint sa réponse en guise de conclusion sur l'union de la majorité. Semblant se soucier comme d'une guigne des sondages, M. Barre a rejeté sur les socialistes les malheurs de cette majorité: « Il ne faut pas faire le jeu des socialistes, selon lesquelles les événements de 1981 recommenceraient, que les reports ne se feraient pas, sont lancés par les socialistes, qui veulent faire oublier leur propre situation. S'il y a guerre des chefs, c'est chez eux qu'elle a lieu: s'ils souhaitent que Mitterrand se représente, c'est parce que cela leur simplifierait la vie... Personne, dans la majorité, à moins d'être complètement irresponsable, ne veut recommencer 1981. Les esprits ont évolué dans des conditions telles qu'on peut espérer que cela ne se reproduira plus ».

Chacun en a accepté l'augure. Mais l'absence remarquée à cette soirée des principaux responsables locaux du RPR contreditait quelque peu ce principe fondé sur la méthode Coué. Vendredi soir, le professeur Barre, qui ne fait pas campagne, s'est envolé pour la Côte-d'Ivoire. Cette fois, sans journalistes. Enfin seul. Le réve, quoi!

DANIEL CARTON.

# Communication

## Après avoir trouvé 6 millions de francs

### Le sauvetage du « Matin de Paris » est en bonne voie

Pari tenu: durant la journée de vendredi 18 décembre, le groupe des « Dix », propriétaire du *Matin de Paris* depuis août, a réuni les six millions de francs de capital qui devaient leur permettre de passer le cap de fin d'année et d'amorcer le développement du journal. La parution dans les kiosques du quotidien, le samedi 19 décembre, ressemble à un tour de force et constitue une réponse au communiqué alarmiste que le Livre-CGT avait fait publier dans les colonnes du quotidien la veille (le *Monde* du 10 décembre).

« Que ce soient certains de nos fournisseurs ou le Syndicat du Livre, on a entéré un peu trop vite le *Matin* », souligne M. Didier Tourancheau, président du directoire. Rassembler en un jour six millions de francs, somme dont une partie va permettre de payer le solde des salaires des cent dix employés du journal, ainsi que les dettes à l'imprimerie et au personnel, n'a pourtant pas été une mince affaire.

Tôt dans la matinée de vendredi, les « Dix » donnaient coups de téléphone sur coups de téléphone, suivis avec attention et anxiété par la rédaction. Dans l'après-midi, plusieurs des actionnaires qui avaient déjà souscrit au capital du *Matin* cet été, emmenés par M. Jean-Pierre de Kerroul, le dirigeant de la Société Publique (qui édite notamment la revue *Art-Press*) signaient un nouveau chèque au *Matin*, avec l'appui de deux nouveaux actionnaires. Ils parvenaient à réunir les 6 millions de francs nécessaires et à constituer la future société d'investissement. A 16 heures, M. Touran-

cheau pouvait annoncer au personnel le dénouement: aussitôt la rédaction se remettait au travail, soulagé.

Pourtant, au début de la soirée, le suspense n'était pas totalement levé: le papier manquait toujours à l'appel. La médiation de M. Jean Miot, président du Syndicat de la presse parisienne, et membre de la Société parisienne des papiers de presse (SPPP), a permis de débloquent rapidement la situation.

Après cette journée de tous les dangers, les négociations entre le *Matin* et d'autres actionnaires vont continuer, notamment avec l'Événement du jeudi. Les « Dix » comptent aussi sur les lecteurs pour obtenir les 4 millions de francs qui leur manquent encore. Lancée en début de semaine, cette société de lecteurs avait réuni, vendredi, 200 000 francs. Pour réussir et gagner totalement son pari, le *Matin* va aussi devoir modifier ses relations avec ses fournisseurs et sa banque, et leur faire admettre qu'il est une PME comme les autres.

« Le sauvetage est véritablement terminé, il s'agit maintenant de développer le *Matin*, et enfin parvenir à l'équilibre », déclare encore M. Tourancheau. Cet équilibre pour être atteint avec une diffusion de l'ordre de soixante-dix mille exemplaires et des recettes publicitaires mensuelles de 2 millions de francs. Or, le *Matin* vend actuellement 65 000 exemplaires par jour et réalise 1 million de publicité par mois. Au printemps, 1<sup>er</sup> essai: réussi, le vendredi 18 décembre, devra être complètement « transformé ».

YVES-MARIE LABÉ.

## La mesure d'audience en télévision

### Le CESP a choisi le système AGB

On s'y bat à coup de « panel d'audimétrie » ou de « bouton-poussoir ». Mais derrière l'aspect technique un peu rebutant du débat, se cache un enjeu économique fondamental. La mesure d'audience de la télévision est le baromètre qui sert à répartir entre les chaînes les sept milliards de francs investis annuellement par les entreprises françaises dans la publicité audiovisuelle.

Or, depuis plusieurs mois, les annonceurs, les publicitaires comme les chaînes de télévision contestent la rigueur des instruments de mesure en place et se plaignent surtout de l'hétérogénéité des résultats recueillis. Selon les instituts, les parts d'audience de TF 1, de la Cinq ou de M6 subissent parfois d'importantes fluctuations. Le Centre d'études des supports de publicité (CESP), qui regroupe annonceurs, agences et médias, s'est proposé comme « juge de paix » en demandant aux différents instituts de développer un système cohérent. Après avoir longuement négocié avec Médiamétrie-SECODIP et SOFRES-Nielsen, le CESP a finalement choisi un troisième baron. La firme britannique AGB vient de recevoir mission d'installer en six mois mille audimètres à bouton-poussoir. Ces petits boîtiers permettent non seulement de savoir sur quelle chaîne est branché le téléviseur du foyer, mais aussi d'obtenir des renseignements sur les individus qui la regardent.

La société AGB qui effectue déjà des mesures d'audience en Grande-Bretagne, en Italie et aux Pays-Bas, n'a pratiquement aucune expérience

du marché français. Certains professionnels redoutent qu'elle ne soit pas en mesure de respecter le calendrier fixé par le CESP. Mais AGB qui possède 20 % du capital de SECODIP pourrait trouver dans cette société un partenaire qui lui facilite la mise en place du système.

L'avenir de Médiamétrie

Le choix du CESP pose un délicat problème aux deux autres concurrents. La SOFRES et Nielsen ont déjà réagi en contestant les conditions techniques et financières dans lesquelles a été prise la décision. Ils veulent présenter, dès janvier, une autre solution à leurs clients. Pour Médiamétrie, l'avenir est encore plus incertain. Cette société a pour actionnaires les chaînes de télévision publiques et privées qui semblent avoir accepté de financer le projet AGB. Continueront-elles à soutenir Médiamétrie qui implante depuis quelques semaines son propre système d'audimétrie?

Les agences et les médias qui ne veulent pas du monopole d'un seul institut dans la mesure d'audience ont demandé au CESP de lancer un nouvel appel d'offre pour un système complémentaire. Mais sa mise en place ne se ferait pas avant 1989. D'ici là, trois systèmes de mesure risquent de coexister, ce qui ne contribuera pas à la transparence du marché.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

## LIVRES POLITIQUES par André Laurens

La période de révision des listes électorales devrait s'accompagner cette année d'une phase de révision de politique générale. Du moins si l'on veut arriver, fin prêt, à l'épreuve redoutable que constitue le choix d'un président de la République, la formation pratique, qui est l'objet de la campagne électorale, a déjà commencé, mais la formation théorique est vraiment trop négligée. Voici deux ouvrages, succincts mais très denses, qui pourront aider ceux qui ne se satisfont pas d'une préparation trop directement liée à l'actualité.

L'Histoire de la pensée politique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, par Jean-Luc Chabot, nous fournit des références essentielles. Faut-il remonter si loin pour voter, au printemps prochain, en connaissance de cause? Non, bien sûr, mais le spectacle d'un débat politique normé et confus peut inciter à un retour enthousiaste aux origines des idées que l'on agit devant nous. Le libéralisme, le socialisme, le nationalisme, d'où viennent-ils, quelles sont leur noblesses et leurs faiblesses, et comment s'incarnent-ils aujourd'hui? Jean-Luc Chabot retrace les itinéraires des grands courants — et des sous-courants — de la pensée politique. Les facteurs de leur genèse et de leur évolution constituent le véritable sujet de ce manuel, mais, compréhensibles pour cette chronique, c'est l'actualité qui commande les illustrations. Parmi les formes de néo-libéralisme légitimant l'Etat, l'auteur note, par exemple, les variations de Valéry Giscard d'Estaing. Dans un premier temps, correspondent à l'exercice du pouvoir par l'ancien président de la République, « l'idée de l'intervention légitime de l'Etat domine à tel point que la démocratie avec les positions de la social-démocratie allemande est assez frappante », écrit Jean-Luc Chabot, mais, après l'arrivée de la gauche au pouvoir et l'engagement simultané pour un retour aux principes du libéralisme origi-

naire, il apparaît que « l'un des thèmes fondamentaux du giscardisme devient alors le repli stratégique de l'Etat ».

L'auteur relève que Raymond Barre est d'un libéralisme personneliste, attaché aux valeurs de l'humanisme chrétien; il se distingue du giscardisme par « une référence claire à une réhabilitation de l'hétéronomie », définie, par rapport à l'autonomie, comme « une représentation de l'homme et du monde faisant de la divinité, comme principe et ré-

### La révision des pistes électorales

lité suprêmes, la source et la référence permanentes des comportements individuels et sociaux ».

Parmi les héritiers épars du socialisme, si Michel Rocard est proche de la deuxième gauche, qui a rejeté le marxisme, François Mitterrand incarne une tentative de synthèse ambiguë. Elle retient les apports des théoriciens du socialisme scientifique tout en prenant ses distances avec l'économisme pur, pour arriver à la notion d'économie mixte, où se rejoignent la préoccupation de la solidarité, la responsabilité de l'Etat et la reconnaissance des vertus du marché et de l'entreprise.

Le gaullisme, celui de Charles de Gaulle, peut être analysé comme une forme de nationalisme dans l'action qui, s'il va à l'encontre de l'esprit de système de la culture française, emprunte à certains historiens (Taine, Tar-

dieu) et à l'expérience du métier des armes. Il débouche sur une République fondée sur le retour au pouvoir d'Etat, ce dernier trouvant sa légitimité dans l'adhésion de la nation.

Ces références, et bien d'autres, sur le sionisme, le khéménisme, par exemple, on les trouve plus sûrement dans ce petit manuel que dans le cours des débats électoraux. Pour compléter cette révision de l'histoire de la pensée politique, on peut se reporter à un autre ouvrage, aussi bref qu'instructif, qui traite de « ces formes historiquement déterminées d'entreprise politique » que sont les partis.

Michel Offerlé propose un premier bilan « des connaissances, des incertitudes et des impasses » qui jalonnent l'étude « de ce corps immatériel et qui est un parti politique. Il s'agit bien d'une approche globale et théorique et non d'une succession de monographies. Après avoir vu comment se développait l'idée politique, on observe comment elle se propage et s'applique, encore que les partis ne disposent pas d'un monopole dans ces domaines. L'auteur est d'ailleurs très circonspect à l'égard de l'influence que leur est généralement prêtée. Le marché des produits politiques est vaste et complexe; sa conquête va bien au-delà « des simples stratégies de gestion d'image ou de bonne communication puisqu'il s'agit, souligne-t-il, des masses profondes de l'entretien de la croyance collective ». Michel Offerlé, qui ne craint pas de combattre ses idées reçues, estime qu'un parti « n'agit pas à proprement parler ». Il existe, mais sans existence réelle. Aussi bien, restera-t-on réservé à l'égard de ceux qui en magnifient la puissance, comme de ceux qui en prédisent la fin.

« Histoire de la pensée politique (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles) par Jean-Luc Chabot, Masson, 205 p., 125 F. — Les Partis politiques par Michel Offerlé, PUF — Que sais-je? », 125 p., 25 F.

## Le PS et l'effet Le Pen

(Suite de la première page.)

Le premier secrétaire du PS ne professait pas pour Pierre Mendès France une admiration sans bornes: l'homme, par son intrinsèque, son ostracisme envers les communistes, s'était interdit de gouverner longtemps sous la IV<sup>e</sup> République et de gouverner tout court sous la V<sup>e</sup> République puisqu'il en refusait les institutions. Il n'était pas, non plus, un « fan » de François Mitterrand — la guerre d'Algérie, toujours — socialiste tardif. Il a appris des deux à ne pas « passer sous la table » quand on se trouve face au PCF et à ne pas réagir seulement par réflexe, en politique robotisée.

L'affaire, en apparence « microcosmique » du budget de la région Champagne-Ardenne, est en fait exemplaire. Elle montre, a contrario, que l'on peut être moral et faire de la politique: car Michel Rocard et Lionel Jospin ont, peut-être, sur le sujet, une vue plus réaliste de l'après-mai 1988 que leurs camarades majoritaires.

JEAN-YVES LHOMEAU.

« L'idéal inspire plus de responsable qu'on ne croit. N'ayez pas le regard fixé sur les scories? » (Mitterrand, Novembre 87).



## La CNCL refuse le projet de reprise d'Electric FM

La CNCL a refusé, le vendredi 18 décembre, la proposition de reprise d'Electric FM, radio parisienne en difficulté par Radio-Émipi. Le projet de cette dernière « n'était pas intéressant, mais accepter l'opération aurait abouti à une transformation des règles du jeu sur la bande FM et aurait pu être interprété comme un détournement de la loi », a indiqué à l'AFP M. Yves Rocca, membre de la commission chargée du dossier radio.

Autorisée en août dernier, Electric FM est aujourd'hui, malgré ses actionnaires (Bouygues, la Générale des eaux, le groupe Accor et Beghin-Say) en passe de déposer son bilan. Elle avait donc conclu un accord de reprise avec Radio-Émipi. « Si elle ne pouvait tenir ses engagements pris au moment de son autorisation, a indiqué M. Rocca, la CNCL décidera s'il y a lieu un retrait d'autorisation ».





# Société

A la cour d'assises de Paris

## Le crime absurde de Pierre Goguet

La cour d'assises de Paris a jugé, vendredi 18 décembre, l'un des crimes les plus déconcertants : celui où un ancien militaire explique clairement le geste meurtrier. Ainsi personne ne s'attendait à ce que, dans la nuit du 5 avril 1984, un homme alors âgé de soixante-quatre ans, et un gardien de la paix de vingt-huit ans, marié, père de deux enfants, en lui touchant la gorge d'un coup de couteau. Le policier, Bernard Dhemmequin, n'a pas été victime d'un redoutable gangster, mais d'un homme aigri qui a frappé sans raison apparente un agent convenant d'effectuer une mission de routine.

Pierre Goguet avait été interpellé par le son double au moment où il effectuait des prestations et, en raison de son état d'excitation, les policiers décident de l'emmener à l'hôpital Saint-Louis où un interne délivre le certificat nécessaire pour le conduire à l'infirmerie psychiatrique de la préfecture en diagnostiquant « un éventuel accès maniaque ».

C'est l'heure de la relève et le car de police doit changer d'équipage. Au commissariat du III<sup>e</sup> arrondissement,

ment, le gardien Dhemmequin monte dans le car et demande à Goguet de lui laisser de la place pour s'asseoir. Mais l'homme que personne n'a songé à menotter, se lève et dans un mouvement rapide égare le policier avant de porter plusieurs coups de couteau au visage de Véronique Manquillet, une femme gardien de la paix qui, aujourd'hui encore, porte les traces du drame.

Devant les jurés, Goguet s'explique d'une voix prémonitrice et chavirante avec l'accent des faubourgs. « Ça montait, ça descendait, je me disais où est-ce qu'on m'emène encore ? Dhemmequin m'a dit de fermer ma gueule. A côté, sur le flanc, il y avait un couteau, je lui ai donné un coup sur le nez mais il a tourné la tête et c'est arrivé sur son nez. Ça va, ça va, selon les policiers, le couteau ne vaît être que dans sa poche car, de leur propre aveu, il n'a été fouillé qu'après avoir été maîtrisé. A l'infirmerie psychiatrique, on se contenta d'un test d'alcoolémie pour constater une ivresse importante qui n'a pas été vérifiée par une prise de sang.

Mais sans être un ivrogne, Goguet était connu pour fréquenter assidu-

ment les bars qui n'aimaient pas recevoir cet homme décrit par ses proches comme moqueur, parvenu, grossier, méfiant, « un loupard sans en avoir l'âge », capable des plus étranges comportements. A entendre la lecture de l'enquête de personnalité, il aurait tous les défauts et rien ne plaiderait en sa faveur à l'exception de son engagement dans la Résistance et de trois années passées en Allemagne. Les séquences de la déportation lui valurent une confortable pension d'invalidité qui, depuis 1958, en fera un oisif. Pour les psychiatres, il ne s'agit pas d'un dément, mais seulement d'un caractère souffrant d'une « démentiation stérile favorisée par l'imprégnation déshydratée » susceptible de bénéficier de larges circonstances atténuantes.

Les seuls témoignages positifs, c'est Goguet qui les déterrait. Méfiant à l'extrême, il ne les avait pas confiés à ses avocats, gardant par devers lui son propre dossier dans lequel il a fouillé régulièrement tout au long des débats, tournant le dos au président Maurice Colomb. Sans illusion sur son sort, il avait déclaré aux médecins de la maison d'arrêt : « La prison j'en sortirai les pieds devant ».

Ce n'était pas le vœu de l'avocat général, M. Yves Larue, qui après avoir « cherché la vérité » avait demandé une peine de huit ans de réclusion criminelle. Ses avocats M<sup>rs</sup> Thierry Lévy et M<sup>re</sup> Guillaume Weil-Raynal ont tenté d'expliquer son acte par la peur : « Celle d'un animal qui ne peut pas prendre la fuite », tout en demandant que la sanction soit modérée.

Mais les jurés parisiens, tout en reconnaissant l'accusation de meurtre en coup et blessures volontaires, ont estimé que la mort sans intention de la donner, est punie d'une peine de dix ans de réclusion criminelle contre Pierre Goguet dont un avocat des parties civiles, M<sup>re</sup> Gilles Dussart avait dit : « Toute l'histoire de sa vie est une bouffée de haine gigantesque qui lui a mené à ce geste ».

MAURICE PEYROT.

Placé sous écrou extraditionnel en France

## Le docteur Pancino a été condamné en appel à quinze ans de détention par un tribunal italien

Placé, jeudi 17 décembre, sous écrou extraditionnel à Paris, le docteur Gianfranco Pancino, de nationalité italienne, médecin et chercheur à l'Institut d'histologie de l'hôpital Saint-Louis (le Monde du 19 décembre), a été condamné, vendredi 18 décembre, par contumace, à quinze ans de détention par la cour d'assises de Turin, qui statuait en appel. La peine prononcée en première instance était de dix ans de prison. Le docteur Pancino était accusé, dans ce procès, d'avoir participé, avec d'autres militants, à une série d'attentats commis par les « Noyaux communistes territoriaux », proches de Prinos, Lissa et dans le plus grave avait été l'assassinat, le 31 décembre 1981, d'un vigile privé d'une entreprise dépendant de la Fiat. Il est l'un des rares accusés dont la peine a été aggravée en appel.

Cette condamnation intervient alors que, en France, les avocats du chercheur, le bâtonnier Guy Dunes et M<sup>re</sup> Roger Doumit, ont déposé une demande de mise en liberté provisoire pour leur client : celle-ci devrait être examinée le 29 décembre par la chambre d'accusation de Paris.

Dans le même temps, les collègues du docteur Pancino, qui le considéraient comme « l'un des grands spécialistes mondiaux de l'immunologie des cancers du sein », ont déjà recueilli quelque cent vingt signatures en sa faveur dans les milieux médicaux et de la recherche notamment, tandis que ses avocats ont entrepris des démarches pour « régulariser la situation » du chercheur qui vit en France depuis 1982 avec son épouse et son fils de quatorze ans.

De son côté, l'Association Entaids et solidarité aux réfugiés italiens en France, qui proteste contre l'arrestation du docteur Pancino, estime « évident que la conjoncture politique, notamment électorale, s'exerce sur le destin des réfugiés qui deviennent ainsi une poignée d'otages ». Selon l'association, « il faut une mobilisation en Italie et au-delà des Alpes pour accélérer le processus d'amnistie concernant les prisonniers et les ressortissants politiques italiens, il faut faire pression pour que l'astile aux réfugiés soit rétabli et maintenu ».

### REPÈRES

Espace

#### Coopération américano-soviétique pour Mars

L'Union soviétique vient de demander aux États-Unis de modifier le accord spatiale américano-soviétique Observer que les deux pays doivent envoyer en 1992 en direction de Mars. L'objectif de cette modification serait de permettre la transmission d'images prises par deux ballons franco-soviétiques dérivant dans l'atmosphère de la planète. Ce projet, proposé au début du mois à Moscou, a été pris au sérieux par la NASA. « Il pourrait, pour un succès insignifiant, multiplier par deux ou trois la quantité des images prises par la mission franco-soviétique », affirme la revue américaine Aviation Week and Space Technology qui annonce la nouvelle dans son dernier numéro.

Jouets

#### Réglementation européenne sur la sécurité

Les ministres de la consommation des pays de la Communauté européenne ont adopté, vendredi 18 décembre, une réglementation sur la sécurité des jouets destinés aux enfants de moins de quatorze ans. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1990, ces jouets devront porter la marque « CE » pour être exportés vers les pays du Marché commun. Ce nouveau label, qui garantira le caractère non toxique, hygiénique et ininflammable des jouets, oblige à une norme commerciale, les États s'engagent par ailleurs à reconnaître les normes nationales de chaque pays de la CEE en la matière.

Paris

#### Un nouveau président pour la Défense

Le conseil d'administration de l'EPAD (Établissement public d'armement du quartier de la Défense) a choisi, vendredi 18 décembre, comme nouveau président M. Charles Cocard-Raynaud, maire (RPR) de Puteaux (Hauts-de-Seine), vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, en remplacement de M. Jacques Deschamps. Le conseil d'administration a, d'autre part, décidé un avis favorable à la nomination, comme directeur d'URBA 2000, de M. Gérard de Serrenville, administrateur civil hors classe. L'existence de l'EPAD « est prolongée jusqu'en 1992 par un décret en cours de signature », précise un communiqué.

Radioactivité

#### Trafic de déchets entre la Belgique et la RFA

Le gouvernement de Bonn a décidé, le jeudi 17 décembre, de retirer provisoirement son autorisation d'exercer à la société ouest-allemande de transports nucléaires Transnuclear, après la découverte d'un trafic illégal de déchets nucléaires entre la Belgique et la République fédérale d'Allemagne. Selon le parquet de Hanau, il s'agit d'un fils de déchets hautement radioactifs provenant du centre d'études nucléaires belge de Mol seraient été importés en Allemagne entre 1982 et 1984. Il semblerait que d'autres fils proviennent de centres allemands dont il est illégalement stockés à Mol. Transnuclear affirme que certains de ses employés, licenciés depuis, avaient accepté des pots-de-vin pour ces transports illégaux (le Monde du 28 avril).

#### La requête en annulation de la procédure contre M. Nucci a été déposée

Comme prévu (le Monde du 19 décembre), les avocats de M. Christian Nucci, ancien ministre de la coopération, ont déposé, vendredi 18 décembre, une requête en annulation de la procédure engagée contre leur client. M<sup>re</sup> Jean-Paul Lévy et Francis Spitzer, estimant que la levée d'immunité parlementaire de M. Nucci aurait dû être décidée avant que le Sénat approuve le renvoi de l'ancien ministre en Haute-Cour.

Cette requête en annulation a été transmise, vendredi après-midi, à M. Paul Bertin, conseiller, doyen de la chambre civile de la Cour de cassation. M. Bertin doit présider la commission d'instruction formée de cinq magistrats de cette cour, qui va examiner les faits reprochés à M. Nucci.

### EN BREF

● Affaires Luchaire : le sort de M. Dubois. — La chambre criminelle de la Cour de cassation a jugé, mercredi 16 décembre, à un « confit d'instruction du tribunal de Paris » un dossier dans lequel M. Jean-François Dubois, ancien chargé de mission au cabinet de M. Charles Hernu, ancien ministre de la défense, est « susceptible d'être inculpé » de corruption de fonctionnaires et de trafic d'influence, dans l'affaire des ventes illégales de munitions à l'Iran, pour laquelle M. Daniel Dewarvin, président du directoire de la société Luchaire, vient d'être inculpé.

Cette décision de la chambre criminelle élargit le champ des inculpations éventuelles visent M. Dubois limité jusqu'à présent aux « infractions à la législation pour les armes ».

● Nouvelle inculpation dans l'affaire de Radio-Nostalgie. — M. Maurice Ducruy, de la société lyonnaise d'affichage Nostalgie, a été inculpé, vendredi 18 décembre à Lyon, par le juge Georges Feneci, dans l'affaire des malversations concernant la gestion de Radio-Nostalgie. Cette inculpation pour « faux et usage de faux et recel d'abus de biens sociaux » fait suite à la découverte d'une fausse facture d'environ 70 000 francs dans les locaux de Radio-Nostalgie, qui aurait servi à acheter des espaces publicitaires pour la campagne d'affichage du Parti socialiste du Rhône lors des élections de 1986. Le nombre des inculpations notifiées dans cette affaire se monte ainsi à neuf.

Pour quinze mille places supplémentaires

## Le programme de construction des nouvelles prisons devrait s'achever en 1991

Après la désignation des entreprises lauréates des concours pour la construction de quinze mille places supplémentaires de prisons (les sociétés Fogerolle, SPIE-Batignolles, les Grands Travaux de Marseille et Dannez), les maquettes types des nouveaux établissements pénitentiaires ont été présentées à la presse.

L'un a fait du « pavillonnaire éclaté » où le détenu circule bagé. L'autre a mis au point de petites unités d'hébergement en forme de croix et d'engagé à donner du travail à 60 % des détenus. Le troisième a imaginé une « prison-village » traversée par une rue vitrée. Le dernier, plus classique, livre un fer à cheval entouré de grillage. Là, il n'y a pas de miradors. Sans relâche, un véhicule de ronde assure la surveillance des occupants.

Les petites maquettes que le ministre de la justice a présentées à la presse le 17 décembre donnent sans doute assez mal la mesure des efforts considérables faits par les entreprises concurrentes pour décrocher l'énorme marché de programmes dits des « 15 000 » : 4,05 milliards de francs. La déconverte du monde pénitentiaire n'a pas toujours été simple pour les représentants des entreprises de travaux publics, et les questions nombreuses posées aux spécialistes lors des premiers échanges avant la remise des projets montraient assez la méconnaissance de ces uns et le flou des autres. Il n'empêche, en temps et en heure, les projets ont été remis, choisis par le jury et approuvés par le ministre. Une fois les marchés signés, les premiers travaux de terrassement pourront commencer au mois de mars prochain et la dernière pierre devrait être posée en 1991.

Ces quinze mille nouvelles places seront, on s'en doute, la grande

œuvre laissée par le ministre de la justice, qui, après avoir voulu faire construire et administrer vingt-cinq mille places par le secteur privé, a dû modérer ses ambitions. Si les projets retenus ne frappent pas par un sens fulgurant de l'innovation, l'exercice était difficile, le cahier des charges exigeant des figures imposées et ne laissant de marge de manœuvre que sur l'image des bâtiments et le système de sécurité. Le fonctionnement interne, lui, ne pouvait guère subir de modifications majeures, dans la mesure où étaient préconisées bien sûr des cellules individuelles et aussi des petites unités de vie.

« Les résultats sont décevants », estime un membre du jury. Certaines entreprises, sachant qu'elles seraient ainsi sélectionnées sur les structures qu'elles mettraient en place pour favoriser la réinsertion des détenus, se sont engagées à leur fournir du travail, une formation personnalisée — des accords seraient ainsi conclus avec l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes — et même pour certains à les embaucher à leur sortie de prison.

#### Qui construira ?

Le ministre de la justice, où l'on est visiblement soulagé de voir un projet, fut-il fort différent du projet initial, aboutir enfin, on met en avant certains chiffres pour justifier sa satisfaction. Dans les nouvelles prisons, le prix de journée sera de 120 francs contre 170 francs ; le coût de construction (270 000 francs la place en moyenne) est bien inférieur au prix moyen habituel (400 000 francs) ; on a fait des économies de personnel de surveillance (un surveillant pour quatre détenus et non plus un pour trois).

Reste à savoir comment vivront ces établissements de l'intérieur et

si, pendant dix ans, les prestations sur lesquelles s'engagent les entreprises pourront continuer d'être fournies avec autant de générosité que ce qu'on nous expose aujourd'hui. « Qui va contrôler ces établissements ? », s'interrogeient bien des directeurs de prison : « Le géant mandaté, qui hormis la direction, le greffe et la surveillance, prendra tout en charge, ou bien le directeur de l'établissement et son équipe ? » Le directeur de l'administration pénitentiaire, M. François Bonnelle, ne parvient guère à le rassurer en affirmant que « le directeur restera maître à bord ». La pratique dira comment va fonctionner ce curieux couple géant-directeur, privé-public.

Il reste que si ce projet vise à désengorger les prisons surpeuplées et à donner aux détenus des conditions de vie à peu près satisfaisantes, il faut aussi savoir que ces quinze mille places seront peut-être « extensibles ». A la chancellerie, on annonce déjà que, s'il le faut, certaines cellules seront doublées pour parvenir à un taux d'occupation de 120 %. On voit bien que ce n'est pas la uniformisation carcérale que l'on cherche à remédier.

AGATHE LOGEART.

● Une réaction du groupe Bouygues. — M. Michel Derbesse, directeur général de Bouygues Construction, a déclaré, vendredi 18 décembre, ne pas comprendre que le groupe, numéro un mondial du bâtiment et des travaux publics, qui dispose d'une certaine expérience par le biais de sa filiale américaine HDR, ne figure pas parmi les quatre entreprises retenues par le jury et par le garde des sceaux, pour participer à la construction des nouveaux établissements pénitentiaires en France. M. Derbesse a ajouté qu'il s'agit de demander des explications au ministre de la justice.

La campagne du RPR pour les législatives de 1986

## Les Verts demandent l'inculpation de M. Chirac

Les Verts de Paris-Ecologie ont décidé de déposer une nouvelle plainte avec constitution de partie civile pouvant conduire, le cas échéant, à l'ingérence de M. Jacques Chirac, à la suite d'une enquête ayant mis en relief des agissements frauduleux du RPR au cours de la période précédant les législatives de 1986. Via une société et une association-écran, le mouvement néo-gaulliste avait financé une campagne publicitaire dont l'objet était prétendument civique durant les semaines où le code électoral interdisait l'affichage sur des panneaux commerciaux. Cette campagne « civique » avait été condamnée par la cour d'appel de Paris parce qu'elle ressemblait trop, par son graphisme et les slogans utilisés, à une campagne sur un thème voisin :

« Vivement demain avec le RPR ! » (le Monde du 27 novembre).

La nouvelle plainte des Verts vise notamment MM. Jacques Chirac, Jacques Tonboon, secrétaire général du RPR, et Robert Galley, trésorier du même mouvement. Elle s'appuie sur les articles L 113 et L 116 du code électoral. Aux termes de ces deux textes, « ceux qui, par des manœuvres frauduleuses quelconques (...), ont porté atteinte (...) à la sincérité d'un scrutin » pourront être privés de leurs droits civiques, donc être empêchés de se présenter à un mandat électif.

L'inculpation des hauts responsables du RPR dépend de M. Claude Grélier, juge d'instruction à Paris, qui a déjà inculpé, dans cette affaire, M. Paul d'Ornano, sénateur (RPR), représentant les Français établis hors de France, et M. François Ferrus, aujourd'hui conseiller pour la communication au Service d'information et de diffusion du premier ministre. Dans la nuit du 15 au 16 décembre, les sénateurs ont cependant voté la suspension des poursuites engagées contre leur collègue. Les Verts, qui protestent de cette décision, ont décidé de saisir à ce propos la Commission européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

R.-L.G.

Le commissaire

## aux comptes Guy Balu a été remis en liberté

Écroué le vendredi 11 décembre, M. Guy Balu, commissaire aux comptes, a été remis en liberté vendredi soir 18 décembre. M. René Ricol, président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, a indiqué, en annonçant cette libération, que la compagnie ferait « le point sur l'évolution de cette affaire lundi 21 décembre ».

L'incarcération de M. Balu, inculpé par M. Gilbert Flam, juge d'instruction à Evry (Seine-et-Marne), de complicité d'escroquerie, de non-révélation de faits délictueux et d'informations mensongères, avait amené la Compagnie des commissaires aux comptes à décider, le jeudi 17 décembre, de « rompre ses relations avec la justice » (le Monde du 19 décembre). L'inculpation de M. Balu était intervenue dans une affaire financière concernant le Comptoir des inventions pour l'automobile (CIPA), pour laquelle onze personnes, dont M. Jérôme Dupuis, ancien directeur du cabinet de M. Christian Piarret, député PS des Vosges, ont déjà été inculpées. Mais seul M. Balu avait été placé sous mandat de dépôt.

## « Votre génération finira forcément par avoir le pouvoir dans ce pays »

(Mitterrand à J.F. Bizot).



Prison-Kong.

is preparer? 99

سكزا من الاصل

10 Le Monde • Dimanche 20-Lundi 21 décembre 1987

# État complet des lieux à la veille du 3<sup>e</sup> millénaire.

## Le plus récent, le plus complet, le plus pointu des Atlas.

Ses dimensions sont imposantes : 305 x 455 mm et 520 pages, dont 251 de cartes physiques et politiques. Objectif : pouvoir assembler et embrasser d'un même regard, un maximum d'informations grâce à une codification claire et extrêmement dense. Ses échelles vont du 1/10.000<sup>e</sup> au 1/270.000.000<sup>e</sup>. Elles agissent comme un objectif zoom, nous éloignant ou nous rapprochant pour une vision globale ou ponctuelle.

Son index, le plus complet, stocke plus de 210.000 noms figurant à la fois sous leur vocable national (Wahran pour Oran) et dans leur traduction française.

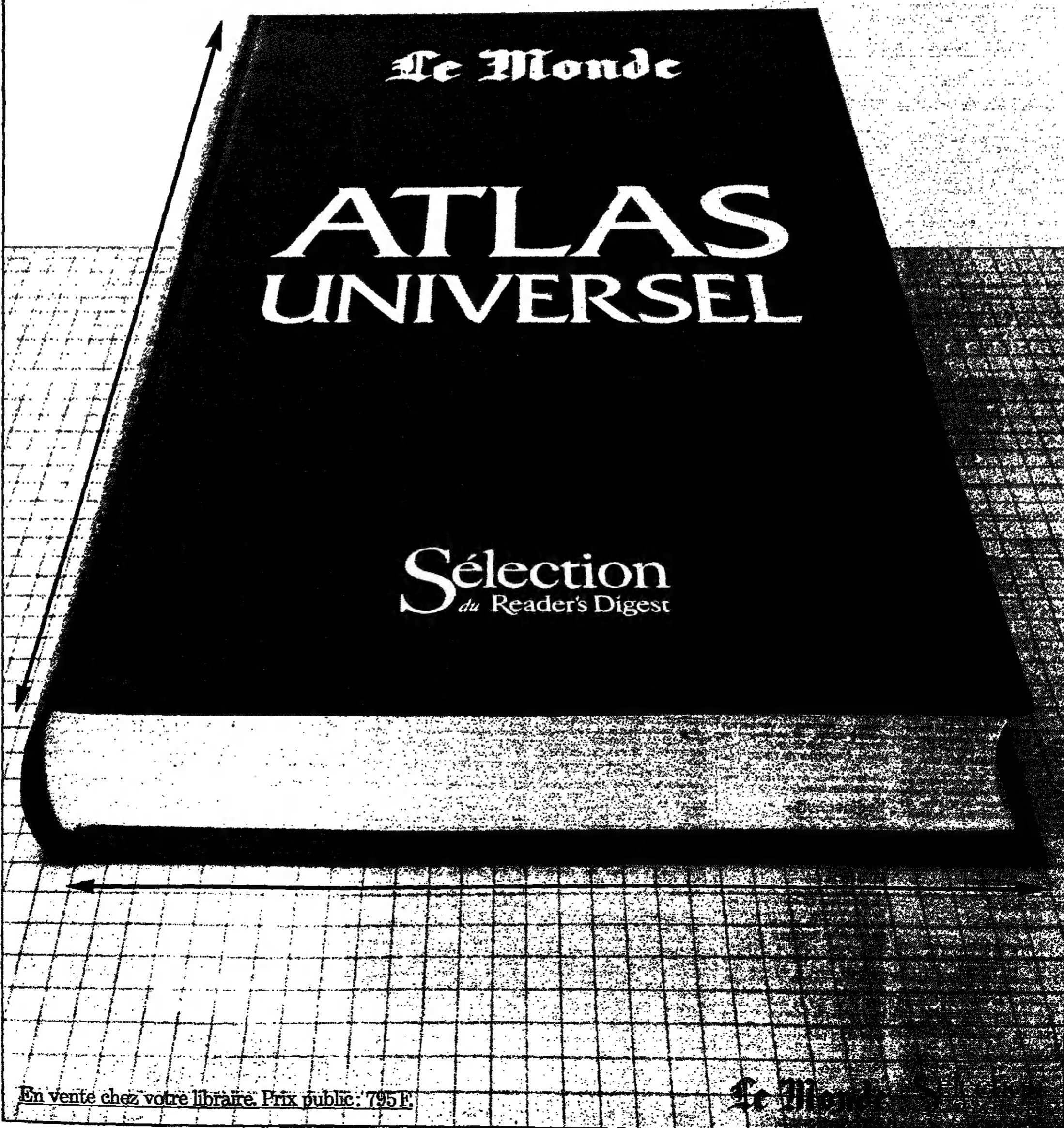
Ses pages thématiques présentent les informations les plus récentes et les plus

souvent recherchées. On n'en compte pas moins de 40 comprenant statistiques, cartes, diagrammes, graphiques et photos.

L'Atlas Universel, ouvrage scientifique, a été établi en collaboration avec de très grands spécialistes internationaux, dont l'équipe des correspondants étrangers du Monde.

L'Atlas Universel Sélection-Le Monde, restera l'ouvrage géographique et cartographique de référence. C'est à la fois un inventaire méticuleux des lieux, un point historique et un outil indispensable.

Il est le plus actuel, le plus utile et le moins conformiste des cadeaux.



En vente chez votre libraire. Prix public : 795 F.

Le Monde

ATION  
Rem  
du elec  
ENTS  
AFFAIRES  
FOOTBALL  
M. Fran  
clandestin  
La premiè  
me, je sui  
-toi visag  
en Actuel

# Société

## EDUCATION

### Remontée de la FEN aux élections professionnelles

La FEN regagne le terrain qu'elle avait concédé à FO en 1984. Elle semble être la principale leçon des résultats des élections professionnelles dans l'éducation nationale, à l'issue des premières opérations partielles de dépouillement. Chez les instituteurs, FO perdrait plus de 3 % des voix au profit principalement du SNI (FEN) qui obtient plus de 70 % des voix, et du SGEN-CFDT. Dans le second degré la chute de FO, qui avait obtenu 16 % des suffrages en 1984, est encore plus spectaculaire et atteindrait plus de 6 %, au profit du SNES (FEN) qui progresse d'autant, et, dans une moindre mesure, du SGEN-CFDT.

Ce « retour au bercail » des élections de la FEN intervient après que cette fédération a été la cible des attaques de M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. A FO, on explique qu'en 1984 « des gens s'étaient portés sur nos listes sans être pourtant des voix FO » et qu'« il reste aujourd'hui la vraie base du syndicat ».

## SPORTS

### CYCLISME : le dopage d'une championne

#### L'affaire Longo est classée

Affaire classée : le bureau directeur de la Fédération française de cyclisme (FFC) a décidé de ne prendre aucune sanction contre Jeannie Longo déclarée « positive » - c'est-à-dire « dopée » - à l'éphédrine - après le record du monde des 3 kilomètres, établi à Colorado Spring le 12 septembre dernier.

Visé de forme dans la procédure, règles déontologiques et bonne foi de la championne - qui avait annoncé n'admettre aucune sanction - sont les arguments qui ont permis au bureau fédéral de suivre le président Germain Simon partisan de la « relaxe ».

Dans cet esprit, la FFC va demander à l'Union cycliste internationale

(UCI) d'homologuer les records établis par Jeannie Longo à Colorado Spring (3, 5, 10 kilomètres et heures) dans les jours suivants le contrôle positif. Si l'UCI ne suit pas la FFC, aucune des performances de la Granobloise établies entre le 12 septembre et le 12 octobre ne sera homologuée.

La FFC a également classé sans suite le dossier de Fabrice Colas, champion du monde de tandem avec Frédéric Magné, qui avait subi un contrôle positif lors des épreuves préolympiques de Séoul en septembre dernier, parce qu'elle n'a reçu les résultats de la contre-expertise.

### FOOTBALL : les suites de l'affaire Cabanas

#### M. François Yvinec ■ quitté clandestinement la Colombie

« Je suis obéissant. Il y a eu beaucoup de choses qui n'étaient pas claires dans cette affaire, mais là je ne comprends plus rien. M. François Yvinec a pris ses responsabilités. Je ne sais comment tout cela va se terminer. Maintenant il ne reste plus qu'à attendre son retour en France ». Telle a été la réaction du président de la Fédération de football, M. Jean Fournet-Fayard, en apprenant le 18 décembre le dernier rebondissement de l'affaire Yvinec-Cabanas.

Retenu en Colombie depuis plus d'un mois (le Monde du 1<sup>er</sup> décembre) le président du club de football breton de Brest Armorique FC qui venait de trouver un accord le club de Cali pour le transfert du joueur Cabanas après l'intervention de la Fédération internationale de football (FIFA), ne s'est pas présenté vendredi 18 devant le juge d'instruction avec lequel il avait rendez-vous à Bogota. On indiquait alors au siège du club breton, que François Yvinec

avait quitté clandestinement la Colombie à bord d'un avion de tourisme pour se rendre à Caracas (Vénézuéla). C'est là que devaient le rejoindre le joueur portugais Roberto Cabanas, sa fiancée, et l'interprète Marie-Thérèse Lopez, par un vol régulier de la compagnie VIASA.

Le président du Brest Armorique et le joueur étaient inscrits sur la liste des passagers du vol régulier de la VIASA entre Caracas et Paris qui devait arriver samedi 19 décembre en début d'après-midi. Leur présence à bord de l'avion n'a pas été confirmée.

Avant de quitter Bogota François Yvinec a laissé, selon l'AFP, à l'un de ses défenseurs le message suivant : « Je sors de Colombie car j'ai des affaires urgentes à régler en France. Je n'ai pas l'intention de me soustraire à la justice colombienne, et j'accepte de revenir en 1988. »

FOOTBALL : championnat de France. - En match avancé comptant pour la vingt-quatrième journée du championnat de France de première division, Monaco, leader du classement, a battu 2-1, le 18 décembre, le Paris-SG qui, à la veille de la trêve, se trouve en position de barragiste.

TENNIS : finale de la coupe Davis. - L'équipe de Suède menait 2-0 face à l'équipe indienne à l'issue de la première journée de la finale de

la coupe Davis, disputée à Goteborg, du 18 au 20 décembre. Anders Jarryd (13<sup>e</sup> mondial), qui jouait pour la première fois en simple dans cette épreuve, a battu le indien Arvind Parrett (21<sup>e</sup> mondial) 6-3, 6-3, 6-1 et Mats Wilander (3<sup>e</sup> mondial) a dominé Ramesh Krishnan (52<sup>e</sup> mondial) 6-4, 6-1, 6-3. Rien ne semblait empêcher le Suède de remporter pour la quatrième fois le célèbre trophée d'argent.

« La première fois, il me l'a fait au charme, je suis parti furieux ? » (Rocard sur Mitterrand en 76).



Le vrai visage de Mitterrand c'est dans Actuel de décembre. ACTUEL

## MÉDECINE

### Grefte cœur-poumons réalisée sur une fillette à Paris

Une fillette de onze ans a subi une greffe cœur-poumons dans la nuit du 17 au 18 décembre, à l'hôpital Laennec à Paris. Son état était jugé « aussi satisfaisant que possible », mais ce n'est qu'au bout d'une semaine que les médecins pourront vraiment se prononcer.

L'enfant souffrait d'hypertension artérielle pulmonaire, maladie caractérisée par un rétrécissement progressif des artères pulmonaires qui empêchait la circulation normale du sang. Elle avait déjà subi, en 1976 et 1978, deux opérations de chirurgie cardiaque et attendait cette greffe depuis plus d'un an.

L'opération réalisée à Laennec par les docteurs Pascal Vouhé et Philippe Dartevielle montre qu'il n'est pas nécessaire de se rendre en Grande-Bretagne pour ce type d'intervention. C'est la même maladie qui avait conduit plusieurs enfants à se faire opérer en Angleterre chez le professeur Magdi Yacoub, spécialiste mondial des greffes cœur-poumons.

En réalité, des transplantations cœur-poumons ont été réalisées chez l'adulte et l'enfant à la Pitié-Salpêtrière. Les listes d'attente sont longues et le nombre de donneurs compatibles reste faible ; une meilleure organisation des prélèvements devrait permettre à la France de combler son retard en la matière.

### Nouveaux fromages

Les fromages français sont venus s'ajouter à la liste des péchés interdits à la vente par les autorités helvétiques en raison de la présence dans ces produits d'un bactérium susceptible de déclencher une maladie parfois mortelle, la listériose. Ce sont l'edelweiss de Gléris, le fromage de crémebert saint-hubert et le bûcher de brassé bleu. Un nouveau fromage suisse a été également mis à l'index, le saint-paulin de Valère et Sierra. Il y a désormais vingt-quatre fromages interdits en Suisse : un d'origine italienne, neuf d'origine suisse et quinze d'origine française.

## SCIENCES

### Menacé du départ des Britanniques le CERN doit procéder à de sévères économies

Les Britanniques se retireront-ils du CERN ? C'est un des points chauds de la réunion, le jeudi 17 et vendredi 18 décembre à Genève, du conseil d'administration du Laboratoire européen de physique des particules, plus connu sous son ancien signe, CERN.

Le Conseil a élu un nouveau président, M. Josef Remberger, haut fonctionnaire du ministère allemand de la recherche et de la technologie. Il a aussi décidé de nommer comme successeur à M. Herwig Schopper, directeur général de l'organisme, M. Carlo Rubbia, prix Nobel de physique pour des travaux faits au CERN.

Un retrait immédiat est exclu. Quant fut décidée la construction du LEP, le grand anneau de collision implanté dans un tunnel circulaire long de 27 kilomètres, creusé sous le pays de Gex et le Jura, les pays membres du CERN s'engagent à ne pas se retirer du projet avant l'achèvement des travaux, au printemps 1989. D'autre part, toute décision de retrait d'un membre doit être notifiée un an à l'avance. La Grande-Bretagne pourrait donc annoncer son retrait après l'achèvement du LEP.

### Arrêt des recrutements

La raison ? M. Thatcher trouve que le CERN lui coûte trop cher. Bien que son gouvernement prétende avoir « protégé » le budget britannique de recherche depuis 1980, on sait bien que la recherche, surtout fondamentale, ne fait pas partie de ses priorités. Et bien que le budget du CERN ait connu, ces dernières années, une lente décroissance, cela ne compense pas le fait qu'il soit établi en francs suisses, monnaie par rapport à laquelle la livre sterling - entre autres - s'est notablement dévaluée.

Si seuls les Britanniques ont menacé de se retirer - l'opinion

dominante, ces jours derniers, était qu'ils s'en tiendraient à la menace - la plupart des autres membres trouvent comme eux que le CERN coûte cher. C'est ce qui a motivé la constitution d'un « comité d'évaluation du CERN », présidé par M. Anatole Abragam, professeur au Collège de France, et constitué de personnalités extérieures à la physique des hautes énergies. L'avant-propos de son rapport d'ailleurs intitulé « le CERN vu de l'extérieur ».

Le rapport, présenté à l'actuelle session du conseil, évalue le CERN sous plusieurs aspects, mais est centré sur les possibilités d'économies, et fait à ce sujet de nombreuses suggestions - qui ne sont pas toutes du goût de la direction.

Le comité ne remet nullement en cause « la nécessité de poursuivre activement l'effort de physique des particules ». Il reconnaît la « réussite scientifique et culturelle » qu'est le CERN et souligne que cet organisme « montre la voie aux industriels en leur faisant découvrir l'intérêt de la coopération européenne ».

Il note aussi que le programme du CERN est un tout qu'il est impossible de séparer en groupes d'activités indépendantes, auxquels chacun pourrait participer à la formule retenue pour les programmes de l'Agence spatiale européenne. Les différents accélérateurs du CERN - PS, SPS et bientôt LEP - travaillent en chaîne, chacun servant d'injecteur au suivant. Il n'est donc pas possible de faire des économies en arrêtant l'un d'eux ou en réduisant le programme scientifique. C'est sur la gestion qu'il faut agir, et à un moindre degré sur les relations avec l'industrie.

Le comité considère que « des économies budgétaires considérables peuvent être réalisées, bien qu'un effort très sérieux ait été accompli au cours des dernières années ». Les mesures proposées portant essentiellement

sur la réduction des effectifs, l'évolution du statut du personnel et le contrôle des rémunérations. Le rapport indique cependant que en raison de diverses rigidités, les mesures qu'il propose « ne commencent à produire un effet visible que dans quelques années ».

Le rapport s'en prend surtout au statut de l'administration internationale des quelque 3 440 agents du CERN, - effectif qui doit descendre à 3 000 à la fin du siècle, d'après les prévisions de la direction, et que le Comité propose de faire décroître beaucoup plus rapidement, en le ramenant à 3 100 dès 1991. Pour les ingénieurs et administrateurs haut rang, il propose l'arrêt presque complet des recrutements. Les remplacements indispensables seraient effectués sur contrat à durée déterminée. C'est une politique que la direction a commencé d'appliquer.

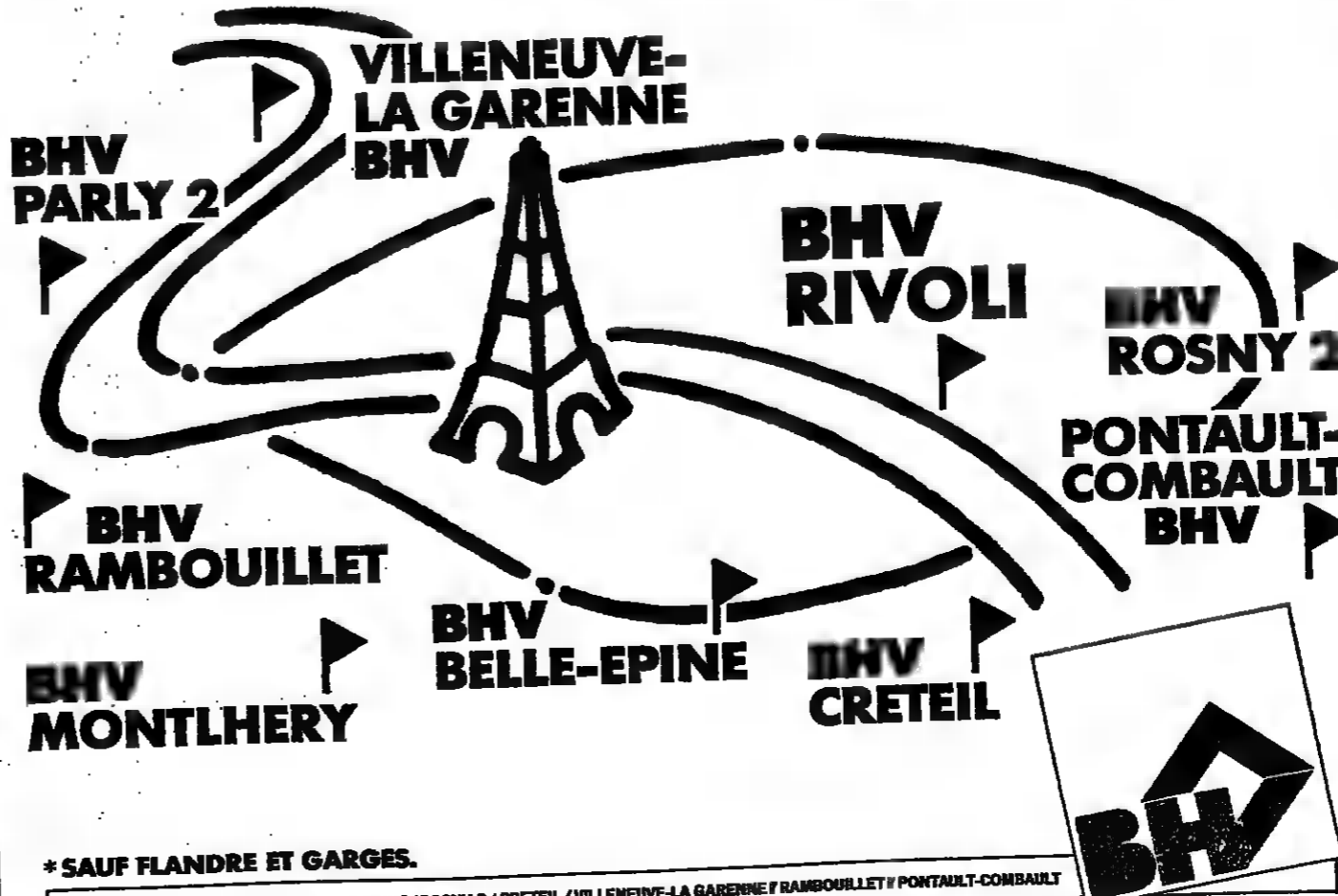
Pour les personnels d'exécution, pour lesquels le rapport reconnaît que « ce n'est pas une pratique courante de proposer des dactylos, des ouvriers mécaniciens, des manutentionnaires, des magasiniers, des commis », il propose la création de deux filiales, de droit français et suisse, auxquelles seraient rattachés, à partir de 1991, les points sur lesquels la direction du CERN s'appuie fortement au comité. Elle estime que « la suggestion n'améliorera par la flexibilité » la gestion du personnel et que « la diminution des coûts » douteuse. L'on considère que les filiales françaises et suisses seraient soumises à l'impôt et auraient à payer des salaires imposés (1) et cotisations Sécurité sociale ». M. Abragam répond que « la direction n'a pas compris, ou pas voulu comprendre, cette proposition ».

MAURICE ARVONNY.

(1) Fonctionnaires internationaux ne paient pas d'impôt le revenu.

# VOS BHV OUVERTS\*

# DIMANCHE 20 DECEMBRE



\* SAUF FLANDRE ET GARGES.

RIVOLI / PARLY 2 / MONTLHERY / BELLE-EPINE / ROSNY 2 / CRETEIL / VILLENEUVE-LA GARENNE / RAMBOUILLET / PONTAULT-COMBAULT

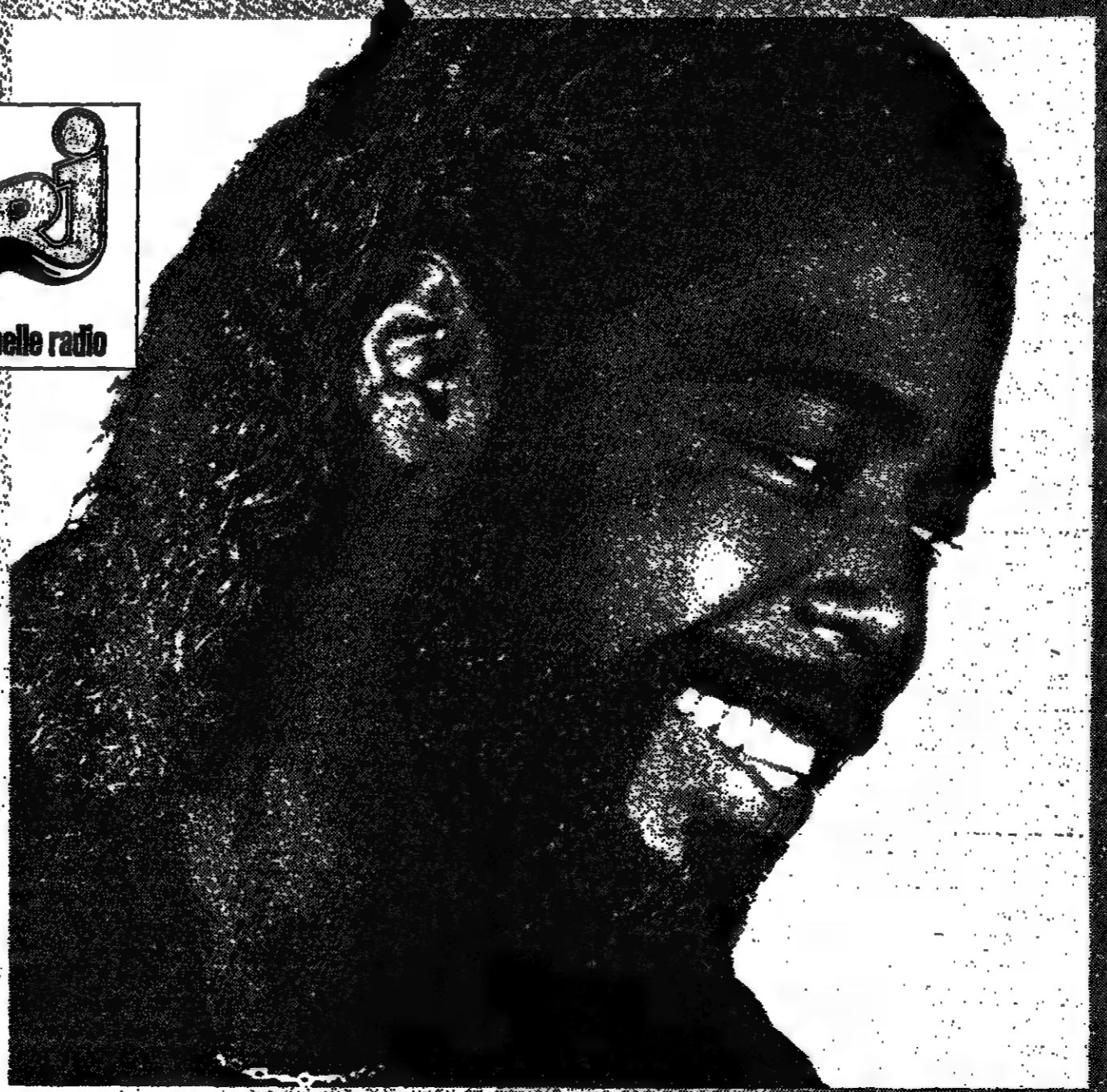
سكنة امون الاحمد

Le Monde ■ Dimanche 20-Lundi 21 décembre 1987 ■■■

LES LY PRODUCTIONS EN ACCORD AVEC MOÏSE NAHAÏSI PRESENTE

# BARRY WHITE

AND LOVE UNLIMITED ORCHESTRA



**CONCERT UNIQUE EN EUROPE**

**LE 31 DECEMBRE 1987 A 22H**

**LE REVEILLON NRJ**

**PRESENTE ET ANIME PAR MARC SCALIA JUSQU'A L'AUBE  
DANS LA PLUS GRANDE DISCOTHEQUE DE FRANCE.**

**A PARIS AU ZENITH**



Réservations: 3 FNAC, Nuggets, Clémentine et agences. Par Minitel 3615 RVPM et LIBE

THÉÂTRE

Le mime Marceau au Théâtre des Champs-Élysées

Contre le temps avec le silence

Le mime Marceau fête les quarante ans de Bip. Son héros lunaire vit mal les temps futurs, mais n'a jamais pris une ride.

Ce personnage entre chez nous sur des pieds de voléur, avec le terrible sans-gêne du clair de lune... écrit Jean Cocteau en 1934, dans sa préface à Pantomimes, l'un des nombreux films réalisés sur le mime Marceau. Depuis quarante ans, le mime arpente le silence, jongle avec le vide et chorégraphie d'une ligne de sourcil, d'un jeté d'épaule, son théâtre intérieur. Il n'a qu'un geste à faire, entrer en scène, et la salle conquise d'avance l'applaudit, car elle le reconnaît. A tous, anciens ou nouveaux spectateurs, son visage portant à même la peau le masque lunaire, sa silhouette blanche, son maillot rayé et son boléro gris qui lui saute au pombriil sont familiers.

Le mime Marceau est sensible à cette reconnaissance, à cette amitié. Mais il sait bien que le temps est là à grignoter l'énergie, la fermeté d'un appui au sol, et nécessaire quand on charge le corps de désirer dans l'espace des poèmes. Certains, il est vrai, ont un peu vieilli, mais l'art est resté le même, dans ses paradoxes, puisqu'il s'agit bien de montrer ce que l'on ne devrait pas voir - les sentiments - et d'esquiver ce qui devrait sauter aux yeux : l'effort physique.

Ce nouveau spectacle, surtout dans la première partie, s'étire un peu. Trois jeunes mimes sortis de

son école, Galsbitch, Malcom et Nowak, accompagnent le mime Marceau dans quelques Pantomimes de style, dont la plupart sont des créations. On leur préfère les pièces plus anciennes. Ainsi le fantastique *Couchemur du pickpocket* ou le *Fabricant de masques*, drame très hugolien de l'homme condamné au rire, avec son masque burlesque collé au visage, dont il ne parvient plus à se défaire.

Caricaturiste tendre

Dans *Jardin public*, on retrouve le poète, le charme burlesque du mime Marceau, caricaturiste tendre de la vie quotidienne. Et tout l'univers de Bip, de retour dans la seconde partie, chapeau noir orof d'une fleur rouge. Bip prend le train, se suicide, joue David et Goliath, s'égare dans les temps modernes, s'angoisse des temps futurs. C'est un paillard, un grand mâle, aux aventures sentimentales maltes, qui, pour finir, s'éloigne sur la pointe des pieds, se fond dans le décor, s'efface de la scène. L'image est belle, qui nous renvoie à notre mémoire; où le mime Marceau, de ses deux mains ondulées sur sa nuque, de leurs caresses solitaires, dos au public, raconte si bien toute la tendresse et la nostalgie des pierrots de nos enfance. Salut l'artiste!

ODILE QUROT.

\* Au Théâtre des Champs-Élysées, jusqu'au 10 janvier.

Chorus Line au Châtelet

Autoportrait de Broadway

Enfin à Paris l'une des comédies musicales plus mythiques, et l'une des plus proches de la vie.

Célébration de Broadway et de ses femmes, les danseuses itinérantes qui vont d'un spectacle à un autre et dansent anonymement de choré en choré, *Chorus Line* est une comédie musicale légendaire. Son caractère mythique a été reconnu pratiquement à ses débuts, en 1975, à Broadway, où elle est encore représentée. Récompensée par sept Tony Awards, adaptée par Hollywood dans un film qui ne coûte pas moins de 30 millions de dollars, *Chorus Line* est aussi l'œuvre maîtresse de Michael Bennett, disparu au début de l'été, qui fut l'un des plus brillants chorégraphes-metteurs en scène de la comédie musicale américaine.

*Chorus Line* a porté Michael Bennett, ancien *chorus boy* dont le premier succès de metteur en scène avait été obtenu sept ans plus tôt avec *Promises promises*, au rang et au titre de prince de Broadway. D'un coup, Michael Bennett a été catapulté aux côtés de Bob Fosse et de Harold Prince, et *Chorus Line*, suite de séquences réunies par une construction parfaitement équilibrée et par un très insolite ton basé sur l'improbable philosophie « succès-insuccès » du théâtre, est devenue l'un des sommets absolus du genre. Avec ses moments de tension, de charme et d'amour trépidant, avec son mélange magique des styles et l'extraordinaire diversité des musiques - rock classique, folk, musique d'accompagne-

ment utilisée comme dans un film - réunies pour l'occasion.

*Chorus Line* raconte l'histoire d'une audition pour le recrutement de huit danseuses, quatre hommes et quatre femmes, pour le choré, cent candidats se sont présentés. Dix-sept d'entre eux ont été retenus et vont subir une dernière épreuve. Pour mieux faire son choix, le metteur en scène, placé à l'arrière du théâtre et communiquant par miroir, fait raconter aux candidats leur propre histoire. Les huit recrutées de cette épreuve un peu spéciale où chacun révèle son ego se retrouvent fondus dans le choré, portant costumes de paillettes éblouissantes et coiffés de chapeaux melon dorés pour danser avec une précision remarquable la reprise du numéro *One*.

La troupe américaine qui présente *Chorus Line* au Théâtre musical de Paris parcourt le monde depuis quelques années. Elle déborda d'énergie et d'enthousiasme, et de grâce. Elle est une représentation magique et une représentation plus originale que nous à Broadway. L'un de ses autoportraits les plus vibrants et les plus riches d'humanité. Le public du Châtelet est fasciné par les mouvements de la troupe. Et quand les confessions des candidats prennent le pas sur le danse, le spectateur ne cille pas. A croire que l'anglais est devenu notre deuxième langue. Il est vrai que le programme contient pour une fois suffisamment d'explications et de traductions de dialogues.

CLAUDE FLÉOUTER.

\* Théâtre musical de Paris, 20 h 30.

PHOTO

Bonnard à Orsay

Langueur, fraîcheur et volupté

Traité de sa vie intime et de sa vie familiale, BONNARD l'interaction de la vision de Bonnard, peintre et photographe.

« La peinture a sur la photographie l'avantage d'être faite à la main », disait Bonnard. Vraisemblablement initié à l'image fixe en 1891 par Vuillard, il s'y est exercé pourtant durant un quart de siècle. Sans se prendre au sérieux, ni tirer lui-même ses épreuves. Et en observant un tel silence sur cette activité, à première vue secondaire, que l'ensemble de sa production photographique ne fut révélée qu'en 1970.

Il ne s'est jamais prétendu photographe. Utilisé comme l'est le Polaroid aujourd'hui, son Modél Pochet Kodak (pour dames) était tout à la fois un aide-mémoire, un carnet de croquis mais aussi un instrument de travail employé par référence à la peinture, comme le prouvent les surprenantes séances de pose en plein air avec sa compagne et modèle favori, Marthe, rencontrée en 1893 et épousée trente-deux ans plus tard.

Silhouette blanche et nue, dressée, assise ou accroupie à contre-jour dans les baignoires, elle reprend docilement les postures indolentes du modèle académique. Main gauche à la nuque ou sur son sein droit, variant ses poses, en simulant des actions ordinaires, elle exécute une

danse figée, à l'érotisme discret. Et l'impact plus provocant qu'elle a sur nous n'est pas habituellement le sien. Terré dans les feuillages, le corps lumineux, mystérieusement décapité par la pénombre, est le sujet d'une étude distante et consciencieuse que l'objet exprimé d'un

Muse comparable à celle que le peintre Zola. Marie Bourain précède ainsi les nus sensuels qui figurent dans l'œuvre picturale. Bonnard en personne, de profil, assis dans l'herbe ou examinant la ramure d'un arbre, se fit photographe par Marthe, dans le Jardin de Montval, en vue des lithographies de *Daphnis* et *Chloé*, commandées par Vollard.

Et dans le même esprit que ces toiles, ces esquisses ne furent jamais recopiées servilement. Même lorsque dans le clair-obscur de l'atelier de Montmartre, il dessinait Marthe allongée de dos, sur un lit défilé, il ne s'agit que d'ébauches. D'où naîtront *l'Indolente*, *le Fils de l'Homme* et *la Femme*. Et bien sûr, vers 1910, *Marthe au tub*, composition charnive, où la chair humaine splendide ment dit son dû à Renoir.

Durant les vacances annuelles, passées en famille, à Noisy-le-Grand ou au Grand-Lemps, Bonnard coache au vol, en toute liberté, les sensations. Portraiturant ses proches et ses amis, il complète joyeusement chaque album de famille. Gorgées de vin et de soleil, champêtres de jeux, baignades restreintes au souvenir des heures heureuses. Avec une maîtrise formelle aussi inventive que celle de Lartigue (gros plan, mouvement), le peintre clame sa joie de vivre. Et la vivacité de son œil, affine son observation en captant les détails au cinquième ou seconde, comme les chats, qu'il saute sur la table d'André ou s'éclipsent d'un bond dans

Le sans doute par le hasard de la vérité de l'instant, Bonnard abandonne la photographie vers 1922. Son cœur photographique a été rempli par la peinture. Témoinant d'une parenté manifeste dans le choix des sujets, la rétrospective présentée à Orsay a tiré des épreuves et négatifs originaux. Vifs et précis, ils ont été agrandis par Jean-Jacques Sauciat.

PATRICK ROEGERS.

« Bonnard photographe », présenté au Musée d'Orsay jusqu'au 25 janvier 1988. Sous le titre, parution d'un album, préface de Jean-Jacques Sauciat, par Françoise Vergès et Philippe Néagu, 110 reproductions en noir et 16 en couleurs, codé, Philippe Bess et Réunion des Musées nationaux, 240 francs.



« La Baignade des enfants », Terrasse du Grand-Lemps (1903)

CINÉMA

« L'Aventure intérieure », de Joe Dante

La veine cave se rebiffe

Plongez en sous-marin dans les veines d'un petit gringalet poursuivi par d'horribles savants fous, un cow-boy givré et une jolie fille. C'est Noël.

Le Noël, c'est démodé, « personne n'a le courage de s'en servir ». L'espace, c'est un four, « on balance des Ferrari en orbite; c'est tout ». L'avenir est à la miniaturisation, et les chercheurs travaillent comme des malades dans la Silicon Valley californienne. Ainsi, le commandant Tuck (Dennis Quaid) et son vaisseau submersible sont réduits à la taille d'un gros virus et placés dans une seringue pour être injectés dans un lapin.

Hélas! une équipe d'un laboratoire rival fait irruption et fauche la puce électronique nécessaire au réagrandissement de Tuck à la taille normale. Le patron de l'expérience a le temps de s'enfuir et, au terme d'une course éponoumée, de planter la seringue dans les fesses d'un petit vendeur maigrichon, Jack (Martin Short), pour qui démarre une série de péripéties phénoménales. Il doit se battre contre les méchants qui veulent lui prendre Tuck, qui se balade dans son organisme à moitié ivre et chantant *Twistin' the Night Away*, résister au charme de Lydia (Meg Ryan), la fiancée de Tuck, et survivre tout simplement à la folle furieuse du scénario.

Le délire au cinéma supporte bien une forte dose. Pour le plaisir dans l'exercice, on peut faire confiance à Joe Dante depuis *Piranhas* (1978), son pastiche des *Dents de la mer*, et, plus récemment, *Explorers*. Si Richard Fleischer nous a fait faire passer dans les veines d'un sous-marin (*le Voyage fantastique*), la petite virée que propose Dante est nettement plus explosive et hilarante.

Le bon sens ni le bon goût ne sont au rendez-vous, et on ne s'en plaint pas, tant le film est singulier de Dante a réussi de lui-même à déployer dans toute sa cohérence. Ce qu'il fait. Le rythme du film, son mélange de gags impossibles à croire, ravageurs, et de séquences épouvantables (Allons-nous dans le temps le bon canal salivaire? Allons-nous choir dans le ciel alimentaire? Le ciel alimentaire? ?), sont impitoyablement drôles et font de cette époque épéio-biologique-psychanalytico-policrière un chef-d'œuvre du bizarre et d'*Hellzapoppin*, de 1941 et de Lewis Carroll.

MICHEL BRAUDEAU.

PRÉCISION. - M. François Croizat, professeur à l'université de Paris-IV-Sorbonne, grand prix d'histoire de la Ville de Paris (le Monde du 13-14 décembre), nous prie de préciser qu'il a suivi les enseignements à la London School of Economics, mais qu'il n'est pas diplômé de cet établissement.

« Caravaggio », de Derek Jarman

Les hommes préfèrent les blonds

La peinture est-elle histoire de meurs? Il paraît que oui: voyez le Caravage. On a vu.

Michelangelo dit de Caravaggio, un homme qui dit de Caravaggio, était-il gay? Les historiens de l'art, s'ils avaient eu des yeux, étaient demeurés évasifs. Ou indifférents. Après tout, Michel-Ange, et Léonard lui-même... L'affaire n'était pas bien importante à leurs yeux. Erreur, aveuglement! Derek Jarman, que l'on connaissait pour un *Sebastiano* et le *marry* disait, tout en latin, d'étranges douces à ses bourreaux très « cuir ». Jarman dit les faits. Non, Caravaggio préférait les ragazzi, mais son art se comprend que par une révélation. Suit une révélation d'une heure et demie.

Michelangelo (Nigel Terry) à Porto-Ércole, il n'a pas quarante ans, il a la fièvre, il revient à Naples, tout va mal et son valet dit tout comment il se passe. Michelangelo se mourir et Jarman le revivait passé (le procédé n'est pas neuf, mais). Adolescent, il fait le trottoir à Rome, tout en peignant. Il est le cardinal au lit et le protégé.

Puis tout se complique. Le peintre préfère aux charmes discrets de jeunes abbés vêtus de noir ceux, plus voyants, d'un blond nommé David Bowie, nommé Ranuccio (Sean Bean). On se perd dans la mort de Caravaggio et dans la mort de Jarman. Le peintre

de l'ex-boxeur finissent par s'aimer de l'autre peu platonique. La petite sœur de Ranuccio, Léna (Tilda Swinton), est jalouse. L'instant d'après, le neveu du pape lui fait un enfant au terme d'une débauche. Les romains romains.

Le vrai vie du Caravage lédodans? Évaporer. Et quoi bon objecter que si le peintre tua un Ranuccio Tomassini, ce fut dans un duel, après une partie de jeu de raquette? Ces vérités ne gênent pas Jarman, qui s'amuse à placer quelques anachronismes bien gros dans son récit - une moto, une machine à écrire et même une calculatrice *made in Japan*. Ces plaisanteries amusent deux ou trois grandes minutes, avant que tout ne retombe dans le mélodramatique, l'analyse de la peinture dans d'éprouvantes reconstitutions de vivants et le propos dans le présent. Pour être un grand peintre, il faut être anormal, il faut lutter contre la morale, il faut transgresser les tabous, etc.

Ces vérités sur la création font l'essentiel des dialogues - dans un style symboliste, fin et sec. Jarman, qui n'est, hélas, ni Ken Kesey ni Pasolini, enfle les propos comme d'autres les perles. Mais son *Caravaggio* est une information fort précieuse: c'est que le peintre n'aimait pas les arriérés à l'heure.

PHILIPPE DAGEN.

UN FILM POUR TOUS LES ENFANTS D'AUJOURD'HUI

UN FILM DE LOUIS MALLE PRIX LOUIS DELLUC



Au revoir les enfants

LION D'OR VENISE 87

M K 2

LAUBE NCE

سكنا من الامل

Spectacles

théâtre

SPECTACLES NOUVEAUX
VEUVE MARTINOISE...
LE FAISEUR...

Les salles à Paris
ANTOINE...
ARLEQUIN...
ARTISTIC-ATHEVAINS...

ARTS-HERBERTOT...
ATELIER...
BATACLAN...
BOUFFES DU NORD...
BOUFFES PARISIENS...

Samedi 19 - Dimanche 20 décembre

CENTRE WALLONNE-BRUXELLES...
CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE...
COMEDIE CAUMARTIN...
COMEDIE DE PARIS...
COMEDIE ITALIENNE...

RANELAGH...
RENAISSANCE...
BOISSEAU-THEATRE...
BLAINDIERGES...
EPILENDI SAINT-MARTIN...
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES...

ERMONT...
EVRY...
IVRY...
JUVISY SUR...
NANTIERRE...
POLLILLI...
SAINT-DENIS...
CENTRE GEORGES POMPIDOU...

cinéma

La cinémathèque
PALAIS DE CHAILLOT...
SAMEDI...
DIMANCHE...
CENTRE GEORGES POMPIDOU...

LES FILMS NOUVEAUX
L'AVENTURE INTERIEURE...
CARAVAGGIO...
CAYENNE PALACE...
CIEKPSHOW 2...
DE GUERRE LASSE...
ESPIERTE...
LES KEUPS...
ROCK ALIENS...
SANTA...
SANTA...
SANTA...

Acclamé à Cannes, primé à Moscou, le film dont tout le monde parle. Magnifique! Extraordinaire! Inoubliable! Intelligente! Fellinissime! La classe! Un chef-d'œuvre! FEDERICO FELLINI INTERVISTA

En région parisienne
AUBERVILLIERS...
CHARENTAY-MALABRY...
CHARENTAY-MALABRY...
CHARENTAY-MALABRY...
CHARENTAY-MALABRY...

CREATION THEATRE DU CHENE NOIR D'AVIGNON
MAIS N'TE PROMENE DONC PAS TOUTE NUE!

PARIS EN VISITES
LUNDI 21 DÉCEMBRE
Hôtels de l'Île Saint-Louis...
Jardin des potagers...
L'Opéra...
L'Église Saint-Etienne-du-Mont...

CONFÉRENCES
Salle de la librairie...
Salle de la librairie...
Salle de la librairie...

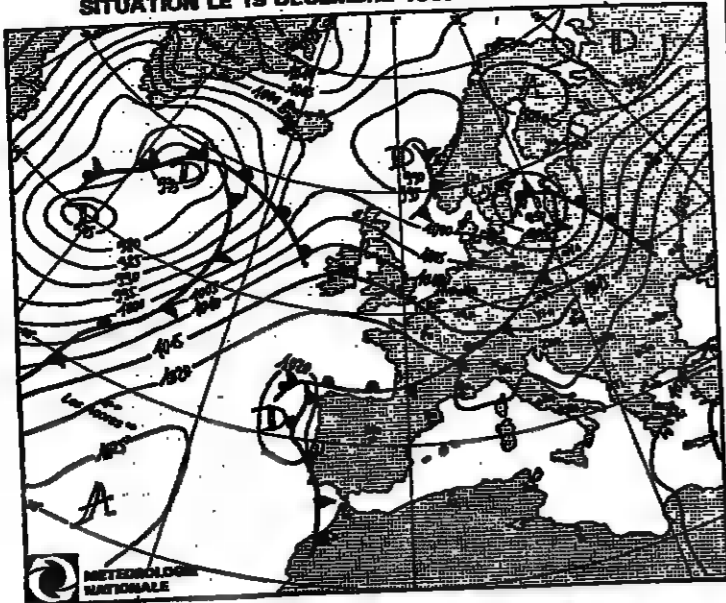
Le 23 décembre Linda aurait pu être une fille de famille, mais la famille c'est... Too Much!!!

Informations « services »

Le Carnet du Monde

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 19 DÉCEMBRE 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 21 DÉCEMBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable des temps en France entre le samedi 19 décembre à 0 h TU et le dimanche 20 décembre à 24 h TU.

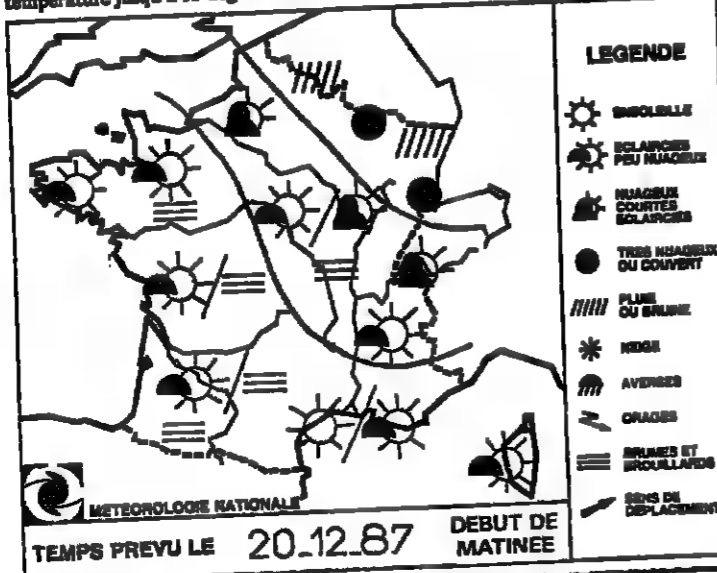
Les hautes pressions qui s'établissent sur le golfe de Gascogne et la France vont se maintenir plusieurs jours.

Un temps digne d'un mois d'octobre à la veille de l'hiver.

Un peu plus au sud, sur la Haute-Normandie, l'Île-de-France, l'Océan...

Sur le reste du pays, Bretagne, Sud-Ouest et régions méditerranéennes, le soleil dominera vite les brumes matinales.

C'est dans le Sud-Ouest que la nuit sera la plus fraîche avec 4 degrés par endroits...



TEMPS PRÉVU LE 20.12.87 DEBUT DE MATINÉE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 19-12-1987 à 6 heures TU

Table with columns for location, temperature, and weather conditions. Includes France, Tiers, and Étranger.

\* TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4639 HORIZONTALEMENT

Crossword puzzle grid with clues in French. Includes vertical clues on the right side.

I. Un homme d'ouverture. N'écrite guère à manger le morceau. II. Pour celui qui a l'habitude d'être à côté de la plaque...

VERTICALEMENT 1. Nombreux sont ceux auxquels sa présence fait ramasser plus d'une veste. De quoi être sur le sable mais pas sur la paille...

Solution du problème n° 4638 Horizontalement

I. Chauffard. - II. Rai Aimé. - III. erse. Luge. - IV. Miettes. - V. Eden. Tête. - VI. Ré (le). - VII. Elidir. Jo. - VIII. Reta. - IX. Brea. - XI. Carax.

Echecs



CHAMPIONNAT DU MONDE SÉVILLE 1987

Effleurant, jeudi, le front de Karpov, son ancien amour, la couronne royale a failli, dès vendredi soir, revenir se poser sur celui de Kasparov, son amant légitime, pour, finalement, rester suspendue, exigeant...

Sur les quatre minutes qui lui restent, il en prit trois pour jouer cinq et se retrouver avec une seule minute pour ses sept derniers coups. Ce le croyait perdu, d'autant plus que la pendule de l'échiquier indiquait qu'il avait perdu au...

Table showing chess match results between Kasparov and Karpov, including scores and time taken.

Prévisions complètes Météo marine Temps observé Paris, province, étranger 36.15 Tapes LEMONDE puis METEO

Naissances

Philippe RUSCH, Marie-Dominique, née Bauer, sont heureux d'annoncer la naissance de Claire, le 9 décembre 1987.

Fiançailles M. et M<sup>me</sup> Jean-Paul BARRÉ sont heureux de faire part de fiançailles de leur fils Emmanuel Claire, fille de M. et M<sup>me</sup> Guy HORTON.

Décès On nous prie d'annoncer le décès de M. André BESSON, professeur honoraire à l'université Paris-II, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre national du Mérite.

On nous prie d'annoncer le décès de Franco SARTORI, administrateur délégué de la société italienne Condis Nast.

On nous prie d'annoncer le décès de M. Régine WERBA, survenue à son domicile, le 11 décembre 1987.

Remerciements Viteceses. Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, à Villeneuve-sur-Eure.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au Journal officiel de vendredi 18 décembre 1987. N° 87-1010 du 10 décembre 1987 portant publication de l'arrêté de coopération dans le domaine vétérinaire...

Naissances

Jean-Louis, M. Michel DEVEAU, ses enfants, la douleur de faire part du décès de M<sup>me</sup> Jean-Marie DEVEAU, née Louise Boyer, survenue le 17 décembre 1987.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 23 décembre, à 11 h 30, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, 82, du Général-Leclerc, Paris (14<sup>e</sup>).

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, dans la sépulture de famille. 7, rue Boulevard, 75014 Paris.

M. Georges Pauline, M. et M<sup>me</sup> Jean-François David, M. et M<sup>me</sup> Laurence David-Scotbur, M. et M<sup>me</sup> Jean-Claude David-Jess, M. Michel David, M. et M<sup>me</sup> Marcel David, leurs enfants et leurs familles, ont la douleur de faire part du décès de M<sup>me</sup> Marie-Louise PAULINE, née Netza.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale. 10, rue Voltaire, 78100 Saint-Germain-en-Laye.

On nous prie d'annoncer le décès de M. Régine WERBA, survenue à son domicile, le 11 décembre 1987.

Remerciements

Viteceses. Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, à Villeneuve-sur-Eure.

Anniversaires A l'occasion du vingtième anniversaire de la mort de M. Marcel LE-BOULCH, survenue à Chilly-Mazarin, le 21 décembre 1967.

Son épouse et son fils souhaitent que tous ceux qui l'ont connu et apprécié aient une pensée pour lui en ce jour.

Il y a cinq ans, nous quittons le professeur Raymond LEIBOVICL. Que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

Lettres

Après la mort de Marguerite Yourcenar

M. Mitterrand : « les valeurs irremplaçables de l'humanisme »

M. François Mitterrand a rendu hommage à la puissance de l'indépendance de l'esprit de Marguerite Yourcenar, qui incarnait les valeurs irremplaçables de l'humanité.

M. Chirac : « Une personnalité hors pair »

Voici les principales réactions à la suite du décès de Marguerite Yourcenar. Le premier ministre a rendu hommage à cette femme d'exception, cette personnalité hors pair qu'était Marguerite Yourcenar.

Naissances

Jean-Louis, M. Michel DEVEAU, ses enfants, la douleur de faire part du décès de M<sup>me</sup> Jean-Marie DEVEAU, née Louise Boyer, survenue le 17 décembre 1987.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 23 décembre, à 11 h 30, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, 82, du Général-Leclerc, Paris (14<sup>e</sup>).

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, dans la sépulture de famille. 7, rue Boulevard, 75014 Paris.

M. Georges Pauline, M. et M<sup>me</sup> Jean-François David, M. et M<sup>me</sup> Laurence David-Scotbur, M. et M<sup>me</sup> Jean-Claude David-Jess, M. Michel David, M. et M<sup>me</sup> Marcel David, leurs enfants et leurs familles, ont la douleur de faire part du décès de M<sup>me</sup> Marie-Louise PAULINE, née Netza.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale. 10, rue Voltaire, 78100 Saint-Germain-en-Laye.

On nous prie d'annoncer le décès de M. Régine WERBA, survenue à son domicile, le 11 décembre 1987.

Remerciements

Viteceses. Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, à Villeneuve-sur-Eure.

Anniversaires A l'occasion du vingtième anniversaire de la mort de M. Marcel LE-BOULCH, survenue à Chilly-Mazarin, le 21 décembre 1967.

Son épouse et son fils souhaitent que tous ceux qui l'ont connu et apprécié aient une pensée pour lui en ce jour.

Il y a cinq ans, nous quittons le professeur Raymond LEIBOVICL. Que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

صحة من الاجل

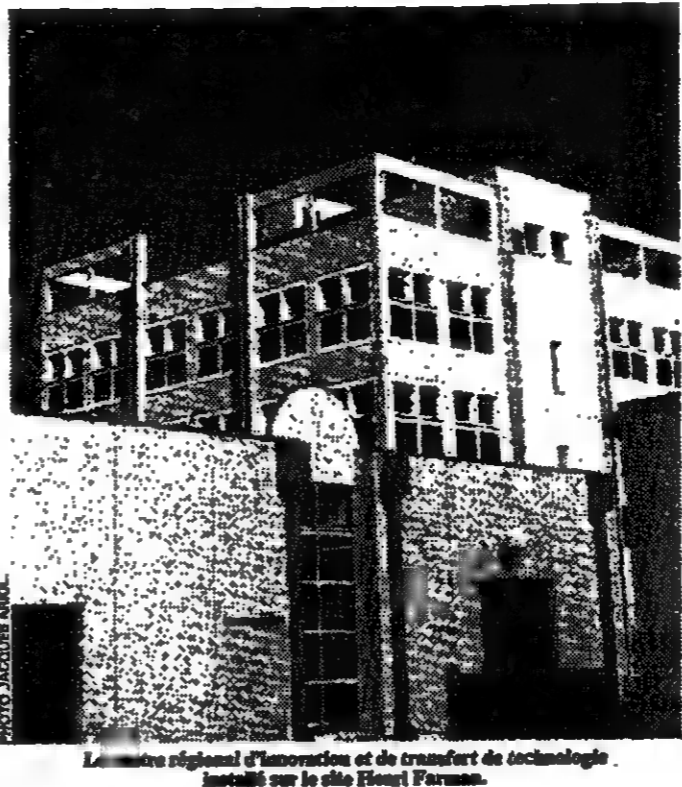
Le Monde REGIONS

POUR RÉPONDRE AU DÉFI EUROPÉEN

Reims : du champagne à la « high-tech »

JEAN Falala, député RPR de Reims, affiche clairement l'ambition de la métropole champenoise...

L'équipe municipale, qui croit indispensable d'enclencher la croissance supérieure, n'en vient pas, tout en respectant l'héritage...



Le centre régional d'innovation et de transfert de technologie installé sur le site Henri-Farman.

facos, le centre routier régional. C'est ce que nous instaurons à la vitrine de la « high-tech ». Vitrine « médiatique », critique l'opposition socialiste...

Reactivier la croissance L'entente élus-décideurs a déjà donné naissance à un groupe d'orientation, lequel devrait servir de fédérateur dans ce plan de bataille destiné à réactiver la croissance...

AQUITAINE

Femmes oubliées La délégation régionale à la condition féminine d'Aquitaine et l'INSEE de Bordeaux ont publié une plaquette intitulée Femmes chiffres Aquitaine...

ILE-DE-FRANCE

Une meilleure image La Fédération des jeunes chambres économiques d'Ile-de-France a remis à Michel Giraud, président du conseil régional, un Livre blanc...

MIDI-PYRÉNÉES

Vin des cimes A quelques rangées de vignes des Pyrénées-Atlantiques, le château Mammousson, dans le Gers, élève le madiran, un vin franc, un vin de garde...

NORD-PAS-DE-CALAIS

L'informatique sur les mines L'informatique sera peut-être l'une des plus belles opérations de la vaste opération Nord-Pas-de-Calais, on annonce la loi pour 1991...

AUVERGNE

Des saumons dans l'ascenseur Le barrage de l'Allier, près d'Alleyras (Haute-Loire), a été équipé d'un ascenseur destiné à permettre aux saumons de franchir les hautes frayères de la rivière...

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Montpellier ouvre médiathèque Brûlant étapes, ne serait-ce que pour prendre devant Nîmes qui a un projet comparable...

L'Hérault à Paris

Le conseil général de l'Hérault ouvrira au printemps à Paris une maison baptisée « espace Hérault »...

DANS LE TARN, A L'ABBAYE DE SORÈZE

Un conservatoire de la presse francophone Au pied de la Montagne Noire, dans le Tarn, sur les fondations d'une abbaye créée sous Charlemagne...

Travail de reliure

Les bénédictines spécialisées Sorézoises assurent le travail de reliure mais naturellement les journaux seront aussi microfilmés, en liaison avec la future unité régionale de microfilms...

Cette page a été réalisée par nos correspondants: Francis Dupuy, Jean-Pierre Foron, Gilette de Matha et Georges Sauer. Coordination: Jacques-François Sauer.



## FINANCES

### Les mystères et les dangers du MATIF

## La COGEMA a perdu 250 millions de francs... sans trop savoir comment

Dans un communiqué quelque peu embarrassé, publié le vendredi 18 décembre dans l'après-midi, la Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA), filiale à 100 % du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), a reconnu avoir perdu 250 millions de francs sur son compte « entre le deuxième semestre 1986 et le premier semestre 1987, sur le Marché à terme des instruments financiers (MATIF) et sur celui des options. La COGEMA a ouvert une enquête pour déterminer les causes de cette perte. Les vérifications nécessaires sont en cours, en vue d'en apprécier les conditions de réalisation et afin de prendre, le cas échéant, toutes dispositions utiles pour protéger les intérêts de la compagnie. »

Cette dernière a examiné ses documents internes, mais « n'a pas trouvé de réponse complète » à cet « accident de parcours ». Elle a donc averti les autorités de tutelle du marché, direction du Trésor, Chambre de compensation des instruments financiers de Paris (CCIFP) et Chambre syndicale des agents de change, a indiqué le président de la COGEMA, M. François de Wicossac.

C'est donc le troisième « accident » qui se produit sur le MATIF depuis son démarrage, le 20 février 1986, et ce n'est sans doute pas le dernier. Le premier « avait » été le fait, en octo-

bre dernier, du Crédit mutuel du Sud-Est à Lyon, pour 70 millions de francs, disait-on. Le second a effleuré la charge d'agents de change parisiens Perot-Gerard, qui a perdu de 120 à 200 millions de francs en octobre dernier et, littéralement « lesivoé », a dû se vendre au Crédit foncier de France.

Dans le cas de la COGEMA, l'accident n'est pas vraiment catastrophique. Cette compagnie, qui emploie, avec ses filiales, dix-huit mille personnes, est le numéro un mondial pour le cycle du combustible nucléaire, depuis l'extraction de l'uranium naturel, son enrichissement (EURODIF à Pierrelatte) et son retraitement (usines de La Hague et de Marcoule). Son chiffre d'affaires est de 17 milliards de francs (22 milliards de francs en consolidé) et son bénéfice de 356 millions de francs (759 millions de francs en consolidé). Une de ses caractéristiques est de disposer d'une très abondante trésorerie, 5 milliards de francs environ, du fait de ses 3 milliards de francs d'auto-financement annuel et, surtout, de ses avances de clients sur contrats à long terme, notamment pour l'énorme chantier d'agrandissement de l'usine de retraitement de La Hague (50 milliards de francs sur dix ans, dont 6 milliards de francs par an entre 1986 et 1988).

Tout en conservant des liquidités suffisantes, la COGEMA a eu le

souci de placer cette trésorerie sur deux à cinq ans. Elle a eu un important portefeuille en SICAV d'obligations et de trésorerie en 1986, se retirant vers des placements plus courts à partir de l'automne 1986, lorsque le marché s'est retourné, les taux s'orientant à la hausse, après avoir baissé pendant cinq ans. Selon M. de Wicossac, à l'ouverture du marché à terme (MATIF), en février 1986, la COGEMA « a fait comme les autres et a voulu le tester ». Elle s'en est retirée et a dénoué toutes ses opérations entre mai et septembre 1987, avant le krach boursier. En les dénouant, elle a mis à jour le pot aux roses et s'emploie maintenant à chercher les causes de l'accident, après avoir mis à la porte son chef trésorier. « Nous ne comprenons pas très bien ce marché très compliqué », avoue-t-il à la compagnie, qui, en lançant son enquête, a préféré avertir tout le monde, afin de couper court aux rumeurs folles.

### Un marché non réglementé

Compliqué, le marché l'est, surtout celui des options, qui semble être à l'origine d'une bonne part des pertes de la COGEMA. Une option est un contrat qui confère à son acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un emprunt, à une échéance donnée, à un prix fixé d'avance, pen-

dant une période déterminée. Le même contrat fait obligation au vendeur de vendre ou d'acheter cet emprunt sur l'ordre de l'acheteur. En contrepartie, l'acheteur paie au vendeur une prime, qui fait l'objet de cotations sur le marché et, dont le cours peut varier assez fortement (effet de levier). En effet, si, comme l'espère l'acheteur, le cours de l'emprunt monte, ce qui permet au vendeur de revendre avec bénéfice, celui de la prime monte proportionnellement plus vite, et inversement.

Le manquement des options est déficitaire et peut être dangereux pour un opérateur peu averti. En outre, leur marché n'est pas encore réglementé, c'est-à-dire qu'il n'est pas soumis à la juridiction de la chambre de compensation du MATIF. Les options se négocient de gré à gré (over the counter), sans compensation quotidienne comme pour les contrats à terme classiques, sans l'ajoutement juridique ni la garantie de marché avec, le cas échéant, des risques sur la contrepartie, le tout sur un marché de 15 à 20 milliards de francs.

Les opérateurs échafaudent de savantes « échelles » d'achats et de ventes d'options, elles-mêmes à l'achat et à la vente, le tout - à cheval - (spread) pour limiter les risques. Ces risques restent tout de même élevés, en cas de variations brusques, comme celles de 7 % en hausse et en baisse les 19 et 20 octobre derniers, qui ont coûté si cher à la charge Ferré.

Dans ces échelles, seuls de très bons spécialistes peuvent s'y retrouver et le profane n'y voit que du bleu. On a compris donc l'embarras des dirigeants de la COGEMA, qui vont demander des explications aux agents de change intermédiaires sur ce marché et sur le MATIF, pour, comme le précise leur communiqué, « protéger les intérêts de la compagnie ». Celle-ci n'en montre pas, loin de là. En effet, les résultats financiers ont rapporté 1 milliard de francs brut, pertes sur le MATIF incluses, ses résultats financiers devraient atteindre 340 millions de francs en 1987 comme en 1986, avec un taux de rendement moyen maintenu au niveau du marché monétaire (sur 7 % et 8 %), « ce qui n'est pas glorieux mais correct », a estimé M. de Wicossac. Quant aux résultats de l'exercice, ils ne devraient pas être touchés.

C'est égal, perdre un quart de milliard de francs sans rien comprendre, c'est dur, même pour COGEMA, et il est probable que cet « accident » ne sera pas le dernier, lorsqu'il faudra publier les bilans 1987 de certains établissements ou déboucler certaines opérations après leur arrêt temporaire ou définitif. Gare au MATIF. C'est un instrument très utile et qui a fait ses preuves pour couvrir des risques normaux de taux et de cours, mais il peut, aussi, brûler les doigts et rouiller les pantalons !

FRANÇOIS RENARD.

### Le jugement d'un délinquant en col blanc

## Ivan Boesky, l'escroc de Wall Street, condamné à trois ans de prison

NEW-YORK (Nations unies) de notre correspondant

« Quoi, trois ans, c'est tout », l'employé de supermarché trouve que la peine infligée à un homme qui a « volé des centaines de millions de dollars » est « ridicule ». Pour sa part, le procureur général de New-York, M. Rudolph Giuliani, estime que la justice américaine a atteint, le vendredi 18 décembre, un tournant en condamnant, pour la première fois, un délinquant en col blanc à une peine de prison ferme.

Placide et manifestement déçu, le plus célèbre des escrocs de Wall Street, Ivan Boesky, cinquante ans, a écouté la sentence en silence : trois ans d'incarcération dans un établissement « à sécurité réduite » où celui que l'on appelle, il n'y a pas si longtemps encore, « Ivan le Terrible », retrouvera sans doute plusieurs de ses ex-collègues de la banque et de la finance, certains « tombés » à la suite de ses propres aveux.

La défense aurait préféré une peine symbolique, assortie d'une obligation de service civil. Le juge, lui, a préféré un autre symbole, celui de la fermeté à l'égard d'un milieu dont les agissements ont peut-être contribué à la récente chute de la Bourse.

Commencées il y a deux ans, l'enquête sur les « délits d'initiés » (Insider Trading) avait pris pour cible un certain nombre de personnalités bien connues de Wall Street, dont le point commun était une fortune colossale, acquise depuis peu de temps. Premier inculpé, Dennis Levine, arbitrageur, a été condamné à un an de prison, puis à un an de prison sursis, depuis une dizaine d'années, des « razzias » sur les OPA. La recette était simple : informés à l'avance des intentions de la société « X », intéressés par le rachat de la société « Y », les arbitrageurs achetaient des quantités importantes d'actions de la société « Y », qu'ils revendissaient, quelques jours

plus tard, à la société « X », réalisant ainsi une plus-value souvent très consistante, étant donné que les OPA donnent toujours lieu à une prime versée aux détenteurs d'actions de la firme convoitée. Malheureusement, la loi interdit aux arbitrageurs de se servir d'informations de ce type.

L'informatisation des opérations boursières a fait le reste : étonnés de voir certains comptes bancaires s'enrichir soudainement à la suite d'une OPA, les autorités ont pu remonter plusieurs filières complexes et découvrir le plus grand réseau de détournement boursier jamais connu à Wall Street.

Grâce aux aveux de Levine, le procureur Giuliani, homme tenace et courageux, a pu inculper, en octobre 1986, le « patron » de cette mafia en cravates de soie, Ivan Boesky, financier indépendant, connu pour un style de vie qui, même à New-York, soulevait des doutes. A son tour, Boesky s'est mis à table, citant plusieurs noms, dont ceux de Martin Siegel et de Budd Jeffries, deux « enfants prodiges » de Wall Street. Contre la promesse d'une certaine clémence de la part de la justice, le brillant escroc a tout avoué - du moins c'est ce qu'il affirme, - permettant l'ouverture de dix-neuf enquêtes judiciaires.

Si les avis restent sans doute à jamais divisés sur l'attitude à adopter à l'égard de ces criminels dont l'arme n'est pas le revolver, mais le clavier de l'ordinateur, les dommages causés à la profession boursière ne pourront jamais être chiffrés.

Désormais vilipendés et, souvent à juste titre, soupçonnés d'activités répréhensibles, les jeunes loups de Wall Street ont perdu leur bien le plus précieux, la réputation. L'affaire Boesky a confirmé ce que certains soupçonnaient depuis longtemps : la fièvre boursière, telle qu'elle a été vécue à New-York depuis cinq ans, reposait, en partie, sur un bluff.

CHARLES LESCAUT.

## SOCIAL

### En l'absence de directives salariales pour le secteur public

## Le gouvernement reste favorable au strict maintien du pouvoir d'achat

Le gouvernement de M. Jacques Chirac est en train d'opérer une petite révolution dans le domaine salarial. Pour la première fois depuis septembre 1976, le premier ministre n'adressera pas de directives sur la politique salariale dans le secteur public.

La pratique des directives salariales avait été inaugurée par M. Raymond Barre en septembre 1976, dans le cadre du plan de lutte contre l'inflation qu'il avait mis en œuvre en succédant à M. Chirac. Tout en confirmant « le principe de la négociation collective des salaires et la poursuite de la politique contractuelle », M. Barre avait « recommandé qu'en 1977 la progression des salaires ne soit pas supérieure à la hausse du coût de la vie ».

La directive de M. Barre ne s'appliquait qu'au secteur public. Mais le premier ministre s'était également adressé à l'époque aux partenaires sociaux, considérant que « la politique salariale dans le secteur public comme dans le secteur privé, doit s'inspirer de l'ensemble de ces principes » fixés par le gouvernement pour modérer l'évolution des revenus.

Dans le même temps, M. Barre avait fixé une règle évidente : « Les contrats établis doivent tenir compte chaque année de la situation économique de l'entreprise concernée et de la situation économique générale », déclarait-il au Monde le

5 octobre 1976, qu'aucune entreprise ne renouerait encore aujourd'hui.

Ce dirigisme salarial a été reconduit année après année parallèlement aux recommandations salariales adressées par le CNPF pour le secteur privé. M. Chirac lui-même en revenant au pouvoir n'a pas dérogé à la règle.

Ainsi, le 5 mai 1986, M. Chirac précisait que les dirigeants des entreprises publiques devaient sur les salaires demeurer « avant de décider toutes mesures concernant leur personnel ». Le 12 novembre 1986, M. Chirac précisait que les dirigeants des entreprises publiques devaient tenir leur ministère de tutelle « informé » de leur projet, « ainsi que le ministère de l'économie, des finances et de la privatisation et la commission interministérielle de coordination des salaires (CICS) qui s'assurent de leur conformité aux présentes directives ». Difficile d'être plus strict dans le contrôle.

L'abandon de toute directive salariale pour 1988 a été décidé après que M. Chirac avait rencontré les dirigeants des entreprises publiques. Ils lui ont fait savoir qu'ils souhaitaient avoir « les coudées franches ». « Il est absurde, dit-on aujourd'hui à l'hôtel Matignon, de faire avancer toutes les entreprises publiques du même pas en même temps. »

L'entourage de M. Chirac assure qu'en l'absence de directives écrites, il n'y aura pas de directives orales sous le manteau. Mais si les entreprises doivent négocier en fonction de leurs possibilités propres, elles sont supposées connaître l'« orientation générale » du gouvernement qui est « claire et nette » : « strict maintien du pouvoir d'achat » (en moyenne). Le cadre général doit demeurer celui de la rigueur, mais sans directives.

Par ailleurs, les entreprises publiques - qui sont un peu sceptiques devant cette brusque liberté - devront toujours passer devant la commission interministérielle de coordination des salaires, la fameuse CICS. Mais, souligne-t-on à Matignon, le contrôle a posteriori sera « allégé », puisqu'il n'y aura plus de référence à une lettre de directives ministérielles qui sera faite, du moins pour 1988, de cette liberté - alors même que le CNPF a déjà abandonné - comme l'UIMM dans ses « conseils » pour 1988 dans la métallurgie - toute recommandation chiffrée.

Le premier test devrait avoir lieu, encore une fois, à EGF. Déjà, une nouvelle mesure a été annoncée par la direction d'EGF, le 17 décembre, consistant, sans qu'il s'agisse d'un solide de tout compte pour 1987, à accorder un rattrapage de 0,5 % de la masse salariale (l'augmentation en niveau de 1,7 % au 1<sup>er</sup> avril est anticipée au 1<sup>er</sup> février, et celle de 0,4 %

en 1<sup>er</sup> octobre est anticipée au 1<sup>er</sup> septembre). Les syndicats signataires de l'accord de 1987 ont pris acte de ce coup de pouce (1).

Dans la fonction publique, où le gouvernement joue directement le rôle du patron, un calendrier de négociation va être mis au point. M. de Charette devrait rencontrer officiellement les fédérations de fonctionnaires dans la seconde quinzaine de janvier.

Mais la négociation 1988 s'annonce mal. Une enveloppe budgétaire contraignante (+ 2,5 % en masse) une définition stricte de la masse salariale, une période préférentielle coïncidant avec des événements syndicaux (changement de « patron » à la fédération FO, congrès de la FEN début février), autant de signes peu favorables.

MICHEL NOBLECOURT.

(1) La CGT, non signataire, a organisé une grève de quatre heures le 17 décembre avec baisse de production (16 % de grévistes).

## ÉNERGIE

## La renégociation sur le prix du gaz algérien

(Suite de la première page.)

Le gaz de France, soutenu par son ministère de tutelle, tente, en effet, de renégocier des clauses cohérentes avec les autres contrats de fourniture de la France.

Le contrat initial, conclu en 1982 par M. Cheysson, octroyait en effet à l'Algérie un surcoût de 27 % par rapport au prix moyen des approvisionnements français, pris en charge pour moitié par l'Etat et pour moitié par Gaz de France. A l'occasion de la révision du contrat, qui devait normalement intervenir au début de cette année, Gaz de France, fort de la situation de pléthore du marché gazier international, a demandé que le prix de base soit remis en ligne avec le marché international.

En dépit de vingt-cinq réunions, aucun accord n'a pu être trouvé entre GDF et son homologue algérien, la SONATRACH, tant l'écart entre les deux positions est grand. Alger, fort du précédent créé en 1982, souhaite en effet un prix de départ supérieur de 26,9 % au prix moyen des approvisionnements français - calculé aux frontières françaises, - alors que Gaz de France n'est prêt à payer qu'un surcoût de 10 %, prix équivalent à celui accepté par les Italiens l'an dernier, ou au maximum de 16 %, équivalent à celui accepté par les Grecs cette année (1).

Si la demande algérienne était acceptée, il en coûterait 3,3 milliards de francs en trois ans à l'établissement public, sollicité de payer cette fois, contrairement à 1982, la totalité du « surcoût », afin de pouvoir présenter l'accord comme « commercial » et susceptible de faire préceder pour des

négociations ultérieures d'Alger avec d'autres pays.

Outre que Gaz de France ne souhaite pas non plus créer un exemple fâcheux pour ses autres fournisseurs, notamment les Soviétiques et les Hollandais, avec qui la renégociation des contrats vient d'être engagée, il est clair qu'un accord sur ces bases aurait des conséquences durables sur le prix de vente du gaz aux clients finaux (quelques points d'augmentation supplémentaires par an) et compromettrait la compétitivité du gaz en France vis-à-vis du fuel et de l'électricité.

### Les réserves du ministre de l'Industrie

La concession que s'approprierait à accepter très rapidement le gouvernement de M. Chirac ne porterait dans un premier temps que sur le prix intermédiaire payé par GDF en l'absence de contrat définitif. Mais elle risque de compromettre la position des Français dans les négociations à venir. Le nouveau prix intermédiaire (2) serait en effet supérieur d'environ 16 % à la moyenne des approvisionnements et correspondrait de fait au maximum jugé acceptable par Gaz de France. C'est un peu comme dans une négociation où l'on veut acheter un tapis et qu'on ne parvient pas à se mettre d'accord sur le prix, à accepter de régler un acompte équivalent au maximum de ce qu'on veut payer, sans attendre que les discussions soient finies, expliquent les négociateurs.

Il est clair que l'intervention du premier ministre dans ce dossier jugé

« extrêmement délicat » rue de Grenelle, ne fait pas l'unanimité au sein des cabinets ministériels. M. Madelin, directement saisi du problème depuis septembre et qui a rencontré à plusieurs reprises son homologue algérien, n'a jusqu'ici rien cédé qui compromette le caractère commercial de l'accord. « Nous négocions sur des bases industrielles, assure-t-on rue de Grenelle, et s'il y a d'autres points de vue, ils doivent être clairement exprimés ». Tout en ayant assuré cette semaine le ministère de l'Industrie qu'il restait officiellement chargé du dossier, et que la position française n'était pas modifiée, Matignon semble à l'évidence déterminé à passer outre aux objections de son ministre. Au cours du week-end de nouveaux contacts devaient être pris entre Paris et Alger pour tenter de régler le problème.

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) Le prix moyen des approvisionnements français (sur la base d'un pétrole à 18 dollars) c'est-à-dire le prix du marché, est de 1,96 dollar par million de BTU (unité de compte internationale du gaz). Sur les mêmes bases, le prix du contrat conclu par l'Algérie avec l'Italie est de 2,14 dollars, soit 10 % de plus, et celui du contrat avec la Grèce de 2,25 dollars, soit 16 % de plus. Le prix souhaité par l'Algérie s'élève à 2,50 dollars, soit 28,9 % de plus que le moyenne des achats français.

(2) Le prix intermédiaire payé depuis le début de l'année par GDF est en ligne avec le prix international du marché, sur la formule de 1982, appliquée aux cours actuels du pétrole, donne un prix voisin de la moyenne des approvisionnements français. Le surcoût de 1982 a été en effet progressivement effacé par la baisse des prix du brut depuis cinq ans, sur lequel le gaz algérien est indexé.

### Face à l'emprise croissante de Washington

## Le président mexicain de la Banque interaméricaine de développement a donné sa démission

WASHINGTON correspondance

M. Ortiz Mens, président de la Banque interaméricaine de développement (BID) depuis dix-sept ans, a annoncé sa démission à compter du 29 février 1988.

Dans sa lettre de démission, M. Mens fait seulement part de son

désir de rentrer au Mexique. Il ne fait pas état des relations de plus en plus difficiles entre les pays latino-américains et le gouvernement américain. La raison immédiate de son départ est pourtant liée à l'insistance de M. Ronald Reagan et de son secrétaire au Trésor, M. James Baker, de nommer un de ses proches collaborateurs, M. Conrow, au poste de vice-président exécutif de la BID.

Il appartient au président de la BID de procéder à la nomination des postes importants, soumis à l'approbation du conseil des administrateurs. Mais, dans la pratique, il était acquis que le poste de vice-président exécutif serait occupé par un Américain. Dans l'optique de Washington, celle de M. Conrow ne devait pas poser de problèmes puisqu'il succéderait à M. Curtin, lui aussi choisi par le secrétaire au Trésor.

La démission de M. Mens bloque maintenant la nomination de M. Conrow puisque, auparavant, les gouverneurs de la BID devront élire un nouveau président.

De toute évidence, le gouvernement américain veut resserrer son contrôle sur la BID dont la politique de prêts, à la différence de celle du Fonds monétaire et de la Banque mondiale, est contrôlée par les pays débiteurs et non par les créanciers. Les milieux officiels américains estiment que la BID n'observe pas de critères assez rigoureux dans sa politique de prêts. Aussi bien M. Baker avait tenté de modifier la procédure des taux qui favorisaient les bénéficiaires des prêts plutôt que les prêteurs. Il n'avait pas réussi cependant dans cet effort qui aurait permis aux Etats-Unis et au Canada d'assurer une sorte de veto sur les prêts de la BID. M. Baker avait alors décidé de réduire la contribution des Etats-Unis, la plus importante à la BID.

Des rumeurs circulent également selon lesquelles M. Conable, président de la Banque mondiale, démissionnerait prochainement sous la pression de Washington qui considérerait comme insuffisantes les mesures de réorganisation prises au printemps dernier.

HENRI PIERRE.

-tech

NORD-PASSE

la presse française





سكزا من الاصل

# Le Monde

DATES	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	CULTURE	ÉCONOMIE	SERVICES	MINITEL
2 Il y a soixante-dix ans, la négociation de Brest-Litovsk.	6 La fin de la session parlementaire d'automne.	9 Nouvelles prisons : le programme de construction devrait s'achever en 1991.	13 Photos inédites de Bonnard à Orsay.	17 La COGEMA a perdu 250 millions de francs... sans trop savoir comment.	Abonnements ..... 2 Carnet ..... 15 Echecs ..... 15 Météorologie ..... 15 Mots croisés ..... 15	● Chaumet, Lachaire, CPES : votre avis sur les affaires PLOU ● Les tribulations de la 5 dans le PAF, VISU ● Faites sauter la banque. HOLD 3615 Tapez LEMONDE Commandez vos livres sur la Librairie du Monde 3616 + LM 16
<b>ÉTRANGER</b>	7 Le voyage de M. Raymond Barre en Afrique noire.	11 Sciences : le budget du CERN.	— Le mime Marcou au Théâtre des Champs-Élysées ; Chorus Lina, au Théâtre musical de Paris.	— Le gouvernement reste favorable au strict maintien du pouvoir d'achat.		
3 La situation dans les territoires occupés par Israël.	— « Livres politiques », par André Laurens.	— Sports : l'affaire Longo est classée.		18 Revue des valeurs.		
4 La discussion sur le budget américain et l'aide à la Contra nicaraguayenne.	— Communication : les difficultés du <i>Matin</i> de Paris.			19 Crédits, changes, grands marchés.		

## Les relations entre le Vatican et Moscou s'améliorent lentement

Un ambassadeur soviétique, spécialiste des problèmes de désarmement, M. Oleg Grinevski, s'est rendu à Rome à la fin de la semaine pour expliquer, tant aux autorités italiennes qu'à celles du Vatican — où il a été reçu par le cardinal Casaroli, secrétaire d'Etat, — les résultats de la récente rencontre Gorbatchev-Reagan à Washington.

ROME  
de notre correspondant

Le refroidissement qui avait marqué les relations entre le Vatican et les pays d'Europe de l'Est après l'accession au pontificat de Jean-Paul II, en 1978, est en passe de s'atténuer au profit d'une pratique plus réaliste. On note, par exemple, l'attitude nouvelle du patriarcat orthodoxe de Moscou, très largement influencée par le pouvoir soviétique. La participation de Filaret, métropolitain de Kiev, à la journée mondiale de prière pour la paix, convoquée le 27 octobre 1986 par le pape à Assise, avait été le signal de ce dégel. Une rencontre, il y a un peu plus de deux mois à Venise,

entre le secrétaire pour l'unité des chrétiens et le patriarche russe avait consacré la reprise d'un dialogue interrompu depuis 1980.

L'époque est passée, à Moscou, des rappels nostalgiques du pontificat de Jean XXIII, opposé à celui de Jean-Paul II, coupable entre autres d'avoir signé la lettre du préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, le cardinal Ratzinger, sur la théologie de la libération, où le marxisme était défini comme « la honte de notre temps ».

Ce climat général amélioré entre Rome et Moscou relance les spéculations sur l'éventualité de déplacements officiels entre les deux capitales en 1988. Un voyage de M. Gorbatchev à Rome est prévu « pour les premiers mois de l'année », à l'invitation des autorités italiennes. Le numéro un soviétique franchira-t-il à cette occasion le « seuil de Pierre » ? Il n'y a en principe aucune impossibilité à une rencontre entre le pape et le chef de la plus puissante machine « athéiste » de la planète : la doctrine du Vatican est que tout voyageur significatif qui en fait la demande peut être reçu par le pape. On parle aussi d'un voyage de ce dernier en Union soviétique, à l'occasion du millé-

naire, en juin prochain, de la conversion de la Russie au christianisme. Le cardinal Johannes Willebrands, président du secrétariat pour l'unité des chrétiens, a pourtant déclaré nettement, la semaine dernière, que ce projet n'était « pas à l'ordre du jour ». Pour l'instant, aucune invitation n'est parvenue à Rome en provenance d'autorités religieuses d'URSS : or c'est toujours le point de départ de tout voyage pontifical.

Les « politiques » ne paraissent guère plus enthousiastes : M. Kharitchev, président du conseil soviétique pour les affaires religieuses, n'a-t-il pas récemment déclaré ne pas bien comprendre ce que viendrait faire le pape à la célébration du millénaire ?

Jean-Paul II lui-même nous avait dit, en novembre 1986 : « Je ne parle jamais d'un voyage en Russie. Je désirerais me rendre en Lituanie. L'Eglise orthodoxe n'est pas une Église catholique. Alors, voyons spirituel : oui, voyage pastoral ; oui, mais je ne vois pas bien comment ; voyage politique : non. » Son objectif, son exigence, sont d'aller là où se trouvent les catholiques soviétiques, c'est-à-dire en Lituanie ; mais il ne croit guère sur ce point au feu vert de Moscou.

JEAN-PIERRE CLERC.

## Un premier accord à la Banque de France

Les négociations entre le gouvernement de la Banque de France et l'intersyndical (CDFT, CGT, CFTC, FO et SNA-autonomes), organisées par le médiateur, M. Jean-Pierre Migonot, ont abouti, dans la nuit de vendredi 18 à samedi 19 décembre, à la signature d'un premier accord.

Les représentants des personnels se sont engagés à lever tous les blocages, ce qui devrait permettre, dès lundi, « un retour au fonctionnement habituel de l'ensemble de la banque », selon le texte signé par les deux parties. La direction de l'Institut d'émission a, pour sa part, accepté de ne pas procéder à des sanctions disciplinaires, administratives et pécuniaires en liaison avec le conflit. L'accord prévoit notamment qu'« il ne sera pas procédé à des retenues de salaires consécutives à la baisse de la production intervenue à Chamalières (fabrication de billets) entre le 10 et le 30 novembre ».

Samedi dans la matinée, les représentants des syndicats et de la direction de la banque ont repris, toujours avec l'aide du médiateur, les négociations sur les problèmes à l'origine du conflit (salaires, effectifs, avancement, retraite, avenir de la Banque...). Les discussions devraient se poursuivre tout au long du week-end.

● M. Maire opéré. — M. Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT, a subi le lundi 14 décembre un pontage coronarien. Cette intervention chirurgicale, prévue de longue date, s'est très bien passée, indique le CFTD. Agé de cinquante-six ans, M. Maire a été hospitalisé dans une clinique parisienne le 10 décembre. Il doit reprendre ses activités entre le 15 et le 31 janvier.

## La polémique sur les élections à « Libération »

### Le tribunal prendra une décision lundi

Le tribunal d'instance de Paris, réuni le vendredi 18 décembre, ne rendra son avis sur les récentes élections à *Libération* que lundi prochain, dans l'après-midi. A l'issue de ces élections, la majorité des voix du collège « cadres et journalistes » s'était portée sur la liste commune CGT-CFDT. La direction avait aussitôt estimé que le quorum n'avait pas été respecté : elle se fonde, pour cela, sur une décision de la Cour de cassation de juin 1983 qui indique que par « votants », il faut entendre « les suffrages valablement exprimés ».

Pour les syndicats, le quorum a bien été respecté et même attesté par le journal. Les syndicats se fonde quant à eux sur le code du travail, qui indique que le quorum est atteint quand le nombre de votants, quelle que soit la nature du vote (exprimé, blanc ou nul), dépasse d'une voix la moitié des inscrits. La direction de *Libération* a décidé, malgré la médiation tentée entre elle et les syndicats par des membres du conseil de surveillance du journal, de maintenir sa demande de convocation au tribunal d'instance (le *Monde* du 16 décembre). Cependant, la « liste fantôme » concurrente de celle commune à la CGT et à la CFDT, qui avait surpris entretemps à *Libération* a perdu la moitié de ses membres qui s'en sont retirés.

Y.-M. L.

Le numéro du « Monde » daté 19 décembre 1987 a été tiré à 527 802 exemplaires

## Le dollar se redresse légèrement

### Spéculations sur une déclaration du groupe des Sept

La spéculation sur une déclaration commune, voire une réunion imminente des ministres des finances des sept grands pays industriels (le G-7) a entraîné les marchés financiers en cette fin de semaine. Le rumeur en est venue de Tokyo, vendredi 18 décembre, avant de se répandre sur toutes les grandes places. Elle a favorisé, en Europe, vendredi après-midi, puis à New-York un léger redressement du dollar par rapport au yen et au deutschemark.

D'après le quotidien britannique *Financial Times*, de samedi 19 décembre, les ministres des finances du groupe des sept seraient mis au point, au cours des derniers jours et par téléphone, un texte de cinq pages assez semblable au communiqué publié lors des accords du Louvre du 22 février dernier. Ce document approuverait les mesures de politique économique prises récemment au Japon, en RFA et aux Etats-Unis en vue de réduire les déséquilibres des balances des paiements, mais ne contiendrait aucun engagement supplémentaire. Par rapport à l'accord du Louvre, il insisterait davantage sur la coordination des politiques économiques et serait moins précis en matière de stabilisation des taux de change. Sur ce dernier point, il rappellerait néanmoins la nécessité d'éviter des « fluctuations excessives ».

S'appuyant sur des informations d'origine japonaise, les cambistes estiment vendredi qu'une déclaration détaillée du G-7 pourrait être rendue publique dès ce week-end. Alimentant cette rumeur, les déclarations officielles et contradictoires se sont multipliées. Le premier

ministre japonais, M. Noboru Takehita, a bien entendu, devant un parterre d'hommes d'affaires, qu'une réunion du G-7 pourrait avoir lieu avant la fin de la semaine à venir. Samedi à Tokyo, le quotidien *Mainichi Shimbun* affirmait qu'un communiqué commun allait être rendu public en début de semaine. En RFA, des sources gouvernementales ont reconnu que des progrès avaient été réalisés dans le cadre d'une intense concertation internationale, mais qu'une telle réunion ne devrait pas se tenir avant le début de l'an prochain. Le ministre italien du Trésor, M. Giuliano Amato, a déclaré pour sa part : « Je prévois une rencontre au début de l'année ». A Paris, M. Edmond Maire, le ministre français de l'économie, a refusé de se prononcer sur une date qu'il « espère proche ». Interrogé sur RTL, vendredi, il s'est néanmoins déclaré « confiant ». Il a quitté samedi Paris pour Le Caire (Egypte), où, après trois jours de visite officielle, il devrait prendre quelque congé.

En fait, dans toutes les capitales, les responsables continuent d'affirmer qu'une telle réunion ne pourra avoir lieu qu'une fois l'accord sur la réduction du déficit budgétaire américain voté. Vendredi, la Chambre des représentants et le Sénat n'étaient toujours pas parvenus à un compromis. Ils devaient poursuivre leurs tractations au cours du week-end. Dans l'attente, M. Ronald Reagan, le président américain, a décidé de se pas se rendre à Camp David, et de rester à Washington.

E. L.

## GRANDE-BRETAGNE : controverse sur le nouvel impôt local

### M. Heath, ancien premier ministre conservateur dénonce la politique « injuste » de M<sup>me</sup> Thatcher

LONDRES  
de notre correspondant

Par 341 voix contre 269, la Chambre des communes a voté, dans la soirée du jeudi 17 décembre, une réforme controversée de l'assiette et du mode de prélèvement de l'impôt local. Les deux jours de débats intenses ont été marqués par la « révolte » spectaculaire de dix-sept députés conservateurs qui ont voté contre le texte et des treize autres qui se sont abstenus. Selon la formule d'un orateur, « un système datant d'Elizabeth II va être aboli sous Elizabeth II ».

Jusqu'ici, l'impôt local était prélevé approximativement, comme en France, par unité d'habitation, en fonction de la taille et de la valeur de celle-ci. De nombreux critères très compliqués étaient utilisés pour définir la valeur d'une habitation et de l'impôt

unique payé par toutes les personnes vivant sous le même toit. La charge pouvait varier d'une centaine à plusieurs milliers de livres, selon le nombre de pièces, le confort et la prospérité du quartier. Désormais, riches et pauvres paieront exactement autant. Toute personne âgée de plus de dix-huit ans sera assujettie au nouvel impôt « par tête » d'habitant, indépendamment de tout signe extérieur de richesse.

« C'est un impôt injuste et néfaste pour notre pays : c'est un texte de vengeance et de régression sociale », a tonné, jeudi soir, M. Edward Heath, l'ancien premier ministre conservateur n'intervenant que rarement, aujourd'hui, dans le débat politique, ses propos n'en ont que plus de poids. M. Heath estime que la réforme « sera revenue à l'avenir contre les conservateurs ». Opposant discret au sein de

son parti au « capitalisme sauvage » prôné par M<sup>me</sup> Thatcher, M. Heath est sorti de son rôle de « nom des valeurs sociales » de la tradition conservatrice, qu'il estime bafouée.

Son inépuisable estime d'un fait que le seul moyen d'authentifier les citoyens adultes redevables du nouvel impôt consiste à consulter les listes électorales (il n'y a pas de carte d'identité nationale en Grande-Bretagne). Selon M. Heath, de nombreux jeunes préféreraient ne pas s'inscrire sur les registres électoraux pour tenter d'échapper à cette imposition qui les frapperait à l'âge de dix-huit ans.

M. Nicholas Ridley, le ministre de l'environnement (qui est chargé des collectivités locales), a eu une tâche très difficile aux Communes pour défendre son texte. La majorité des députés conservateurs y étaient favorables, mais peu nombreux étaient ceux qui désiraient prendre la parole et lier leur nom à une réforme qui va à l'évidence augmenter l'impôt local et faire payer davantage les plus pauvres.

« Comme tous ceux qui ont des revenus confortables, je verserai moins ; mais les retraités et les locataires des *HLM* verront leur charge augmenter », a résumé, jeudi soir, l'ancien leader du Parti social-démocrate, M. David Owen, qui a voté contre la loi. La réforme s'appliquera à partir de 1990 à l'Angleterre et au pays de Galles, le cas de l'Ecosse étant à part. Il reste encore cependant un long chemin législatif à parcourir. Le débat à la Chambre des lords, prévu pour Pâques, s'annonce long et passionné. M. Ridley a promis, pour arrêter quelques voix aux députés conservateurs « rebelles », d'approuver quelques modifications à la loi sous forme d'abattements pour les étudiants et les personnes âgées.

Les travaillistes ont opéré un tir de barrage contre la réforme, mais ils n'avaient pas en réalité d'alternative à proposer, hormis un impossible maintien du *statu quo*. La force de M<sup>me</sup> Thatcher, dans cette affaire, est que l'ancien système était devenu presque impossible à gérer. Les critères d'évaluation des habitations étaient à la fois fantaisistes, variables et archaïques, et les échappatoires innombrables. Deux habitants sur trois à Londres et trois sur quatre à Birmingham ne paient pas actuellement d'impôts locaux.

DOMINIQUE D'HOUBRES.

## BELGIQUE : après les élections du 13 décembre

### M. Guy Spitaels, socialiste francophone, est chargé d'une mission d'information


Bruxelles. — Le président du Parti socialiste francophone, M. Guy Spitaels, cinquante-six ans, a officiellement été chargé, le vendredi 18 décembre, par le roi Baudouin, d'une mission d'information.

M. Spitaels, dont le parti est sorti vainqueur des élections législatives anticipées du 13 décembre, a accepté cette mission, destinée à aider le souverain à désigner ultérieurement le formateur du prochain gouvernement. En cas de réussite, ce formateur serait automatiquement nommé premier ministre.

Le premier ministre sortant, le social-chrétien flamand Wilfried

Martens, avait démissionné lundi dernier en tirant les leçons du recul enregistré par son parti, principale composante de la coalition quadripartite au pouvoir depuis 1981.

M. Spitaels, qui dirige le PS depuis 1981, a été nommé ministre d'Etat en 1983 à titre honorifique. Entre 1977 et 1981, il a occupé plusieurs fonctions ministérielles, avant que les socialistes soient rejetés dans l'opposition. Ancien professeur de droit social à l'Université libre de Bruxelles, il est également depuis 1977 bourgmestre de la ville d'Ath. En 1974, il avait été élu sénateur. — (A.P.)



Alexandre Reza  
collection reflets  
23, place Vendôme, Paris.

Amateurs d'après un modèle trouvé à Suse (2500 av. J.-C.). Bagne 2, ors 9600 francs.

MARGUERITE YOURCENAR : FAITES-VOUS LIVRER LES ŒUVRES DE « LA DAME INSULAIRE » 36.16 TAPEZ LM16

La LIBRAIRIE du Monde AVEC LA PROCURE

## Le football à TF1

TF1 a survécu l'essentiel : le football. Alors que le cyclisme, le rugby, et le tennis avaient conclu des accords avec Antenne 2, les dirigeants du football ont signé, le 18 décembre, un accord de cinq ans avec la chaîne privée, non sans faire monter les enchères.

Ce n'est plus trois, comme dans le contrat initialement prévu, mais cinq matches de l'équipe de France que la chaîne de M. Francis Bouygues s'est engagée à retransmettre cette saison. Au total TF1 doit diffuser pendant une période de cinq ans, de quinze à vingt matches par an comprenant, outre les rencontres de l'équipe nationale, quatre matches de Coupe de France, dont le finale, et quatre à huit matches à l'étranger retransmis en différé. TF1 s'engage aussi à respecter les accords entre l'UER et l'Union européenne de football association (UEFA), c'est-à-dire à ne plus couvrir de matches « sauvages ».

Sur le plan financier, TF1 qui a déjà versé un droit d'entrée de 1,7 million de francs, paiera 6 millions de francs pour les directs et la moitié pour les différés. Concrètement, les téléspécialeurs devraient pouvoir suivre deux matches par mois, les mardi ou mercredi, à partir de janvier.

Les adhérents du Comité Royal, ont le plaisir de vous informer qu'ils ouvriront leurs magasins au public, rue Royale, le dimanche 20 décembre de 10 h 30 à 18 heures

CERESOLE WEMPE  
PAVILLON CHRISTOPHE  
DEMAY  
FRED JOAILLER  
GISMONTI  
GRUNSPAN  
GUCCI  
LACHAUME  
LADUREE  
LALOUXE  
J ET F MARTELL  
YVES MIKAELOFF  
MILLIAUD  
O. J. PERRIN  
PIEDRA  
ROYAL QUARTZ  
RUBEN HEURGON  
STEFANEL  
VILLEROY ET BOCH